éclairages

N°14
[Automne/Hiver 2020-2021]

CRISE SANITAIRE : L'ADAPTATION DES FILIÈRES LIVRE ET CINÉMA

PATRIMOINE : *MAURIAC 2020* SE PROLONGE EN 2021
INFOS JURIDIQUES : RÉGIME SOCIAL DES ARTISTES-AUTEURS
UN NOUVEAU REGARD : LES ÉDITIONS DU DÉTOUR

Une artiste à l'œuvre : Claire Gaudriot

ALCA
AGENCE LIVRE CINÉMA & AUDIOVISUEL EN NOUVELLE-AQUITAINE
RÉGION Nouvelle-Aquitaine

ÉDITO

Si le secteur culturel fait partie des plus touchés par la crise sanitaire, au même titre que le tourisme ou la restauration pour n'en citer que quelques-uns, le propos des pages qui suivent, en se concentrant sur les filières Livre, Cinéma et Audiovisuel, est avant tout de réaffirmer l'absolue nécessité de la culture, et par-là même, celle de défendre et soutenir toutes celles et ceux qui la font, au quotidien, dans une situation de plus en plus fragilisée au fur et à mesure que la crise perdure.

Éclairages est donc allé à la rencontre des professionnels du livre, du cinéma et de l'audiovisuel pour leur donner la parole et écouter leurs témoignages sur la manière dont ils ont traversé ces derniers mois. Depuis le confinement en mars dernier, l'après-confinement, puis la rentrée placée sous le signe de l'incertitude et la menace d'un nouveau confinement aujourd'hui confirmée mais qui ne l'était pas encore au moment où ces textes ont été écrits.
Exploitants de salle, producteurs, distributeurs, auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, organisateurs de manifestations littéraires, collectifs et organismes professionnels… Tous, ils nous donnent à entendre leurs angoisses, bien sûr, mais aussi leur incroyable inventivité, l'adaptabilité dont ils ont su faire preuve, la solidarité qui s'est installée entre les membres de chaque filière, la mise en questionnement de leurs pratiques.

C'est ce fragile équilibre inventif et solidaire que Claire Gaudriot, artiste invitée de ce numéro, a su magnifiquement illustrer en couverture et au fil des pages.

Mais alors que nous n'en sommes pas encore sortis, essayons aussi, avec prudence, de prendre un peu de recul vis-à-vis de cette extraordinaire crise que nous traversons pour tenter d'analyser les questions qu'elle soulève, les problématiques qui lui préexistaient mais qu'elle a exacerbées. Ainsi, interrogeons-nous de nouveau sur la fuite en avant de la production éditoriale, sur l'inacceptable fragilité du statut des auteurs qui sont à l'origine de la création, et profitons-en pour réaffirmer les bienfaits des regroupements professionnels – le collectif est toujours une force – et de l'éducation artistique et culturelle qui renforce les liens à l'autre dans une période où l'isolement peut faire des ravages.
Envisageons ainsi, ensemble, quelques pistes pour l'avenir…

Patrick Volpilhac
Directeur général d'ALCA

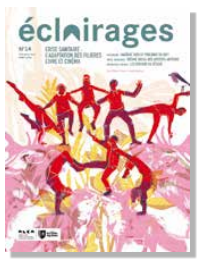

éclairages
N°14 - [Automne/Hiver 2020-2021]

Illustration de couverture, pages 6, 11, 16, 34, 35, 38 et portfolio : Claire Gaudriot

Éclairages est la publication semestrielle d'ALCA, Agence livre, cinéma et audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine, association Loi 1901.

Directeurs de la publication :
Bruno Boutleux
Patrick Volpilhac
Coordination éditoriale :
Marie-Pierre Quintard
Comité de rédaction :
L'équipe d'ALCA

Ont contribué à ce numéro :
Alexandra Achenbach
Cécile-Charlotte Bernet
Aline Chambras
Christophe Dabitch
Olivier Daunizeau
Florence Delaporte
Emma Deleva
Émilie Escourido
Claire Géhin
Benoît Hermet
Nathalie Jaulain
Joana Jaurégui
Hélène Labussière
Pierre Laurent-Lemur
Cédric Lépine
Margaux Maillard
Fabrice Marquat
Olivier Ramoul
Mathilde Rimaud
Nicolas Rinaldi
Olivier Thuillas

La rédaction remercie toutes les personnes qui ont accepté d'être interviewées pour la réalisation de ce numéro.

Conception graphique :
Dan Maurin / www.dandan.fr

Pour écrire à la rédaction :
marie-pierre.quintard@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Diffusion : ALCA
Imprimeur : Korus
www.korus-imprimerie.fr
ISSN : 2273-8851
Dépôt légal : décembre 2020

AGENCE LIVRE CINÉMA & AUDIOVISUEL EN NOUVELLE-AQUITAINE

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

ALCA

Site de Bordeaux :
MÉCA – 5, parvis Corto-Maltese
CS 81993
33088 Bordeaux Cedex

Site de Limoges :
24, rue Donzelot
87000 Limoges

Site de Poitiers :
62, rue Jean-Jaurès
86000 Poitiers

Site d'Angoulême :
Maison alsacienne – 2, rue de la Charente
16000 Angoulême

Tél. +33 (0)5 47 50 10 00 – alca@alca-nouvelle-aquitaine.fr – www.alca-nouvelle-aquitaine.fr

sommaire

02 Événements
- Des séries vidéo sur les professionnels du livre et du cinéma
- Un vaste plan de formation pour 2021
- La 6e édition de la Semaine des Afriques

03 Événements / Patrimoine
- Le prix unique du livre fête ses 40 ans
- Des pastilles vidéo sur des auteurs du patrimoine
- *Mauriac 2020* se prolonge en 2021

04 Patrimoine / Politique publique
- Centenaire de la mort de Félix Arnaudin
- Vers la nouvelle Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée

05 Infos juridiques
Régime social des artistes-auteurs : qu'est-ce qui a changé depuis le 1er janvier 2019 ?
Par Alexandra Achenbach et Olivier Ramoul

06 Dispositifs publics
Ensemble pour soutenir la filière du livre
Par Benoît Hermet

08 Par-delà les frontières
Traverser : une coproduction équilibrée
Par Christophe Dabitch

09 Un nouveau regard
Les éditions du Détour, l'humain au cœur du chemin néo-aquitain
Par Margaux Maillard

10 Transversalité
Voana, pour donner de l'écho aux voix néo-aquitaines
Par Nicolas Rinaldi

11 DOSSIER :
CRISE SANITAIRE : L'ADAPTATION DES FILIÈRES LIVRE ET CINÉMA

Une mise en lumière des besoins structurels

12 **La surproduction éditoriale : agir, maintenant**
Par Mathilde Rimaud

14 **« Nous n'avons pas vécu l'effet écran noir du spectacle vivant »**
Hervé Rony, directeur général de la Scam
Par Emma Deleva

Naais : œuvrer pour une filière cinéma régionale solidaire
Mathilde Mazeaud, coordinatrice de Naais
Par Marie-Pierre Quintard

16 **Un statut pour les artistes-auteurs : une porte ouverte sur « le monde d'après » ?**
Par Olivier Thuillas

18 **Les éditeurs néo-aquitains « plus forts à plusieurs »**
André-François Ruaud, président de l'Aena
Par Nicolas Rinaldi

20 **D'autres possibles : *Dans tes rêves* et *Mano*, deux projets d'éducation à l'image**
Par Joana Jaurégui

22 Une artiste à l'œuvre : ***Claire Gaudriot***
Les femmes de Claire Gaudriot
Par Hélène Labussière

Création, production et diffusion : quels impacts ?

26 **Tourner aux temps de la Covid**
Valérie Lépine-Karnik et Stephan Bender, déléguée générale de l'Union des producteurs de cinéma ; délégué général de Film France
Par Emma Deleva

28 **Conte post-confinement à Bordeaux**
Par Fabrice Marquat

29 **Coproduire en temps de pandémie : « faire preuve de souplesse et d'adaptabilité »**
Louise Bellicaud, productrice
Par Cédric Lépine

30 **La neige en été**
Christophe Stupar, directeur de production
Par Olivier Daunizeau

31 **« On s'adapte et on continue »**
Benoit Deconchat, machiniste, fondateur d'Atana
Par Cécile-Charlotte Bernet

32 **« Faire primer le désir de cinéma sur la peur du virus »**
Par Pierre Laurent-Lemur

34 **Les grands défis à relever de l'exploitation**
Par Pierre Laurent-Lemur

36 **La crise sanitaire a-t-elle favorisé l'essor du livre audio ?**
Par Nathalie Jaulain

Consommation, vente et transmission : quelles perspectives ?

38 **Livre et vidéo à la demande : l'essor des plateformes et services en ligne**
Par Olivier Thuillas

40 **Du confinement au déconfinement : itinéraires de libraires**
Par Aline Chambras

Trois questions aux députés Yannick Kerlogot et Michel Larive
Par la rédaction

42 **La salle de cinéma : le lieu d'une transmission efficiente et sensible**
Par Émilie Escourido

44 **Les bibliothèques vivantes à travers la crise sanitaire**
Par Florence Delaporte

46 **Les manifestations littéraires face à la pandémie : dangers ou nouvelles possibilités de rencontre ?**
Par Claire Géhin

48 **Publications d'ALCA**

Retrouvez l'intégralité de la revue sur **prologue-alca.fr**

prologue
l'e-media d'ALCA

Événements

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et des restrictions gouvernementales qui s'ensuivent, toutes les indications calendaires indiquées dans les pages ci-après sont susceptibles de modifications.

Des séries vidéo sur les professionnels du livre et du cinéma

Depuis son lancement en janvier 2020, *Prologue*, la nouvelle revue en ligne d'ALCA, propose chaque semaine des sujets sur l'actualité des professionnels néo-aquitains du livre et du cinéma. Ces derniers seront dès cet hiver également mis en lumière dans des séries filmées présentant la diversité des métiers (en coproduction avec Imago Video) et la collaboration entre acteurs d'une même filière (avec la revue *Far Ouest*).

Les premiers épisodes à découvrir sur *prologue-alca.fr*

Yohann Cornu, producteur, lors du tournage du premier épisode de la série « En action », à Bayonne, septembre 2020 – © Imago Video

Annie Courtiaud, auteure, Yves Chagnaud, éditeur, et Claire Jacquemin, libraire, en tournage avec *Far Ouest* à la librairie Le Temps de vivre, à Aixe-sur-Vienne (87) – Photo : Frédérick Diot / *Far Ouest*

Un vaste plan de formation pour 2021

ALCA Nouvelle-Aquitaine, l'Afdas et la Région Nouvelle-Aquitaine, direction de la Formation professionnelle, mettent en place un plan de formation d'envergure à destination des secteurs du livre, du cinéma et de l'audiovisuel au plus près des besoins des professionnels.
Ce plan de formation doit permettre aux professionnels d'acquérir de nouvelles compétences, de construire des parcours en cohérence avec l'évolution des secteurs, de consolider des compétences et des pratiques professionnelles.
Un axe collectif permettra des formations de groupe sur des priorités définies en lien avec ALCA sur des besoins de notre territoire et un axe individualisé permettra d'accompagner de manière très fine les parcours individuels dans ces filières.

Plus d'informations sur *alca-nouvelle-aquitaine.fr*

La 6e édition de la Semaine des Afriques

(du 25 au 31 janvier 2021)

© Idaf / CBIS-Cie Maloba / Lisolo Ya Koltan

Créé pour impulser et soutenir les activités liées aux Afriques sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine, ainsi que pour favoriser la collaboration entre les acteurs et entrelacer les dynamiques de travail universitaire, culturel et associatif, l'Institut des Afriques porte chaque année sa manifestation pluridisciplinaire, la Semaine des Afriques.

Pour cette 6e édition, les défis écologiques seront mis à l'honneur avec des temps forts sur toute la Nouvelle-Aquitaine tels que la conférence inaugurale, au cinéma Utopia de Bordeaux, de Achille Mbembe, politologue camerounais, théoricien du

Événements

postcolonialisme, et de Marc Dufumier, agronome ; ou la table ronde avec le Frac Nouvelle-Aquitaine MÉCA, au musée d'Aquitaine, autour des enjeux environnementaux et des liens avec la mémoire coloniale, en avant-première de l'exposition « Memoria : récits d'une autre Histoire », prévue au Frac dans le cadre de la Saison Africa2020.

Programme complet en ligne sur :
institutdesafriques.org/la-semaine-des-afriques-2020
À lire également sur *prologue-alca.fr* : « L'Institut des Afriques, une passerelle entre nos continents », par Nathalie André, décembre 2019.

Le prix unique du livre fête ses 40 ans

Le 10 août 1981, la France adopte la loi n° 81-766 relative au prix du livre, dite loi Lang, du nom de Jack Lang, alors ministre de la Culture qui a tout mis en œuvre pour que le livre bénéficie d'un prix unique quel que soit l'endroit où il est vendu.
En 2021, ALCA propose une campagne de communication d'envergure multi-supports pour promouvoir le prix unique du livre ainsi qu'un programme de journées professionnelles.

Patrimoine

Des pastilles vidéo sur des auteurs du patrimoine de Nouvelle-Aquitaine

« La pastille Poncelet est un remède scientifique dans lequel on est parvenu à grouper sous le moindre volume le maximum de principes actifs, ce qui la rend infaillible là même où rien n'a opéré » (réclame parue dans *La Caricature*, le 10 septembre 1900). Minimaliste mais percutante, la pastille vidéo a donc un format tout indiqué pour présenter un auteur en moins de deux minutes : une succession de dates, d'images agrémentées de textes brefs pour donner envie d'ouvrir d'autres portes. Mais ce n'est pas un objet lisse, neutre ou consensuel : le parti pris est bienvenu.

Les épisodes de cette série sont à découvrir tous les mois sur *prologue-alca.fr*
Les auteurs de la Saison 1 : Marcelle Tinayre, Eugène Fromentin, Léon Bloy, Louis Parrot, Louis Chadourne, Maurice Renard, Pierre Loti, Jean Giraudoux, Pierre Frondaie, Francis Jammes.
Chaque pastille vidéo est accompagnée d'un ouvrage à télécharger librement en ePub dans la Bibliothèque patrimoniale numérique en Nouvelle-Aquitaine (sur *alca-nouvelle-aquitaine.fr*).

Patrimoine

Mauriac 2020 se prolonge en 2021

Impulsé par le Centre François Mauriac de Malagar, le programme *Mauriac 2020* rassemble depuis le début de l'année de nombreux partenaires autour de la commémoration du cinquantenaire de la disparition de l'auteur de *Thérèse Desqueyroux*. Des expositions, notamment à la bibliothèque de l'Institut de France jusqu'en mars prochain, des conférences et des manifestations littéraires, sont prévues partout sur le territoire. Parmis les temps forts de cette année exceptionnelle : les récentes publications ou rééditions d'œuvres de François Mauriac, à savoir *Le Livre de raison* par Le Festin, dont le manuscrit original est la propriété de la bibliothèque municipale de Bordeaux, et le *Bloc-notes*, coédité par Mollat et Albert Laffont (collection « Bouquins »).

Marie-Sylvie Bitarelle, directrice du Centre François Mauriac de Malagar, a longuement présenté à *Prologue* ce programme : « Mauriac 2020 : une année exceptionnelle pour le Domaine de Malagar » à lire sur *prologue-alca.fr*

Retrouvez l'intégralité du programme sur *malagar.fr/?Mauriac-2020*

© Agence Aggelos/Centre François Mauriac de Malagar

Patrimoine

Centenaire de la mort de Félix Arnaudin

À l'occasion du centenaire de la mort du folkloriste, historien, écrivain et photographe landais Félix Arnaudin, plusieurs événements auront lieu durant l'année 2021.

Les éditions confluences (33) ont ainsi élaboré un vaste projet comprenant plusieurs volets, parmi lesquels : de nouvelles éditions d'ouvrages épuisés (*Œuvre photographique 1874-1921*, en partenariat avec le musée d'Aquitaine, *Sur les traces de Félix Arnaudin*, de Jean-Joël Le Fur et Charles Daney), le lancement d'une collection de poche des *Œuvres complètes* (huit volumes publiés de 1995 à 2007 en coédition avec le Parc naturel régional des Landes de Gascogne), la publication d'une biographie par Guy Latry, la réalisation d'une série de petits documentaires sur des photographies de Félix Arnaudin… Plusieurs événements seront programmés durant l'année dans la région à l'occasion de ces parutions.

Portrait de Félix Arnaudin – © musée d'Aquitaine, Bordeaux.

De leur côté, les éditions Passiflore (40), après avoir publié en 2019 une biographie romancée, *La Folle Histoire de Félix Arnaudin*, de l'écrivain, dessinateur et réalisateur landais Marc Large, viennent de sortir un nouveau titre collectif sur *lou Pèc* de Labouheyre : *Félix Arnaudin, 100 ans après*, de Richard Arnaudin, Marc Large et Jean Tucoo-Chala (octobre 2020). Après une première présentation du livre au musée d'Aquitaine le 19 janvier 2021, plusieurs interventions sont déjà programmées dans divers collèges et lycées landais.
Concerts et déambulations théâtrales font aussi partie d'un vaste programme d'animations mis en place pour cette année de célébration

Pour rappel enfin, Dublin Films (33) a produit en 2013, avec le soutien de la Région Aquitaine et du Conseil départemental des Landes, un court métrage, *Jusqu'à l'aube*, inspiré du conte *Les Fées et les deux frères* recueilli par Félix Arnaudin et mettant en scène le photographe et folkloriste landais.

Ce film est toujours disponible en VOD sur le site du producteur : vimeo.com/ondemand/jusqualaube

Politique publique

Vers la nouvelle Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée

La Région Nouvelle-Aquitaine et les Départements de Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne et Gironde participent à une politique partenariale avec le Centre national du cinéma et de l'image animée et le ministère de la Culture. La traduction de ce partenariat est la Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée.
Une nouvelle convention pour les années 2020-2022 sera votée par les assemblées délibérantes de la Région et des Départements avant la fin de l'année. Elle sera nourrie par les apports de la concertation cinéma-audiovisuel menée par la Région et ALCA avec les professionnels du secteur entre novembre 2019 et juillet 2020 et balaiera l'ensemble des enjeux de la politique de soutien au cinéma : création, production, accueil de tournages, éducation aux images, exploitation, patrimoine.
ALCA, en tant qu'agence régionale et opératrice de nombreux dispositifs d'intervention, sera très présente dans le texte de ce futur protocole.
Le projet de convention sera présenté, dans le courant du mois de novembre, aux professionnels du cinéma et de l'audiovisuel.

Infos juridiques

Régime social des artistes-auteurs : qu'est-ce qui a changé depuis le 1er janvier 2019 ?

Par Alexandra Achenbach et Olivier Ramoul[1]

Depuis le 1er janvier 2019, le régime social des artistes-auteurs a subi une importante réforme dont les points importants sont ci-dessous détaillés.

Tout d'abord, tous les artistes-auteurs ont été rattachés à une Urssaf dédiée, l'Urssaf du Limousin, pour procéder à la déclaration sociale et au paiement des cotisations et contributions sociales. L'Urssaf va donc en assurer la collecte en lieu et place de la Maison des artistes (MDA) et de l'Agessa. Ainsi, chaque artiste-auteur (qu'il déclare ses revenus dans la catégorie des bénéfices non commerciaux [BNC] ou dans la catégorie des traitements et salaires [TS]) bénéficiera d'un compte personnel sur : www.artistes-auteurs.urssaf.fr.

La MDA et l'Agessa ne disparaissent pas : elles se voient désormais cantonnées à des missions bien précises (vérification des conditions de l'affiliation des artistes-auteurs, rôle d'information sur la protection sociale des artistes-auteurs, gestion de l'action sociale, gestion du recouvrement non contentieux des cotisations et contributions dues au titre de périodes antérieures au 1er janvier 2019). Par ailleurs, les numéros d'ordre MDA et Agessa ont été supprimés (ils ne figureront plus sur les factures de l'artiste-auteur).

De plus, depuis la réforme, la distinction assujetti/affilié a été supprimée. Ainsi, et afin de garantir un meilleur accès aux droits sociaux, dès le premier euro perçu au titre de ses droits d'auteur, l'artiste-auteur (peu importe son statut ou son régime fiscal) est affilié au régime de sécurité sociale à condition qu'il réponde aux conditions de ce régime social. Tout artiste-auteur reçoit désormais le remboursement des frais de santé versés par la CPAM de son lieu de résidence. Il bénéficiera également des indemnités maladie, maternité, invalidité et décès dès que son assiette sociale[2] dépassera le seuil forfaitaire fixé en 2020 à 9 135 euros.

« [...] les artistes-auteurs peuvent désormais déclarer des revenus accessoires et ce, peu importe le montant des revenus artistiques. »

Autre point essentiel de la réforme : la dispense de précompte. Deux distinctions doivent être faites et ce, selon que l'artiste-auteur déclare ses revenus dans la catégorie des BNC ou dans la catégorie des TS. En effet, **si l'artiste-auteur déclare fiscalement ses revenus en BNC**, les cotisations sociales sont alors dispensées de précomptes par le diffuseur. Pour cela, il présente à celui-ci soit une attestation de dispense de précompte envoyée par l'Urssaf, soit son avis de situation au répertoire Sirene (à récupérer sur avis-situation-sirene.insee.fr). C'est l'artiste-auteur qui s'acquittera des cotisations par acomptes provisionnels.

Si l'artiste-auteur déclare fiscalement ses revenus d'auteur en TS, les cotisations sociales sont précomptées par les diffuseurs (société de gestion collective, éditeur, etc.). Depuis la réforme, c'est la totalité des cotisations qui est précomptée, et donc l'assurance vieillesse plafonnée (taux 6,9 %) est comprise dans le précompte. En d'autres termes, le diffuseur prélèvera sur la totalité de la rémunération de l'artiste-auteur une partie de celle-ci qu'il reversera directement à l'Urssaf au titre des cotisations sociales à régler par l'auteur. Une certification de précompte de cotisations devra être remise par le diffuseur à l'auteur sous peine d'une pénalité de 155 euros par certificat de précompte non remis (décret n° 2020-1095 du 28 août 2020).

Enfin, il est rappelé qu'avant la réforme du 1er janvier 2020, les artistes-auteurs devaient être affiliés pour pouvoir déclarer des revenus accessoires (exemple : cours, ateliers artistiques, rencontres, débats publics). Depuis la suppression de la distinction assujetti/affilié, les artistes-auteurs peuvent désormais déclarer des revenus accessoires et ce, peu importe le montant des revenus artistiques. Ces revenus peuvent être déclarés au régime artiste-auteur en tant que revenus accessoires dans la limite de 12 180 euros par an, sous réserve que l'artiste-auteur justifie de revenus artistiques dits principaux sur l'année en cours ou une des deux années précédant l'année en cours.

De plus, la nature des revenus accessoires a été précisée. À partir de 2021, il faudra distinguer d'une part, les rencontres publiques qui ne donnent lieu à aucune lecture ou présentation de l'œuvre ou de son processus créatif, ou « dédicace créative », c'est-à-dire accompagnée de la création d'une œuvre telle une dédicace illustrée (revenus accessoires) et d'autre part, les rencontres publiques qui donnent lieu à une lecture ou une présentation de l'œuvre ou une dédicace créative (revenus principaux).

Enfin, le décret n° 2020-1095 du 28 août 2020 a élargi le champ d'application du régime des artistes-auteurs en incorporant aux activités principales de l'artiste-auteur les recettes issues de l'auto-édition et du crowdfunding.

1. Alexandra Achenbach est juriste et Olivier Ramoul, avocat, au sein du cabinet Ora, à Bordeaux.
2. Assiette sociale : si déclaration en TS, il s'agit du montant brut HT des revenus déclaré à l'Urssaf ; si déclaration en micro-BNC, il s'agit du montant des recettes (CA HT -34 % +15 %) déclaré à l'Urssaf ; si déclaration en BNC, il s'agit du montant du bénéfice (majoré de 15 %), ou déficit, déclaré à l'Urssaf.

Autres informations sur www.sgdl.org

Dispositifs publics

Ensemble pour soutenir la filière du livre

Par Benoît Hermet

Dessin : Claire Gaudriot

Le Contrat de filière Livre en Nouvelle-Aquitaine a été créé pour accompagner l'ensemble des professionnels du livre résidant en Nouvelle-Aquitaine : auteurs, éditeurs, diffuseurs, libraires… Élaboré en concertation avec eux pour connaître leurs besoins, ce dispositif réunit la Région Nouvelle-Aquitaine, la Drac Nouvelle-Aquitaine et le Centre national du livre (CNL). Après un premier volet (2018-2020), la convention-cadre est renouvelée pour trois ans (2021-2023) afin de soutenir un secteur essentiel à la création et à l'accès à la culture, qui peut être vulnérable.

Une vision ancrée dans les territoires

Signé en 2018, le premier Contrat de filière est venu marquer une montée en puissance des aides publiques en faveur de toute la filière du livre[1]. Le principe d'une convention-cadre vise à bien articuler les dispositifs nationaux et les besoins territoriaux en portant une attention particulière aux professionnels. « Le grand intérêt du Contrat de filière est d'être dans la finesse des territoires, en réponse aux besoins de chacun », explique Agnès Demé, directrice du Livre d'ALCA. L'agence régionale pour le livre, le cinéma et l'audiovisuel est elle-même très impliquée depuis 2018. « Il existe peu de conventionnements équivalents qui réunissent les apports financiers et techniques de tous les partenaires publics. En Nouvelle-Aquitaine, ces dispositifs existent aussi en faveur des musiques actuelles, du cinéma et des arts plastiques et visuels », précise Isabelle Barrère, responsable à la Région des industries culturelles et créatives. Les quatre partenaires (Région, Drac, CNL et ALCA) se réunissent plusieurs fois par an pour faire vivre le Contrat de filière et accompagner les acteurs du livre. Ils examinent les demandes et prennent les décisions d'accompagnement lors de ces réunions. En 2019 par exemple, plus de 380 dossiers ont été étudiés. Les partenaires mobilisent leurs expertises pour accompagner l'ensemble des acteurs. Le Contrat de filière résulte aussi d'un travail approfondi de concertation des professionnels, étroitement associés à sa mise en œuvre.

Emploi, maillage du territoire, aides à la création et à la professionnalisation

L'aide à l'emploi est un des axes forts du Contrat de filière. « Dans des métiers à faible marge, où les investissements sont difficiles, accompagner la création d'emplois est un levier de développement qui peut être déclenché lors du contrat puis pérennisé par la suite », note Agnès Demé. L'une des originalités consiste à réunir la culture et l'économie (compétence de la Région), en visant moins des aides ponctuelles que plus structurelles. Si une librairie sollicite une aide financière pour élargir son stock ou acheter du matériel, c'est souvent pour renforcer le développement de son activité et créer de l'emploi. « Un maillage de librairies de qualité a pu se structurer en Nouvelle-Aquitaine et les concertations menées dans le cadre du Contrat de filière nous ont permis d'observer des créations et des transmissions de librairies, malgré un contexte économique assez défavorable », constatent les chargés de mission économie du livre d'ALCA. Le Contrat de filière a aussi pour objectif de soutenir le maillage territorial y compris dans les zones rurales.

Un autre axe important est celui des aides à la création. Le statut d'auteur renvoie lui-même à une multitude de métiers différents : écrivains, poètes, traducteurs, illustrateurs, dessinateurs, scénaristes de BD… Premiers maillons de la chaîne du livre, les auteurs restent les plus fragilisés ! Le Contrat de filière a permis de renforcer les aides à la création, soit sous forme de bourses (écriture, illustration, traduction), soit à travers les compagnonnages. Ces derniers associent un opérateur culturel et un auteur pour accompagner sur le territoire des projets d'action culturelle autour du livre, souvent liés à un projet de création (écriture ou illustration).

Pour structurer toutes ces actions, la professionnalisation des acteurs du livre est essentielle, que ce soit par la formation (juridique par exemple), les investissements matériels (stocks de livres, rééditions, refonte de sites web…), l'accompagnement à la promotion et la présence sur les salons nationaux ou internationaux pour les maisons d'édition.

Le futur Contrat de filière : un engagement reconduit

La Nouvelle-Aquitaine est la seule région française qui a signé un nouveau contrat de filière pour une durée de trois ans. Cet engagement résulte d'une volonté politique de l'ensemble des partenaires, Région, État, CNL. ALCA, signataire de la convention-cadre, se charge de la mise en œuvre des politiques concertées en faveur du livre et de la lecture. Ce nouveau contrat se veut encore plus à l'écoute des professionnels, attentif à un accès équitable à la culture sur le territoire et aux conditions sociales de la création littéraire et artistique.

Les bénéficiaires du nouveau Contrat de filière restent l'ensemble des acteurs de l'écosystème du livre. Dans l'attente de l'évaluation de sa politique par le CNL en 2021, des évolutions sont à noter dès cette première année pour les maisons d'édition, les auteurs et l'interprofession. Pour les maisons d'édition, une attention particulière va être portée aux conditions écologiques de la production éditoriale, à l'accessibilité de leurs catalogues et à l'émergence de projets numériques, dans un contexte général d'évolution de ces métiers. Pour les auteurs, un service social et fiscal va être mis à leur disposition et des aides vont être renforcées, toujours dans l'idée d'accompagner la création dès sa genèse. Le soutien aux actions collectives en faveur de la filière est aussi un axe important, à travers l'association des librairies indépendantes de Nouvelle-Aquitaine et celle des éditeurs de Nouvelle-Aquitaine. En 2022, d'autres évolutions majeures seront engagées sur les dispositifs cofinancés avec le CNL, notamment en direction des librairies.

TÉMOIGNAGES DE PROFESSIONNELS

La librairie Lilosimages à Angoulême (16)

Lilosimages est une librairie généraliste à dominante jeunesse créée il y a trente-cinq ans. En 2018, au moment du départ en retraite de sa fondatrice, l'une des salariées, Anaïs Combeau, sollicite ALCA pour être accompagnée dans la reprise du fonds de commerce : qui contacter ? quels sont les choix à faire ? En 2019, elle s'associe avec Manon Picot et les deux gérantes sollicitent une aide financière dans le cadre du Contrat de filière, pour élargir leur offre et créer un pôle littérature, société, beaux livres… Au total, elles ont reçu 20 000 euros de subventions. « Pour nous, c'est un vrai coup de pouce financier et nous avons également bénéficié de prêts à 0 % du CNL et de l'Adelc[2]. La confiance de ces instances professionnelles a aussi renforcé notre crédibilité auprès des banques. »

Les éditions Lucien Souny à La Geneytouse (87)

Existant depuis quarante ans, elles publient chaque année autant de titres dans des genres variés. La petite structure a sollicité l'aide à la mobilité du Contrat de filière, notamment pour participer au salon du livre de Bruxelles. « Nous avons mutualisé un stand avec d'autres éditeurs du Limousin pour développer de nouveaux lectorats dans un contexte économique de plus en plus compliqué », explique Véronique Thabuis, cogérante. L'autre volet sur lequel les éditions ont été accompagnées est l'aide au changement de diffuseur, un pari toujours risqué qui nécessite une réorganisation commerciale sur le terrain. « Changer de diffuseur implique une perte d'exploitation puisque nous devons rembourser les livres que les libraires nous ont achetés. En même temps, nous souhaitions revenir à une structure de diffusion à taille humaine qui ait une approche plus ciblée de la vente de nos ouvrages. »

Aliona Gloukhova, auteure installée à Pau (64)

Après un master en création littéraire à l'université Paris 8, Aliona Gloukhova a publié un premier ouvrage, *Dans l'eau je suis chez moi*, aux éditions Verticales. Écrivaine, romancière, elle anime aussi des ateliers d'écriture et participe à des résidences littéraires. Aliona a demandé en 2018 une bourse de création dans le cadre du Contrat de filière, à un moment où elle démarrait le brouillon de son nouveau livre, *De l'autre côté de la peau*, paru en 2020 aux éditions Verticales également. « Cette bourse est venue m'encourager dans ce projet qui n'était encore qu'intuitif… On dit souvent que pour un auteur, le deuxième livre est plus difficile à concrétiser ! » L'aide de 6 000 euros lui a permis de se consacrer quasi exclusivement à son travail d'écriture. L'histoire se déroulant en partie à Saint-Pétersbourg, Aliona a aussi pu se rendre sur place pour se documenter et s'imprégner des ambiances de la ville.

1. Il est à noter cependant qu'il existait des soutiens à la filière du livre sur chacune des trois ex-régions avant 2018, dont voici le détail :
- en Aquitaine, il existait, depuis 2003, un soutien à la librairie à travers un protocole d'accord État-Région étendu au secteur de l'édition en 2006, puis suivi de la mise en place d'un contrat de filière livre (2015-2017) intégrant les auteurs ;
- la Région Limousin disposait d'une politique du livre depuis plusieurs années, mais c'est à partir de 2012 que ce soutien à l'édition, à la librairie et aux acteurs du livre a pu entrer dans le champ du développement économique, avec le Contrat de progrès pour l'économie du livre en Limousin (CPEL), puis, à partir de 2015, le Contrat d'actions collectives de la filière livre, deux protocoles d'accord État-Région ;
- la Région Poitou-Charentes menait, depuis 2007, en articulation avec les aides de la Drac, une politique de soutien volontariste en faveur du secteur du livre : aides à l'exploitation et à l'investissement pour les librairies (dispositif Lire) et les maisons d'édition, et aides aux manifestations littéraires.

2. Association pour le développement de la librairie de création. www.adelc.fr

QUI CONTACTER POUR SON DOSSIER ?

ALCA est la porte d'entrée pour tous ces dispositifs et ses chargés de mission sont l'interface avec tous les professionnels, tant pour le montage des dossiers que pour l'accompagnement et le conseil technique.

Toutes les informations sur *alca-nouvelle-aquitaine.fr* (onglet « Livre », « Animation du contrat de filière »)

Par-delà les frontières

Traverser : une coproduction équilibrée

Par Christophe Dabitch

Après *Vivre riche*, le documentariste ivoirien Joël Akafou a réalisé une suite, *Traverser*, dont la sortie a été entravée par la crise sanitaire. Les deux films ont été coproduits par la structure de Nouvelle-Aquitaine, VraiVrai Films, qui poursuit ses collaborations en Afrique.

Depuis sa création en 2011, VraiVrai Films a produit une trentaine de documentaires et films de fiction, dont la moitié en Afrique, avec des réalisateurs, des coproducteurs et des techniciens de différents pays africains mais aussi européens. Il s'agit pour son fondateur, Florent Coulon, de permettre l'émergence de jeunes cinéastes africains qui regardent leur propre réalité avec des films qui intéresseront autant l'Afrique et l'Europe que d'autres continents. Cela se traduit par un travail en commun avec des producteurs comme Berni Goldblat des Films du Djabajah, au Burkina Faso, en l'occurrence sur *Traverser* et *Vivre riche* : « Notre travail avec lui est très classique, très professionnel. Ce serait pareil ailleurs dans le monde. On se connaît et on travaille bien. On a cherché ensemble les sources de financement, Berni a suivi les tournages en Côte d'Ivoire, VraiVrai Films s'est occupé du conseil en écriture, des repérages et tournages en Italie et en France. Nous tenons à ce que la postproduction soit faite ici mais Berni visionne et nous discutons tout le temps. C'est lui qui avait repéré Joël pour son premier film. » Le documentaire de Joël Akafou a été produit au sein de VraiVrai Films par Faissol Gnonlonfin[1] avec lequel la même logique a prévalu. Après une rencontre à Saint-Louis-du-Sénégal en 2011, Faissol Gnonlonfin, Béninois, a fait un master Prod à Lussas en 2013. Il est venu en stage à VraiVrai Films puis « n'est jamais vraiment reparti ». Une question d'affinité professionnelle et humaine. Il est producteur associé depuis 2015.

L'impact de la crise sanitaire

Cette recherche de partage, en impliquant des cultures différentes, se retrouve également dans le financement des films, qui traditionnellement proviennent de structures publiques en France (Région Nouvelle-Aquitaine, Procirep, CNC) et privées dans différents pays africains (mécènes, fondations). La récente création du Fonds Jeune création francophone, dont les contributeurs sont des institutions européennes et des sociétés privées, a ouvert de nouvelles possibilités dont a bénéficié *Traverser* et permet selon Florent Coulon, avec ces financements africains, « d'équilibrer la relation d'un point de vue économique ». Au Burkina Faso, le festival Fespaco (Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou) ou des initiatives comme Génération Films (société collective de production, d'édition et de formation) apportent un réel dynamisme et encouragent l'émergence des films. Pour VraiVrai Films, dont le rôle est de favoriser la diffusion et la visibilité du film, l'actualité immédiate en raison de la crise sanitaire est d'imaginer des solutions. Après le bon accueil de *Vivre riche*, *Traverser* a en effet subi les restrictions dues à la pandémie. Diffusé et apprécié durant le festival de Berlin en février, juste avant le confinement, il n'a ensuite été vu que dans des festivals devenus virtuels : Visions du réel à Paris, Lussas, Toronto… « La Covid impacte tout. On reste actif sur le développement et la production mais les tournages sont décalés et les diffusions en festivals annulées. » VraiVrai Films envisage ainsi pour *Traverser* une diffusion en salle ou une sortie commerciale alternative sur des plateformes en ligne comme Tënk. Une tournée devrait être organisée avec Joël Akafou en Nouvelle-Aquitaine. D'autres possibilités sont à l'étude : il s'agit de tout faire pour que le film soit vu.

Les traversées de Bourgeois

Une diffusion décalée dans le temps n'enlèvera rien à ce documentaire passionnant qui suit un groupe de jeunes Ivoiriens en Italie dont l'un d'eux, Bourgeois, proche de Joël Akafou qui l'a rencontré pour *Vivre riche*, veut franchir les Alpes afin de rejoindre sa future femme à Paris. Bourgeois était un jeune cyber-arnaqueur à Abdijan (du « broutage » sur les réseaux sociaux avec des femmes européennes), il a depuis quitté le pays pour tenter la traversée de la Méditerranée avec l'aide financière de sa mère, a été emprisonné et menacé de mort en Libye où Joël Akafou a participé à sa libération en envoyant de l'argent. Quand le réalisateur l'a supplié de rentrer au pays, Bourgeois a répondu : « Je préfère mourir sur la mer que devant ma mère. » Il est parvenu en Italie, c'est là que le réalisateur le retrouve. Leur intimité, la question aux multiples facettes du pourquoi de cette traversée, les interrogations politiques et historiques, le rôle de la famille mais aussi les singularités de chaque parcours font de *Traverser* un film bouleversant et passionnant. La collaboration entre le réalisateur et VraiVrai Films devrait également se poursuivre, un troisième documentaire envisagé comme une suite est en cours de réflexion.

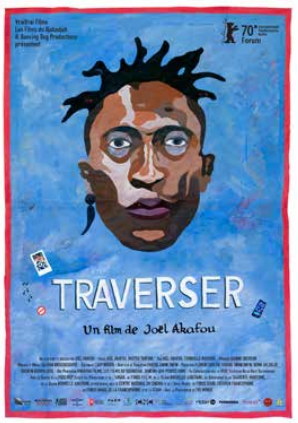

Traverser de Joël Akafou - DR

1. En tournage au Gabon au moment de la rédaction de cet article, Faissol Gnonlonfin n'a pas pu être contacté.

Entretien avec le réalisateur Joël Akafou à l'occasion de sa résidence au Chalet Mauriac pour la préparation de son film *Traverser* à lire sur *prologue-alca.fr*

Un nouveau regard

Les éditions du Détour,

l'humain au cœur du chemin néo-aquitain

Par Margaux Maillard

C'est en 2016 que Juliette Mathieu et Bertrand Bernard décident de créer leur maison d'édition, spécialisée dans les sciences humaines. Leur volonté est simple : proposer un catalogue incisif et ouvert pour comprendre notre monde. Explorer toutes les facettes de la pensée, notamment politique, et offrir aux lecteurs un lieu de réflexion, une prise de recul sur le temps court des informations. Installé à Paris, le binôme établit son siège social dans la capitale, même si Juliette Mathieu déménage à Bordeaux. « La maison d'édition était bicéphale dès son lancement. » Deux ans plus tard, le siège social a déménagé dans la capitale girondine pour plus de praticité. Une implantation « tout à fait sérieuse et pérenne », précise Juliette Mathieu pour qui il est important de s'inscrire dans un collectif. S'ancrer à Bordeaux, c'est vouloir discuter avec les professionnels de la filière, créer un réseau et développer des échanges plus particuliers avec les éditeurs du même secteur. « J'ai contacté les autres éditeurs de sciences humaines de la région, c'est une démarche que j'ai voulu faire parce que j'ai l'envie de travailler ensemble. »

Même si la création littéraire peut s'établir n'importe où – « les auteurs viennent de partout » – et que le confinement a montré que le métier d'éditeur s'exerce aussi depuis la maison, être en région offre un accès au plus près des autres acteurs. « On a besoin d'exister près de chez soi », et c'est à travers cette politique que la structure s'investit tout particulièrement dans la nouvelle association des éditeurs néo-aquitains[1].

Toujours en recherche de nouvelles propositions, la maison d'édition développe aussi un vrai travail avec des acteurs locaux (graphistes, correcteurs…) dans cette idée

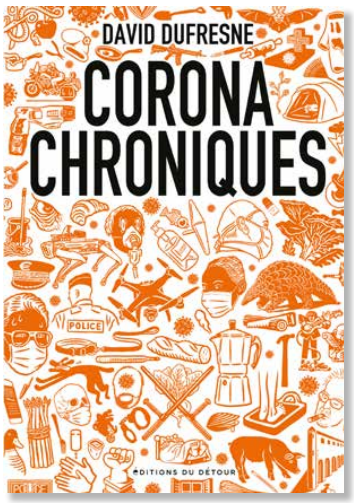

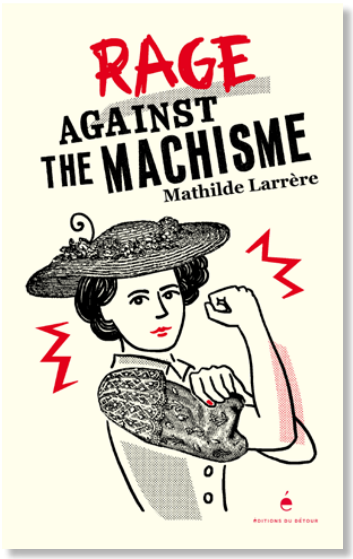

toujours renouvelée de favoriser la proximité. « C'est important de pouvoir se voir, se rencontrer, échanger en réel, c'est un métier humain avant tout. » La région Nouvelle-Aquitaine est riche en professionnels dans les différents métiers de la chaîne du livre, autant en profiter. Elle bénéficie aussi d'un réseau d'auteurs importants, ces auteurs par qui tout commence et avec lesquels la maison tisse petit à petit son réseau. Si la Gironde et le Pays basque font désormais partie des zones de référence de la structure, Juliette Mathieu et Bertrand Bernard prévoient déjà des tournées dans tout le territoire pour trouver de nouveaux auteurs, faire des nouvelles rencontres et enrichir leur catalogue d'idées.

Outre les aides du Contrat de filière[2] qui sont un réel soutien pour poursuivre leur développement, l'association Librairies indépendantes en Nouvelle-Aquitaine (Lina) et ALCA sont de véritables atouts dans ce territoire : « Les échanges avec l'agence sont importants, il y a une collaboration profonde avec les professionnels. » De même, la possibilité de proposer des tournées d'auteurs dans plusieurs librairies et de bénéficier d'un échange facilité avec les libraires par le biais de l'association est une plus-value inestimable pour le développement d'une structure éditoriale. « C'est un réseau incroyable » et qui semble d'autant plus essentiel en ces temps extraordinaires.

Avec aujourd'hui trente titres au catalogue et malgré ce « saut dans la science-fiction avec la fermeture des librairies », les éditions du Détour restent confiantes pour l'avenir. La rentrée s'est bien passée avec la parution du titre féministe *Rage against the Machisme*, de Mathilde Larrère[3], qui a trouvé un écho important dans la presse et séduit les libraires. La fin de l'année sera assurément dans l'actualité avec un titre sur le coronavirus[4] et 2021 démarrera par un titre sur la thématique des Jeux Olympiques[5]. « L'édition est un métier d'intermédiaire », si tout reste fragile, il y a encore tout à inventer pour faire vivre les idées et promouvoir les livres et leurs auteurs. Juliette Mathieu et Bertrand Bernard font en tout cas preuve d'un enthousiasme sans faille pour tracer le chemin de leur maison d'édition, sans détours, depuis la région Nouvelle-Aquitaine.

À lire aussi sur *prologue-alca.fr* : « Les éditions du Détour, de Paris à la Nouvelle-Aquitaine », par Aline Chambras.

1. Voir article p. 18 dans ce numéro.
2. Voir article p. 6 dans ce numéro.
3. Mathilde Larrère, *Rage against the Machisme*, éditions du Détour, août 2020, 224 p.
4. David Dufresne, *Corona Chroniques*, éditions du Détour, octobre 2020, 240 p.
5. Marc Perelman, *2024, les JO n'ont pas eu lieu*, à paraître en janvier 2021.

Transversalité

Voana, pour donner de l'écho aux voix néo-aquitaines

Par Nicolas Rinaldi

La MÉCAscène (tribunes, gradins et fosse), espaces de l'Oara à la MÉCA – Photo : Maitetxu Etcheverria

Un appel à candidatures, une formation puis la mise en ligne d'une banque de voix. C'est au rythme de ces trois événements qu'ALCA et l'Oara lancent le projet Voana (pour « Voix Oara ALCA Nouvelle-Aquitaine ») en vue de faciliter dès 2021 la rencontre des voix régionales avec les professionnels du livre et du cinéma à la recherche de talents.

Du producteur de documentaires en quête d'une voix off à l'éditeur de livres audio qui souhaite faire correspondre la tonalité de lecture avec le propos du titre, les besoins vocaux sont nombreux et croissants. Delphine Lagache, directrice artistique de la maison d'édition rochelaise Le Label dans la forêt, a ainsi observé un regain d'intérêt pour les livres audio pendant le confinement, notamment « une plus forte fréquentation des plateformes numériques » sur lesquelles sont publiés ses titres. À Bordeaux, Patrick Meadeb, fondateur et dirigeant de SonoBook, explique aussi cette progression par « une offre bien plus importante »[1]. Cette conjoncture favorable pourrait donc suggérer de nouveaux débouchés pour les comédiens pratiquant ou souhaitant pratiquer la lecture. « Il y a un lien professionnel évident et précieux entre les comédiens de théâtre et les acteurs de cinéma. Avec ce projet, nous leur ouvrons une nouvelle porte, celle de l'édition audio », avance Joël Brouch, directeur de l'Oara.

Recevant régulièrement des propositions de comédiens, les éditeurs de livres audio affirment en revanche que le choix d'une voix n'est pas chose aisée. La première difficulté est d'ordre artistique : quelle voix associer à l'œuvre ? « Le choix de la voix est un élément central dans notre travail de direction artistique, explique Delphine Lagache. Parfois même, des projets naissent à la seule écoute d'une nouvelle voix ! » La seconde réside dans la technicité de la lecture : le comédien est-il formé à l'exercice de la lecture ? « La principale difficulté que je rencontre est celle des dialogues. Il nous faut souvent faire des choix artistiques en fonction de la capacité des comédiens à jouer plusieurs voix », confesse Patrick Meadeb qui s'appuie aujourd'hui sur « un pool constitué depuis la création de SonoBook, il y a quatorze ans.»

Conscients de ces difficultés à faire rencontrer les comédiens néo-aquitains qualifiés avec les éditeurs de contenus, ALCA et l'Oara vont lancer au premier trimestre de l'année 2021 un appel à candidatures. Chacun des candidats devra envoyer trois enregistrements : une courte lecture, une publicité audio ainsi qu'une annonce institutionnelle. Le jury, composé d'un éditeur de livres audio, d'un professionnel de l'audiovisuel et d'un directeur artistique, choisira quelles voix pourront figurer sur la future banque en ligne. Les comédiens identifiés comme ayant du potentiel pourront suivre au printemps une formation dédiée, prise en charge dans le cadre du plan de formation entre l'Afdas, la Région Nouvelle-Aquitaine et ALCA, en vue d'intégrer à terme la banque de voix, dont la mise en ligne est prévue en septembre 2021.

« Cette banque sera une ressource professionnelle bienvenue », se réjouit Delphine Lagache, qui écoutera sans doute ces voix en quête de nouvelles idées artistiques. Pour Patrick Meadeb, elle permettra également de favoriser la création régionale : « Je reçois toutes les semaines des voix venant de la France entière, voire de l'international, mais j'ai toujours la volonté de faire un travail artisanal à partir des talents locaux. » Baptiste Boucher, responsable du studio d'Angoulême de la société de post-production sonore Piste Rouge, explique que « les doublages sont aujourd'hui réalisés dans les studios parisiens du groupe, les comédiens vivant principalement dans la capitale ». Avec cette banque de voix, il disposerait alors d'un outil qu'il pourrait « proposer aux producteurs et aux directeurs artistiques en vue de faire travailler les comédiens néo-aquitains ».

1. Voir article « La crise sanitaire a-t-elle favorisé l'essor du livre audio ? », p. 36 dans ce numéro.

CRISE SANITAIRE : L'ADAPTATION DES FILIÈRES LIVRE ET CINÉMA

ALCA recense sur son site les liens, ressources et contacts qui peuvent être utiles aux professionnels néo-aquitains du livre, du cinéma et de l'audiovisuel en cette période de crise sanitaire :
alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/actualites/confinement-informations-et-ressources-utiles-pour-les-professionnels-du-livre-et-du-cinema

Dessin : Claire Gaudriot

UNE MISE EN LUMIÈRE DES BESOINS STRUCTURELS

La surproduction éditoriale : agir, maintenant

Par Mathilde Rimaud

Serpent de mer de la chaîne du livre, la question de la surproduction est revenue sur le devant de la scène avec la crise sanitaire. Comment sortir d'un modèle qui impose de courir après les nouveautés pour survivre ? Les professionnels cherchent des réponses, qui viendront peut-être des libraires…

Soixante-huit mille cent soixante nouveautés et rééditions ont été publiées en France en 2019. Mille trois cent dix nouveaux titres à proposer chaque semaine. Il faut sept bibliothèques pour les mettre en rayon, soit quatre-vingt-treize tables mises bout à bout pour les présenter à plat. Par semaine. Impossible, évidemment. Un chiffre en augmentation constante depuis le début de l'ère industrielle : 6 200 ouvrages parus en France en 1840, 20 000 en 1880, 28 000 en 1900, 32 000 en 1913[1], ce chiffre atteint, un siècle après, plus du double.

Le grammairien et universitaire Christian Robin situe la rupture au début des années 1980, à l'entrée dans l'ère « de la rigueur » : « Dans une branche arrivée à maturité comme l'édition de livres, […] se préoccuper du public ne pouvait que se traduire par une segmentation de l'offre, donc une croissance des nouveautés[2]. »

Des facteurs externes expliquent cette progression[3], mais également un faisceau de raisons propres au secteur : vitalité éditoriale, abaissement des coûts de revient et donc augmentation des projets viables économiquement, nécessité de publier pour garder les auteurs dans la maison[4]… Et bien sûr, la concentration de l'outil de distribution, qui rend nécessaire sa rentabilisation par des flux allers et retours : « Dans cette course effrénée vers une hyperproduction […], les maisons littéraires ne sont plus que des prestataires de services ou de simples fournisseurs de papier susceptibles d'alimenter les tuyaux de la logistique[5]. » Ce raccourci un peu pessimiste fait écho à l'expérience à plus petite échelle de Jean-Luc Kérébel, des éditions Cairn (Pyrénées-Atlantiques) : « Nous sommes six à travailler au sein de la maison. Pour faire vivre tout le monde, je dois faire un million d'euros de chiffre d'affaires par an, on est dans l'obligation de produire pour atteindre ce chiffre, puisque dans notre domaine, le patrimoine régional, les ouvrages se vendent en moyenne entre 1 000 et 2 000 exemplaires. Objectivement, il y a trop de livres, les libraires me le disent, mais je suis pris dans cette logique que je déplore mais dont je ne vois pas, pour l'instant, l'issue[6]. »

Cette course folle s'accompagne d'une baisse importante des tirages, passant de 10 130 exemplaires en moyenne en 2005 à 6 742 en 2017[7]. Une baisse imputable pour partie aux évolutions technologiques rendant possibles les tirages initiaux courts et les réimpressions à flux tendus, donc une gestion plus ajustée des stocks. Mais également à cette offre pléthorique : la moitié du chiffre d'affaires de l'édition est réalisée par des titres se vendant à moins de 5 000 exemplaires[8]. Pour vendre autant, il faut vendre plus donc produire plus. Un cercle vicieux se répercutant directement sur les auteurs qui touchent moins de droits au titre qu'avant.

La collection de polars du Sud-Ouest de Cairn (« Du noir au sud ») a si bien marché que les libraires ont créé un rayon dédié en magasin, inspirant la même idée à d'autres éditeurs…

Le constat est bien partagé : lors de leurs vœux en début d'année 2019, les présidents respectifs des syndicats de l'édition et de la librairie ont émis le souhait que les professionnels agissent face à cette marée incessante. Car le problème serait moins lié « au niveau de la production lui-même, qu'à la capacité du marché à l'absorber[9] ». La chaîne commerciale du livre fait face aujourd'hui à sa propre saturation : « En 2016, plus de 140 000 références actives de 2015 ont disparu du marché alors que le nombre des références "sortantes" était de l'ordre de 80 000 dans les années 2007-2010. […] Ce qui peut être interprété comme le signe d'une saturation du marché et des limites atteintes par la politique d'offre menée de longue date par les éditeurs[10]. »

C'est loin d'être une nouveauté. Les éditeurs se renvoient parfois la balle : les « gros éditeurs » reprochant aux « petits » d'être responsables de l'augmentation des nouveautés[11], tandis que les

« petits » reprochent aux « gros » une stratégie d'occupation de la place. À tour de rôle, les éditeurs annoncent leur intention de réduire la voilure. La période du confinement a donné lieu de façon plus criante encore à cet exercice du genre[12]. Rien n'y fait. Bien sûr, certains grands diffuseurs ont mis en place des incitations commerciales pour favoriser le maintien du fonds en librairie en proposant des échéances s'apparentant à du dépôt. Bien sûr, les libraires reprennent la main sur leurs achats en étant beaucoup plus drastiques dans leurs choix. Mais la tendance de fond reste la même.

« Plusieurs collectifs d'éditeurs indépendants se sont créés pour tenter de penser autrement la filière, commercialement et écologiquement »

Cependant, la crise sanitaire a accéléré la réflexion des professionnels. Plusieurs collectifs d'éditeurs indépendants se sont créés pour tenter de penser autrement la filière, commercialement et écologiquement[13]. Les libraires, lors de cet exercice grandeur nature, ont expérimenté les ventes sans nouveautés et constatent finalement, à l'instar de Sébastien Lavy, libraire à Limoges, que « les gens achètent ce qu'ils trouvent[14] ». Ce qui leur donne le goût d'y revenir : « La pause estivale des offices entre la mi-juillet et la mi-août est trop courte. On devrait avoir des périodes sans office plus importantes, pour permettre à tous les livres sortis dans l'année de continuer à vivre[15]. »

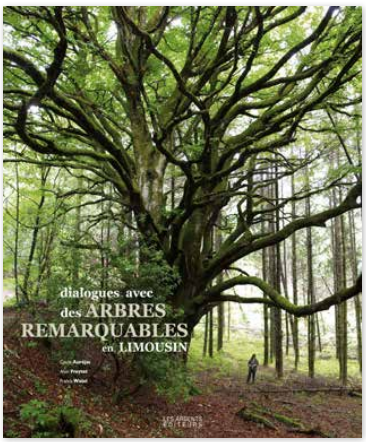

Un exemple des ouvrages conçus pour durer et qui trouvent leur public sur le temps long.

Le confinement a donné l'impulsion nécessaire pour réaliser cet ouvrage dans les cartons, ouvrant de nouvelles perspectives aux guides de conversation, dans une période où le voyage est en perte de vitesse.

Autrement dit, prendre le temps… Une philosophie au cœur de la démarche portée depuis 2007 par Les Ardents Éditeurs (Haute-Vienne), inspirés par Turin et sa *slow food*. « J'essaye de faire des livres de garde, comme il y a du vin de garde, explique Jean-Marc Ferrer[16]. Nos meilleures ventes post-confinement sont des titres parus il y a plus de dix ans. Et je suis content car je sens aujourd'hui un écho réel au *slow* quand nous expliquons imprimer à moins de 300 km de Limoges. Ça commence à faire sens pour tout le monde. C'est dans le même esprit que nous avons choisi comme diffuseur Myosiris, une petite structure régionale qui porte les mêmes valeurs que nous. Nous réfléchissons aujourd'hui à trouver des espaces de stockage intermédiaires avec des partenaires imprimeurs pour réduire encore l'empreinte carbone de la diffusion. »

Cette vision est partagée par Hugues Bioret, des éditions Bonhomme de chemin (Deux-Sèvres) : sa maison publie cinq titres par an, « un rythme qui nous convient bien. Nous faisons tout en interne, même les textes et les illustrations, donc on ne pourrait pas faire plus de toute manière[17] ». Au fil du temps, la confiance s'est tissée avec les libraires. La qualité et l'originalité des titres, sans beaucoup de concurrence, font que les revendeurs apprécient ce rythme doux : « Les parutions sont plus rares, donc cela donne plus de valeur au titre, c'est à chaque fois comme un mini-événement. »

Bien sûr, on ne peut comparer des structures dont les modèles économiques sont si variés. Mais cette période que nous traversons, en rebattant les cartes d'un marché arrivé à saturation, donne peut-être sa place, derrière les catalogues, aux projets défendus par les éditeurs, à leur écologie propre, en éclairant autrement les choix stratégiques impactant notamment l'environnement.

Si l'on ne peut attendre des éditeurs qu'ils réduisent la production d'eux-mêmes, on peut espérer qu'ils y seront contraints par leurs clients, les libraires bien sûr, qui ont un vrai pouvoir entre leurs mains, mais en premier lieu, peut-être, les consommateurs, plus sensibles que jamais à l'impact sociétal de leurs achats.

1. Chiffres indiqués par Frédéric Barbier, dans *Histoire du livre en occident*, Armand Colin, 2020 (4e édition), p. 333.
2. Christian Robin, « Les éditeurs publient-ils trop de livres ? », dans *Communication et langages* n° 143, 1er trimestre 2005. Dossier : Productions médiatiques et logiques publicitaires, p. 71-90, citation p. 87.
3. La croissance économique générale sur la période des Trente Glorieuses, l'élévation du niveau moyen d'instruction, le passage de masse à des enseignements secondaires… François Rouet, dans *Le Livre, une filière en danger ?*, La Documentation française, 2013 (4e édition), p. 26.
4. *Ibid.*
5. Olivier Bessard-Banquy, *L'Industrie des lettres*, Pocket, 2012, p. 493.
6. Entretien avec Jean-Luc Kérébel, directeur des éditions Cairn, octobre 2020.
7. Fabrice Piault, « Surproduction », article paru le premier février 2019 dans *Livres Hebdo*.
8. Conférence GfK sur le livre, mars 2019. En mars 2020, GfK estime que 757 000 références se sont vendues en 2019 entre un et 5 000 exemplaires dans l'année, seules 11 000 références ont dépassé les 5 000 ventes.
9. Fabrice Piault, article cité.
10. Olivier Donnat, « Évolution de la diversité consommée sur le marché du livre 2007-2016 », dans *Culture Études*, 2018/03, p. 1-28.
11. Olivier Donnat montre dans son article « Évolution de la diversité consommée sur le marché du livre 2007-2016 » déjà cité, que l'augmentation des nouveautés est lié à la part des petits éditeurs sur le marché (notamment parce qu'ils étaient sans doute mal pris en compte auparavant), mais également le jeu des grands éditeurs dans l'augmentation des parutions.
12. Voir l'article « Post-covid : moins de livres en librairie, vraiment ? », par Mathilde Rimaud, à lire sur *prologue-alca.fr*
13. Par exemple, le collectif Édition année zéro, porté entre autres par Le Nouvel Attila, ou l'Association pour l'écologie du livre qui a publié notamment *Le Livre est-il écologique ?* aux éditions Wildproject.
14. Sébastien Lavy, librairie Page et Plume à Limoges, entretien en août 2020.
15. *Idem.*
16. Entretien avec Jean-Marc Ferrer, directeur des Ardents éditeurs, octobre 2020.
17. Entretien avec Hugues Bioret, directeur des éditions Bonhomme de chemin, octobre 2020.

www.editions-cairn.fr
www.lesardentsediteurs.com
www.bonhommedechemin.fr

« Nous n'avons pas vécu l'effet écran noir du spectacle vivant »

Hervé Rony / Propos recueillis par Emma Deleva

Hervé Rony est directeur général de la Société civile des auteurs multimédia (Scam). Cette structure a pour rôle de collecter les droits des auteurs, de leur reverser selon les diffusions de leurs œuvres. Il revient sur les aides mises en place lors de la pandémie et comment la Scam a pallié les pertes de revenus de ses adhérents dans les secteurs de l'audiovisuel, du livre et de la radio.

Quels soutiens financiers la Scam a-t-elle apportés à ses auteurs adhérents pendant la crise sanitaire ?
La Scam a participé à plusieurs dispositifs de soutien à destination de nos auteurs. Nous avons abondé, à hauteur de 150 000 euros, le fonds d'aide du Centre national du livre (CNL), géré par la Société des gens de lettres (SGLD). Le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) nous a confié la gestion de son fonds de soutien aux auteurs de l'audiovisuel. En outre, nous avons très rapidement mis en place un fonds Scam multisectoriel « Covid ». Enfin, la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) nous a alloué une enveloppe pour les auteurs de radio, pas très sollicitée pour le moment.

Quelle était l'enveloppe dégagée par la Scam ?
Elle était de 850 000 euros. Nous avons financé ce fonds grâce à quelques économies réalisées en interne. Mais peu, car nous avons honoré les subventions engagées dans les festivals, même s'ils n'ont pas pu avoir lieu. L'essentiel de ce fonds vient de l'utilisation des sommes irrépartissables, à savoir les droits que nous n'avons pas pu verser car nous n'avions pas les données pour retrouver les auteurs. Pour éviter cela, il est important que les œuvres soient bien documentées, mais aussi que les auteurs se déclarent auprès des sociétés de gestion de droits. La loi nous autorise à affecter ces sommes à la gestion de la Scam au bout de cinq ans de recherche.

Quelle est la typologie des personnes aidées par ce fonds ?
Quatre-vingts pour cent des auteurs aidés travaillent dans l'audiovisuel (documentaristes, journalistes, traducteurs, etc.). Majoritairement ont été soutenus des auteurs de plus de cinquante ans, une population qui, structurellement, a plus de difficulté à travailler. Nous avons aussi vu des demandes de jeunes qui débutent. La Covid a rendu la situation des personnes fragilisées encore plus précaire. Nous voulions vraiment avoir notre propre fonds : nous examinons la perte de revenus des auteurs et prenons en compte leurs difficultés familiales et sociales. Ce qui est important est que cette aide est cumulable avec celle du fonds national de solidarité. Au début de la crise, ce dernier était difficile d'accès pour les auteurs. Cela s'est arrangé.

Jusqu'à quand la Scam va-t-elle aider ses adhérents ?
Nous envisageons de changer les modalités. La première aide doit venir du fonds de solidarité national et notre fonds doit venir en complément. Cela reste très compliqué d'avoir une visibilité sur les mois à venir : si certains auteurs ont repris une activité normale, beaucoup de projets documentaires ont été reportés, voire annulés. L'effet Covid persiste et personne ne sait quand cela va s'arrêter. Le fonds Scam est ouvert jusqu'au 31 décembre. Fin septembre, nous avions déjà dépensé 500 000 euros sur les 850 000 euros de départ. Même s'il y a eu une baisse des demandes de soutien depuis juin, nous allons faire des ajustements lors du vote de notre budget 2021. Si le fonds Scam est moins sollicité, la pression baissera et les aides pourront rester plus longtemps ouvertes. Nous n'allons pas pouvoir maintenir le même niveau très longtemps.

Contrairement à la fiction, les documentaristes n'ont pas tous retrouvé le chemin des tournages…
La question de l'étranger est un vrai frein, beaucoup de documentaires et de reportages restent compliqués à réaliser, d'autres liés à l'actualité ont aussi été décalés. L'activité est en pointillé. Soulignons que les chaînes de télévision, qu'elles soient publiques ou privées, n'ont pas taillé dans leurs investissements.

Avez-vous constaté des fermetures de structures de production ?
Pas pour l'instant, les producteurs ont tenu le coup notamment grâce au chômage partiel. La situation est tendue, mais le CNC a eu une remise à niveau de ses moyens dans le plan de relance du gouvernement. Il devrait pouvoir continuer à assurer les soutiens : cette stabilité des aides aux producteurs est fondamentale.

Comment avez-vous géré le fonds d'aide du CNC, quel était le mécanisme ? Quel est l'état des lieux ?
Nous avons versé plus de 450 000 euros à 269 bénéficiaires, les aides étant plafonnées à 1 500 euros par mois. En tout et pour tout, nous dépassons le million d'euros distribués, tous fonds confondus.

Comment voyez-vous l'avenir de la profession d'auteur audiovisuel ?
Une des chances de nos auteurs est que 80 % des documentaires sont commandés par Arte et France Télévisions, chaînes qui n'ont pas subi le contrecoup publicitaire. Les auteurs vont voir leurs versements de droits baisser puisqu'ils n'ont pas pu travailler. Ceux qui travaillent pour les chaînes privées, telles que TF1, M6, RMC Découverte, vont être plus impactés. Globalement, nous sentons un bouleversement du calendrier de travail dans ce secteur très fragile qu'est le documentaire. Mais nous n'avons pas vécu l'effet

écran noir du spectacle vivant. Il y a eu un gros trou d'air plus ou moins brutal qui diffère selon les auteurs et leurs rythmes de production. Ceux qui avaient des revenus corrects, sans problème structurel de métier, pour qui tout s'est arrêté pendant la crise, devraient s'en remettre. Pour beaucoup d'autres, l'avenir reste sombre.

Côté Scam, comment avez-vous tenu le choc du confinement ?

Nous avons mis 15 % des salariés au chômage partiel et nous sommes passés au télétravail, cela s'est plutôt bien passé. Les auteurs ne sont pas très amateurs des visioconférences, nous commençons à refaire des réunions dans notre auditorium dont la jauge est importante. Les négociations ont repris dès avril et nous avons signé notre accord avec Netflix, puis ceux avec Binge Audio, Bababam et Louie Media. Nous avons fait notre rentrée, en septembre, sans dossier en retard.

Enfin que pensez-vous de la place accordée aux auteurs dans le budget 2021 ?

Reconnaissons un effort global dans le cadre d'un budget exceptionnel. Cela étant, il importe de mettre en place un statut de l'auteur cohérent et protecteur. De même qu'il faut renforcer le service public audiovisuel.

☐

www.scam.fr

Photo : Jérôme Polidor

Œuvrer pour une filière cinéma régionale solidaire

PAR MARIE-PIERRE QUINTARD

L'association Naais rassemble des auteur(e)s (scénaristes et/ou réalisateurs et réalisatrices) en documentaire, en fiction, en animation et en création sonore sur tout le territoire néo-aquitain. Elle compte actuellement 110 adhérents. Ses missions principales sont : informer les auteurs, les soutenir, favoriser les rencontres professionnelles et les échanges de pratiques, porter la voix des auteurs auprès des institutions. Mathilde Mazeaud, coordinatrice de l'association, revient pour *Éclairages* sur les impacts de la crise sanitaire sur les auteurs régionaux et le rôle de Naais dans la gestion de cette situation.

« Pendant cette crise, les problématiques qui étaient déjà propres aux auteurs ont été exacerbées. La première caractéristique de ce métier est d'être à tous les niveaux de la filière : un auteur intervient en premier lieu, bien sûr, au niveau de la création, de l'écriture, mais il accompagne aussi le développement de son projet aux côtés des producteurs, il est là au tournage, au montage, au mixage, puis au moment de la diffusion de son film. Il a un rôle transversal. De ce fait, dès qu'il y a un problème dans l'écosystème ou dans la filière, l'auteur est forcément très impacté.
D'autre part, les auteurs ont souvent un modèle économique fragile. Ce serait un peu caricatural de dire qu'il y a autant de statuts que d'auteurs, mais on n'en est pas loin… Ce qui signifie que répondre à leurs besoins – à la décharge des institutions – c'est parfois compliqué, car il s'agit en réalité de situations multiples. De ce fait, l'enjeu, au début de la crise, a été de recenser – notamment via un questionnaire – les différentes problématiques des auteurs pour pouvoir le mieux possible les accompagner dans la crise. Il a fallu ensuite faire remonter leurs demandes auprès des institutions et sensibiliser les politiques à leurs situations.
Dans le meilleur des cas, ceux qui sont intermittents du spectacle, ou percevaient des revenus conséquents en droits d'auteur ont réussi à bénéficier des dispositifs de soutien mis en place par l'État, la Région et les sociétés d'auteurs. Sur le plan financier, ils s'en sont à peu près sortis, mais restent en situation de fragilité avec des incertitudes quant à l'avenir. Pour d'autres, c'est et ce sera encore très difficile. Car les impacts de cette crise ne se traduisent pas seulement en critères économiques, ils se ressentiront sur le long terme, cette situation représentant un empêchement dans le développement du métier d'auteur en lui-même. Les projections de films sur lesquels les auteurs travaillent de longues années n'ont pas pu avoir lieu, or ce sont ces moments de rencontres avec le public, les professionnels et les institutionnels qui permettent ensuite aux projets de se développer économiquement et à l'auteur de pouvoir amorcer un nouveau film.
Pour des auteurs « en développement », même si certains ont été aidés par la Région et le CNC, leurs films n'ont pas pu sortir cette année, or ces films-là étaient peut-être ceux qui allaient leur permettre de passer d'auteur « émergent » à « confirmé ». Par ailleurs, les projets d'auteurs émergents vont être sans doute bien plus difficiles à mettre en place avec les diffuseurs et les financeurs. La situation est catastrophique pour les personnes en cours de consolidation de leur métier d'auteur.
Les divers fonds de soutien mis en place ne répondent pas aux situations d'extrême précarité. Ces auteurs ne savent tout simplement pas s'ils vont pouvoir relancer leur activité.
Naais participe régulièrement à des rendez-vous réunissant les acteurs de la filière – les producteurs, les exploitants, les diffuseurs, les auteurs – pour constater comment cela se passe pour chacun et pour réfléchir ensemble à la manière de maintenir actif le cinéma régional. Ce contexte de crise renforce le désir des acteurs de se fédérer et de réfléchir ensemble aux enjeux de la création. Cette situation a vraiment permis à chacun de prendre la mesure de l'interdépendance des uns et des autres dans cette filière régionale. La nécessité de rayonner ensemble est plus que jamais indispensable. »

Un statut pour les artistes-auteurs : une porte ouverte sur « le monde d'après » ?

Par Olivier Thuillas

Dessin : Claire Gaudriot

Le rapport Racine augure une nouvelle ère de reconnaissance et de droits sociaux pour les artistes-auteurs professionnels. La crise sanitaire et la période de confinement ont confirmé la nécessité pour eux de bénéficier d'un statut social et de voir aboutir la création d'un conseil national les représentant.

L'auteur est-il condamné à rester le parent pauvre de la chaîne du livre ? Le constat des conditions de vie précaires des artistes-auteurs a été dressé de longue date et la vision romantique du poète maudit continue d'habiter les esprits. Pour ce qui concerne les auteurs et les illustrateurs, leurs conditions de vie et leurs rapports complexes à l'écriture en tant que métier ont fait l'objet d'études sociologiques approfondies comme celle de Bernard Lahire[1] ou de Gisèle Sapiro et Cécile Rabot[2]. Les difficultés matérielles des auteurs sont connues grâce à plusieurs études récentes, en particulier en 2016 avec un rapport sur « La situation économique et sociale des auteurs du livre » commandé par le ministère de la Culture et une étude de la Fédération interrégionale du livre et de la lecture, « Retours à la marge », sur les revenus connexes des auteurs (rencontres scolaires, dédicaces…)[3].

La publication en janvier 2020 du rapport « L'auteur et l'acte de création », dirigé par Bruno Racine, n'a fait que confirmer ce que les études précédentes avaient montré : non seulement les auteurs restent le parent pauvre parmi les professionnels du livre, mais leurs conditions économiques se sont plutôt dégradées ces dernières années, en particulier en raison de la baisse régulière du tirage moyen. En effet, si le nombre de titres publiés – et donc le nombre d'auteurs de l'écrit – augmente régulièrement, le chiffre d'affaires global de l'édition stagne depuis une dizaine d'années : on imprime et on vend donc en moyenne moins d'exemplaires de chaque titre, d'où une baisse des revenus en droits d'auteur perçus par écrivain. Le rapport Racine formule par ailleurs vingt-trois recommandations dont plusieurs apportent un regard nouveau sur la professionnalisation du métier d'artiste-auteur. Il pointe clairement l'existence d'artistes-auteurs professionnels. Cela ne veut pas dire qu'il y aurait des professionnels et des amateurs au sens où certains seraient bons et d'autres moins bons, mais plutôt que certains ont besoin d'un statut social qui découle de leur activité professionnelle de création. Parmi les 270 000 personnes touchant chaque année des droits d'auteur, seule une petite partie a besoin de ce statut d'auteur pour toucher des prestations sociales (maladie, maternité, paternité, retraite…). On estime que 40 000 auteurs environ dépassent le seuil de revenus annuels en droits

d'auteur leur permettant de bénéficier de ce statut social. Mais le rapport précise que certains touchent des revenus importants en tant qu'auteurs sans avoir besoin de ce statut (un professeur d'université, un journaliste salarié…) alors que d'autres ont la création comme activité principale et ont besoin de ce statut d'auteur, sans pour autant toucher les près de 10 000 euros par an de droits d'auteur nécessaires pour pouvoir y prétendre (c'est le cas par exemple de nombreux auteurs de poésie)[4]. Le rapport Racine rejoint ainsi le combat de la Ligue des auteurs professionnels, fondée en 2018, et qui compte déjà plus de 2 000 adhérents. Elle revendique un vrai statut social pour les auteurs dont l'activité principale est la création. Stéphanie Le Cam, enseignante-chercheuse à l'université Rennes 2, est devenue à l'été 2020 la directrice générale de cette ligue. Auteure d'une thèse sur les droits sociaux des auteurs[5], elle témoigne des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien : « Depuis que j'ai pris mon poste, j'ai accompagné plusieurs auteures qui n'arrivaient pas à toucher leurs indemnités pour congé de maternité. C'est un véritable parcours du combattant : les caisses primaires d'assurance maladie ne les connaissent pas, elles leur demandent des bulletins de salaire qu'elles ne peuvent pas fournir puisqu'elles ne sont pas salariées ! Je trouve ça insupportable, d'autant que cela révèle un phénomène important qui est celui du non-recours aux droits sociaux par les auteurs : ils préfèrent souvent renoncer à leurs droits face au parcours du combattant administratif qui les attend. »

Pour accompagner la création de ce statut, le rapport Racine préconise celle d'un Conseil national des artistes-auteurs qui serait élu par les auteurs eux-mêmes et pourrait représenter l'ensemble de ces professionnels dans les instances comme le CSPLA (Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique). La création de ce conseil permettrait d'officialiser le fait qu'il existe des problématiques générales aux artistes-auteurs qui vivent de la création et sont rémunérés en droits d'auteur. Aujourd'hui, le Code de la Sécurité sociale répartit les artistes-auteurs en cinq branches (écrivains, auteurs-compositeurs de musique, arts graphiques et plastiques, cinéma et télévision, photographie) : s'il est vrai que chaque métier présente des conditions sociales et d'exercice qui lui sont propres, de nombreux artistes-auteurs exercent dans plusieurs branches à la fois et ils font tous de la création artistique leur métier et du paiement en droits d'auteur leur mode de rémunération principal.

Au-delà des revendications relatives au statut, le rapport propose de conforter l'artiste-auteur dans ses relations contractuelles avec l'aval de la filière. La préconisation la plus originale consiste en l'introduction dans le Code de la propriété intellectuelle d'un contrat de commande rémunérant en droits d'auteur le temps de travail lié à l'activité créatrice. Cette recommandation part de deux constats déjà connus : d'une part une grande majorité des livres naissent à l'initiative des éditeurs, qui passent commande à des auteurs, et d'autre part, les auteurs bénéficiant d'un « à valoir » (une avance sur les futurs droits d'auteur liés à la vente des livres) restent très minoritaires dans la profession et ne touchent donc que très tardivement, et uniquement en cas de succès du livre, le fruit de leur travail. Ce contrat de commande permettrait de sécuriser la rémunération minimale des auteurs sollicités par un éditeur, et il permettrait en retour de garantir à l'éditeur que le travail de création commandé à l'auteur soit remis dans le délai prévu au contrat. Le rapport Racine propose également de déterminer un taux de référence de rémunération proportionnelle, suivant en ce sens les revendications fortes des auteurs pour obtenir un taux minimal de 10 % du prix du livre. Les éditeurs ont largement critiqué cette préconisation et le Syndicat national de l'édition a pointé à la fois le risque de réduction importante du nombre de titres et de la diversité éditoriale qu'une telle mesure pourrait entraîner.

Le rapport Racine aura ainsi connu un étrange destin : attendu avec impatience la veille de l'ouverture du Festival international de la bande dessinée d'Angoulême 2020, il aura suscité un réel espoir parmi les auteurs. Espoir en partie douché dès le 18 février par Franck Riester, alors ministre de la Culture, qui ne souhaite pas trancher sur ces questions et préfère formuler une série de vœux pieux ; puis espoir confiné ensuite dès le 16 mars avec l'entrée dans la crise sanitaire et économique que nous traversons. La période de confinement a pourtant rappelé cruellement aux auteurs que cette absence de statut leur était encore une fois préjudiciable : nécessité de disposer d'un numéro Siret pour accéder au Fonds de solidarité nationale, fonds d'aide sociale d'urgence difficilement lisibles car répartis entre de nombreux organismes (Société des gens de lettres, Société des auteurs et compositeurs dramatiques, Syndicat national des auteurs et des compositeurs…). Si le confinement a plutôt cristallisé voire creusé les inégalités de revenus entre auteurs, Stéphanie Le Cam veut retenir un point positif de cette période sombre, la naissance d'une identité professionnelle des artistes-auteurs : « Je trouve remarquable que les artistes-auteurs adoptent une parole commune pendant cette crise. C'est la première fois que je voyais des communiqués signés par dix-huit organisations professionnelles d'artistes-auteurs, relayés sur un site commun mis en ligne au printemps 2020 (www.artistes-auteurs.fr). Au fond, cette période a montré aux artistes-auteurs, quel que soit leur métier, qu'ils sont soumis aux mêmes contraintes et aux mêmes difficultés. C'est l'occasion pour eux de mener les combats qui leur semblent essentiels, alors qu'ils ont été longtemps traités avec une forme de paternalisme. » Il apparaît finalement hautement souhaitable que des préconisations du rapport Racine puissent être mises en œuvre, tant son objectif de création d'un statut des artistes-auteurs, à travers la reconnaissance de leur professionnalité, se révèle essentiel. La réalisation de ces recommandations permettrait aussi une remise à plat et une meilleure coordination à la fois des politiques publiques de soutien aux artistes-auteurs et des organismes sociaux et de gestion collective.

« LA PÉRIODE DE CONFINEMENT A POURTANT RAPPELÉ CRUELLEMENT AUX AUTEURS QUE CETTE ABSENCE DE STATUT LEUR ÉTAIT ENCORE UNE FOIS PRÉJUDICIABLE »

□

1. Bernard Lahire, *La Condition littéraire : la double vie des écrivains*, La Découverte, 2006.
2. Gisèle Sapiro et Cécile Rabot (dir.), *Profession ? Écrivain*, CNRS éditions, 2017.
3. Fill-livrelecture.org/les-revenus-connexes-des-auteurs-du-livre
4. Pour plus de précisions à ce sujet, lire l'article p. 5 dans ce numéro.
5. Stéphanie Le Cam, *L'Auteur professionnel : entre droit d'auteur et droit social*, LexisNexis, 2014.

Les éditeurs néo-aquitains « plus forts à plusieurs »

André-François Ruaud / Propos recueillis par Nicolas Rinaldi[1]

L'Association des éditeurs de Nouvelle-Aquitaine a élu le 1er octobre 2020 à Bordeaux son président, André-François Ruaud[2], qui nous présente les priorités de cette nouvelle structure associative dont l'idée s'est affirmée pendant la crise sanitaire.

Quelles motivations ont poussé une trentaine d'éditeurs à s'associer pour relancer l'idée d'une structuration régionale ? La crise sanitaire que nous traversons a-t-elle contribué à cet élan ?

L'idée trottait depuis un bon moment déjà et une ancienne association préexistait, en sommeil depuis quelques années. La revitaliser s'est imposé logiquement. Pour être plutôt individualistes en général, les éditeurs s'avèrent pourtant aussi très demandeurs de discussions confraternelles, de relations interprofessionnelles plus larges, de mutualisations de certains efforts. Nous avons besoin de ne pas être isolés et il existe de nombreux niveaux d'activité pour lesquels une structure collective peut être un atout important. L'association a pour ambition de devenir cet outil opérationnel. Nous allons par exemple monter des groupes de discussion entre éditeurs d'une même « sphère » – les éditeurs de jeunesse, de voyage, de sciences humaines, d'imaginaire, de textes libertaires, de lettres françaises, de lettres étrangères, de poésie, que sais-je encore ?

Être éditeur en région, cela signifie qu'il s'agit de structures indépendantes, c'est-à-dire n'appartenant pas à de grands groupes, mais ça ne veut pas dire qu'être domicilié à Pau, Saintes, Limoges ou Bordeaux sous-entendrait une quelconque infériorité de qualité. Nos adhérents sont des éditeurs variés et de haute tenue, dont la portée s'étend à toute la Francophonie. Certains d'entre eux font aussi du régionalisme, bien sûr, et c'est tout sauf négligeable, mais dans l'ensemble, il va nous falloir promouvoir que nous n'avons rien à envier éditorialement parlant avec les grandes maisons d'édition parisiennes, par exemple. Richesse des catalogues, légitimité des démarches, indépendance sont autant d'axes qu'il est important de mettre en avant. Voilà nos motivations : avancer en groupe et dire que nous existons, le montrer, construire un élan collectif. La situation sanitaire conforte ces motivations : on est plus forts à plusieurs et cette crise nous démontre clairement la nécessité de se réunir pour s'épauler et progresser.

> « Richesse des catalogues, légitimité des démarches, indépendance sont autant d'axes qu'il est important de mettre en avant. »

Quelles missions l'Association des éditeurs de Nouvelle-Aquitaine se fixe-t-elle ?

Elles sont nombreuses et situées à différents niveaux. L'association se veut un outil opérationnel pour débattre des problèmes de la chaîne du livre, proposer des lignes de conduites, mutualiser des actions ou des besoins, constituer des groupes de discussion

André-François Ruaud à la MÉCA, à Bordeaux, le jour de son élection à la présidence de l'Association des éditeurs de Nouvelle-Aquitaine – Photo : Constance Joubert

thématiques. L'association vise la défense et la promotion de l'édition, notamment de la diversité des œuvres, des genres, des publics, des territoires et des langues. Pour ce faire, nous assurerons le rôle de « tête de réseau » du métier et la représentation des intérêts des membres de l'association, et nous construirons des projets avec Lina[3] (mise en place notamment d'opérations en librairies de Nouvelle-Aquitaine). Nous tiendrons aussi des discussions interprofessionnelles plus larges (auteurs, organismes de formation, métiers du livre, lecture publique, etc.), établirons des relations fortes avec les organismes institutionnels et avec les autres organisations professionnelles, régionales, nationales et internationales.

Élection du bureau de l'association lors de l'assemblée générale du 1er octobre 2020 à la MÉCA, à Bordeaux – Photo : Constance Joubert

Quels rapports l'association prévoit-elle d'entretenir avec l'interprofession et les partenaires institutionnels en Nouvelle-Aquitaine ?

Un rapport qui ne peut qu'être étroit et une véritable discussion : la Drac Nouvelle-Aquitaine, le Conseil régional et ALCA sont nos partenaires habituels et indispensables. Mes premiers rendez-vous se font d'ailleurs avec eux. Sincèrement, nous avons la chance immense, dans notre région Nouvelle-Aquitaine, de bénéficier de tels partenaires institutionnels et de politiques culturelles affirmées, ce qui n'est pas forcément le cas ailleurs. L'Association des éditeurs de Nouvelle-Aquitaine sera évidemment partie prenante de ce dialogue.

Cette implication du réseau se vérifiera-t-elle aussi au niveau national ?

Bien entendu ! L'un de nos premiers actes a été de communiquer avec nos homologues des Hauts-de-France[4] en vue d'un travail commun. Nous souhaitons donc développer des projets avec les autres associations d'éditeurs, mais aussi entrer en dialogue avec des acteurs institutionnels nationaux comme le CNL.

Comment se structure l'association, notamment depuis l'élection de son bureau le 1er octobre dernier ?

Nous comptons déjà trente-trois maisons adhérentes, et nous appelons vraiment tous les éditeurs de Nouvelle-Aquitaine à nous rejoindre car nous avons pour but d'être le plus représentatif possible, et donc le plus légitime. Dans l'immédiat, nous allons demander des subventions auprès de la Drac Nouvelle-Aquitaine et du Conseil régional afin de disposer d'un budget de fonctionnement solide. Nous pourrions alors lancer le recrutement d'une personne chargée de mission, à mi-temps, qui sera la « cheville ouvrière » de l'association en suivant au quotidien tous les dossiers.

Dans ce contexte d'organisation de la structure, quelles vont être ses priorités ces prochains mois ?

Les défis sont nombreux, les chantiers aussi. D'emblée, nous allons lancer ce recrutement puis, dans les premiers temps, nous allons poursuivre le dialogue déjà entamé avec l'association Lina et préparer des opérations de promotion et de communication en direction des libraires, des bibliothécaires et des journalistes avec des réunions de présentation de nos catalogues dans des lieux importants. Nous allons également prendre contact avec d'autres associations d'éditeurs et travailler à la production d'un premier catalogue thématique, à la fois professionnel et grand public, présentant nos fonds et nos « coups de cœur ». Cette publication devrait être annuelle.

La Nouvelle-Aquitaine compte près de deux cents maisons d'édition. Comment comptez-vous inciter le plus grand nombre d'éditeurs à adhérer à l'association ?

En faisant parler le plus possible de l'association, notamment par nos premiers outils et actions de communication, comme ce catalogue dont je viens de parler. Et bien entendu, en discutant autour de nous avec les éditeurs du territoire. Ensuite, ce sera à nous de prouver que nous pouvons apporter de véritables services, des actions efficaces et des groupes de discussion riches et bien structurés.

L'implication du collectif dans de grandes campagnes de communication, comme celle célébrant le quarantenaire de la loi Lang, pourrait-elle être un levier ?

Effectivement. Il n'est rien de dire que la loi Lang est un pilier incontournable. Il s'agit d'une force française à proclamer et à laquelle nous sommes très attachés. Plus largement, en matière de communication, nous prévoyons par exemple de réaliser des rencontres d'éditeurs avec les libraires et avec les bibliothécaires. L'association sera présente sur les réseaux sociaux, publiera certainement une lettre d'information périodique et un site web est en cours de développement auprès d'une agence spécialisée.

Enfin, à titre plus personnel, qu'est-ce qui vous a poussé à vous présenter à la présidence de l'association ?

Je suis convaincu d'assez longue date du fort intérêt des regroupements d'éditeurs, et je collabore à la tête des Moutons électriques déjà à plusieurs niveaux avec d'autres collectifs d'éditeurs. L'expérience d'une telle direction d'association m'intéressait donc vivement et naturellement.

□

1. Cet entretien a été réalisé au mois d'octobre 2020 et a d'abord été publié sur *prologue-alca.fr* en novembre 2020.
2. André-François Ruaud est également auteur et directeur de la maison d'édition Les Moutons électriques (Bordeaux).
3. Association Librairies indépendantes en Nouvelle-Aquitaine.
4. Association des éditeurs des Hauts-de-France.

D'AUTRES POSSIBLES

Dans tes rêves et *Mano*, deux projets d'éducation à l'image

Par Joana Jaurégui

De nombreux projets d'éducation à l'image n'ont pas résisté aux contraintes liées à la crise sanitaire actuelle et au confinement. À l'inverse, d'autres projets se sont maintenus et ont perduré, en déployant des capacités d'invention et en s'emparant de ce cadre contraignant pour favoriser la création, impulser du collectif et de nouvelles manières d'être en relation. Dans tes rêves[1] *et* Mano[2] *en sont deux exemples intéressants.*

L'œil et la main tendue, comme une invitation à ouvrir le regard, tendre la main pour rendre possible le geste de cinéma. Ce logo[3] illustre avec force le projet *Mano* initié par les réalisateurs Gaël Lemagnen et Loan Calmon, en association avec la boîte de production Vertigo Films, l'association La Boulangerie, l'Institut international de l'image et du son (3IS), et la Mission Locale de Bordeaux[4]. Pendant huit mois, une dizaine de jeunes adultes accompagnés dans leur parcours d'insertion par la Mission Locale de Bordeaux ont participé à des ateliers pour aboutir à la réalisation collective d'un court métrage documentaire. Par la suite, une bourse a permis à l'un des participants d'intégrer l'école 3IS. Gaël Lemagnen souligne ce désir de démocratiser l'accès aux études de cinéma, pour créer de la mixité sociale et favoriser la diversité de points de vue au sein de la production cinématographique.

© Eloïse Coussy

Ce même désir d'offrir un espace d'expression par le biais des outils du cinéma pousse Lætitia Farkas Aubouy, réalisatrice, et Anne Dupouy, ingénieure du son, à accompagner le projet *Dans tes rêves* auprès de la classe relais du CRFP (Centre de rééducation et de formation professionnelle) dans une maison d'enfant à caractère social (Mecs) de l'Institut Don Bosco à Gradignan. Un groupe de huit adolescents et leurs éducateurs ont travaillé à la réalisation d'un court métrage de fiction, de l'étape de l'écriture au tournage et jusqu'à sa diffusion.

Ces projets ont été marqués par l'imprévu et l'incertitude, le confinement rendant impossible les rencontres et menaçant la capacité à faire ensemble. Dès lors, quels ont été les outils pour maintenir le lien, nourrir le désir dans le temps face à un contexte si difficile ? Que nous disent en creux ces expériences de l'importance et de la nécessité de l'action culturelle auprès des publics éloignés, quelle que soit la situation ?

LE COLLECTIF À TOUTE ÉPREUVE

La création d'un collectif constituait à la fois un objectif de départ et une condition nécessaire pour aller au bout de ces deux projets, permettant de s'immerger dans les conditions professionnelles d'une réalisation cinématographique et favorisant l'échange.

Lorsque le confinement a été annoncé, un seul atelier dans le cadre du projet *Mano* avait déjà eu lieu avec tout le groupe. Ce qui aurait pu être vécu comme un obstacle s'est avéré être un contexte intéressant pour réinventer une dynamique collective. Selon Loan Calmon, « il y avait une disponibilité, un ennui, une bizarrerie qui faisait que quand on venait en atelier, ayant vécu tous la même chose dans notre torpeur chacun chez soi, ça nous permettait d'être plus directs sur certaines choses ; un rapport aux images, au réel, sur ce qui se passait dehors ». Des sessions d'atelier étaient proposées à distance, sur Skype. Ces rendez-vous bimensuels, très suivis par les jeunes, s'articulaient autour d'exercices pratiques et théoriques sur des questions de cinéma. De cette première étape a émergé une « boîte à outils construite collectivement : avec des références, des mots, des définitions que l'on trouvait tous ensemble, et qui nous a suivis jusqu'à la fin », favorisant l'émergence du « nous ».

La question du groupe a été également centrale dans le projet *Dans tes rêves*. Il n'y a eu que peu de séances avec les adolescents du CRFP avant le confinement, et la dimension collective était ébranlée par des tensions inhérentes au travail en groupe pour ces jeunes. Sur les conseils de François Guijarro, éducateur, les séances se sont construites autour de séquences réalisées et filmées en binôme. À la manière d'un cadavre exquis, ces séquences mises bout à bout au montage allaient constituer un premier film. Mais cette dimension collective, déjà mise à mal par la difficulté de faire groupe en atelier, résisterait-elle au confinement ? Un blog a été créé, sur lequel les intervenantes artistiques ont partagé des films (notamment celui réalisé lors des premières rencontres). Elles ont également proposé un exercice, auquel l'une et l'autre se sont prêtées : depuis sa fenêtre, parler d'un de leurs rêves. Cet engagement, au risque d'exposer une part d'intime, semble avoir favorisé une certaine confiance. Aussi, à la sortie du confinement, les équipes ont découvert avec fierté le travail des jeunes. Et les jeunes eux-mêmes se sont sentis reconnus et fiers de leur production, valorisés et considérés.

Tous avaient alors réussi à faire équipe, malgré tout. L'immobilité imposée pendant le confinement n'avait pas contraint la pensée et le désir de création, en témoignent les inventions propres à chaque projet. Mais comment sont-ils parvenus à aller au bout de ce processus de réalisation d'un film ? Qu'a provoqué chez chacun cette mise en mouvement collective ?

FABRIQUER UN FILM ENSEMBLE : UNE MISE EN MOUVEMENT VERS D'AUTRES POSSIBLES

L'absence, la distance et l'isolement imposés par le confinement n'ont donc pas mis à mal le projet *Mano*. Au contraire, les ateliers et les liens tissés à distance avaient généré du désir, l'envie de faire ensemble. Lors de leurs retrouvailles à la Mission Locale, l'énergie du groupe était bien palpable et le choix du scénario documentaire a pu se faire de manière très fluide. C'est le projet de Frédéric Svatoch, sur les mutations du quartier Belcier à Bordeaux, qui a été choisi et a abouti à la réalisation du film *Le Quartier derrière la gare*[5]. Il explique : « Le fait de vouloir proposer un sujet comme ça… on dirait que ça sort de nulle part, t'es enfermé dans un microcosme, t'as l'impression qu'il n'y a plus de vie, que plus rien ne se joue. Mais y'a encore un truc, c'est l'histoire, l'histoire, elle pèse, c'est pas parce que tout le monde doit rester chez soi que ça n'existe plus. Tout ce quartier-là il existe encore, et je pense que ça a joué sur le fait qu'on choisisse ce sujet-là. » Les divers échanges issus de ce travail collectif ont permis à ceux qui étaient au départ plus fragiles dans leur connaissance du documentaire, dont la capacité à s'exprimer était moins évidente, de se positionner avec une réelle distance critique. Et c'est dans le souci d'écouter la parole de chacun que s'est prise la décision du thème du film.

Choisir la forme documentaire ici, c'était aussi engager une ouverture sur l'extérieur en partant à la rencontre des habitants du quartier dès l'étape de repérage et au moment du tournage. Frédéric poursuit : « Le fait de se réapproprier un peu un territoire comme ça, de manière cinématographique, ça fait comprendre plus de choses sur le monde […]. Je pense que le collectif m'a appris à savoir composer, ne pas rester dans ma bulle politique ou sensible, c'est le but de ce projet aussi… »

La question de la relation aux autres, mise au travail à travers ces projets collectifs, s'est aussi avérée centrale dans la poursuite du projet *Dans tes rêves*. Portée par le même désir d'aller au bout, de faire le pari du collectif, toute l'équipe s'est rendue dans les Landes durant six jours pour réaliser le film *Dans tes rêves*[6]. Lætitia Farkas Aubouy souligne que « c'était devenu leur projet […] ; on avait une bande d'éducateurs, ils faisaient tout : machinos, comédiens et ils nous ont toujours aidés à capter les jeunes, c'étaient des éducacteurs ! Et finalement les jeunes ont participé à toutes les étapes ». L'adhésion et l'engagement de tous les participants du projet *Dans tes rêves* s'expliquent là aussi en partie par la place donnée à la singularité de chacun au sein de ce collectif. En amont du séjour, les intervenantes avaient réalisé des entretiens individuels filmés afin de recueillir leur parole. Le scénario s'est donc écrit collectivement en partant de cette matière documentaire qui venait des participants. Mélanie Delforge, coordinatrice culturelle de l'Institut Don Bosco souligne : « Les projets artistiques permettent de porter un autre regard, ce n'est plus le regard institutionnel, c'est le regard porté avec et par des artistes. Et ça, c'est primordial, c'est une opportunité d'avoir une autre place. » Chacun, au cœur de cette expérience collective, a ainsi pu loger une part de soi : en livrant une parole singulière inspirant le scénario, en participant à toutes les étapes de réalisation, selon ses envies et ses compétences.

Les jeunes de la Mission Locale sur la terrasse de la Méca, à Bordeaux, lors du tournage – Photo : Céline Musseau

Ces expériences ne se limitent pas à une parenthèse dans un quotidien : *Dans tes rêves* et *Le Quartier derrière la gare* sont deux films qui seront diffusés, en salle de cinéma et festival, amenant par-là d'autres rencontres, d'autres échanges, permettant à nouveau de faire bouger les lignes.

Les sensations d'empêchement, d'isolement et la difficulté à envisager l'avenir sereinement, partagées par une grande partie de la population durant le confinement, font écho à l'expérience de ces jeunes adultes en recherche d'emploi et à celle de ces adolescents déscolarisés. Cette résonance réaffirme l'urgence du lien social, la nécessité de la culture pour donner du sens et ouvrir les horizons, quel que soit le public.

La conduite de ces deux projets d'éducation à l'image nous donne à voir que les pratiques artistiques peuvent être en lien étroit avec la possibilité de se réaccorder aux autres et au monde. Ils illustrent avec force la nécessité de l'action culturelle auprès de publics éloignés, dans ce qu'elle propose d'espace d'expression, d'ouverture sur l'extérieur et d'expérience collective, quel que soit le contexte.

□

1. *Dans tes rêves* s'est construit en partenariat avec l'Iddac et le dispositif Passeurs d'images. Ce projet s'inscrit dans le dispositif d'interventions culturelles et artistiques au sein des Mecs de Gironde, mis en place par l'Iddac, ayant pour objectif de permettre aux jeunes accompagnés d'accéder à la culture.
2. *Mano* a été soutenu par le CNC, le dispositif Passeurs d'images, la Ville de Bordeaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, Vertigo Films.
3. Dessin d'Eloïse Coussy : www.eloisecoussy.net
4. Ce projet a pour but de favoriser l'accès aux pratiques audiovisuelles et cinématographiques à des personnes qui en sont éloignées et qui souhaitent se former dans ce domaine.
5. *Le Quartier derrière la gare*, documentaire, 19', 2020. Réalisé par Frédéric Svatoch et Melissa Carpentier.
6. *Dans tes rêves*, fiction, 10', 2020. Réalisé par la classe accueil-relais du CRFP Don Bosco, Laetitia Farkas Aubouy et Anne Dupouy.

www.vertigofilms.fr

À lire également sur www.lefildesimages.fr : « Pourquoi eux ? », par Amandine Cauchy, 12 novembre 2020.

UNE ARTISTE À L'ŒUVRE

Les femmes de Claire Gaudriot

Par Hélène Labussière

Quand on lui demande ce qui relie les femmes qui traversent son œuvre, la réponse de Claire Gaudriot est immédiate : « Ce sont des femmes libres. » Après Calamity Jane et Christine de Pizan, l'illustratrice célèbre à présent les anonymes et pourtant omniprésentes : les grands-mères, héroïnes de l'ouvrage *Ma collec de mamies*, dont la sortie est prévue début 2021 chez Les Monédières, maison d'édition basée à Limoges comme l'artiste elle-même.

« On n'a pas toujours envie d'aller rendre visite à mamie quand on est petit, mais ça nous construit. » Ce n'est cependant pas la nostalgie qui anime l'auteure, mais son intérêt pour les souvenirs qui nous façonnent. Elle mobilise pour cela toute l'imagerie liée à l'univers des grands-parents, dans un travail qui tire, elle l'admet volontiers, vers l'ethnographie. Objets et décors d'un autre temps sont au cœur de sa création graphique, qu'accompagnent les textes de Leila Brient.

Ce projet, Claire Gaudriot le porte en elle depuis longtemps. « Étudiante, je créais des grandes installations, avec des anciens papiers peints. Je reconstituais des univers dans des grandes pièces, disposées dans des endroits fréquentés. » Objets kitchs, papiers vintage et polaroids, les passants sont interpellés : chacun reconnaît des motifs qu'il croit être seul à se rappeler, mais qui fondent en réalité une mémoire collective. Dans *Ma collec de mamies*, Claire Gaudriot revient vers cet univers suranné, cette fois sous forme de roman graphique, vivifié par une galerie de grands-mères « puissantes et sensibles », qui éveillent des souvenirs en chacun de nous.

L'originalité des sujets abordés et la liberté graphique de Claire Gaudriot sont l'aboutissement d'un parcours mouvementé. En effet, lassée par des années d'ouvrages de commandes, elle abandonne un temps l'illustration et se tourne alors vers le graphisme, puis vers l'édition numérique jeunesse. « Les premières années étaient fantastiques, puis elles sont devenues très dures », raconte-t-elle. « Une appli jeunesse inclut de la musique, des voix… Il y avait un vrai travail d'équipe, avec des comédiens, des développeurs. J'ai adoré cela. » Mais ces projets sont chers à mettre en œuvre, et quand la recherche de subsides prend le pas sur l'artistique, Claire Gaudriot préfère liquider la société.

L'insistance de la galerie limougeaude Ronéo et Zinette, qui souhaite la voir participer à une exposition collective, la pousse un jour à reprendre les crayons après avoir longuement hésité. Elle s'initie alors à la technique de la sérigraphie et développe un trait très différent de ce qu'elle avait toujours produit, créant un univers graphique tout à fait personnel, et assurément libérateur.

C'est à l'occasion de l'une de ces expositions collectives que les éditions À pas de loups se montrent intéressées par son travail sur Calamity Jane, lui permettant de poursuivre ses recherches autour de ce personnage haut en couleur. Elle travaille alors sur cette figure, atypique par ses faits mais surtout par ses dires, puisqu'elle « a largement contribué à inventer sa propre légende », nous explique l'auteure. La série de sérigraphies se transforme finalement en un livre illustré[1] qui marque un véritable tournant dans sa carrière.

L'aventure se poursuit autour de la figure de Christine de Pizan. Autre époque, autres mœurs, mais un fil rouge demeure, celui d'évoquer une aventurière de son temps. « Christine de Pizan est la première femme, au Moyen Âge, à avoir vécu de ses écrits », quand les veuves de sa situation, à l'époque, finissaient souvent leurs jours au couvent. Claire Gaudriot fait revivre cette précurseur dans une œuvre où l'iconographie médiévale flirte avec des portraits très réalistes, mais aussi avec le tatouage *old school* et le design. « Je voulais une Christine moderne, ''badass''. » Effectivement, l'hommage, bien qu'émaillé d'ors évoquant l'enluminure, est furieusement moderne, et l'illustration réunissant de grandes auteures telles que Virginia Woolf ou Goliarda Sapienza en fin d'ouvrage, comme autant d'héritières de la poétesse et philosophe, souligne la contemporanéité de sa pensée.

Devant son travail, on ne peut toutefois s'empêcher de se demander pour qui Claire Gaudriot crée. Les œuvres sont exigeantes, matures, les sujets inhabituels pour la jeunesse. Pour *Calamity Jane, l'indomptable*, on lui a laissé carte blanche. « J'ai fait le choix de ne pas cibler un public en particulier », confirme-t-elle, avant d'ajouter : « J'aime bien quand on ne comprend pas immédiatement mes dessins. » Elle admet que ses livres doivent être accompagnés auprès des plus jeunes, ce sur quoi elle a travaillé à l'occasion d'ateliers scolaires avec des petits « qui se sont approprié les mots ». Néanmoins, la question du livre illustré pour adultes reste posée, encore trop systématiquement classé en jeunesse, comme ce fut le cas pour la bande dessinée il y a quelques décennies.
On espère – et on croit – que le travail de Claire Gaudriot contribuera à cette reconnaissance nouvelle.

1. *Calamity Jane, l'indomptable*, Anne Loyer et Claire Gaudriot, éditions À pas de loups, 2019.

Portrait de *Christine de Pizan, la clairvoyante*, figure rebelle et indépendante de la littérature médiévale. Album jeunesse à paraître aux éditions À pas de loups en janvier 2021. Texte de Anne Loyer.

CHUIS SUPER VÉNÈRE !
En colère, je peux faire ces têtes là, alors faisez gaffe !
Je t'aime !

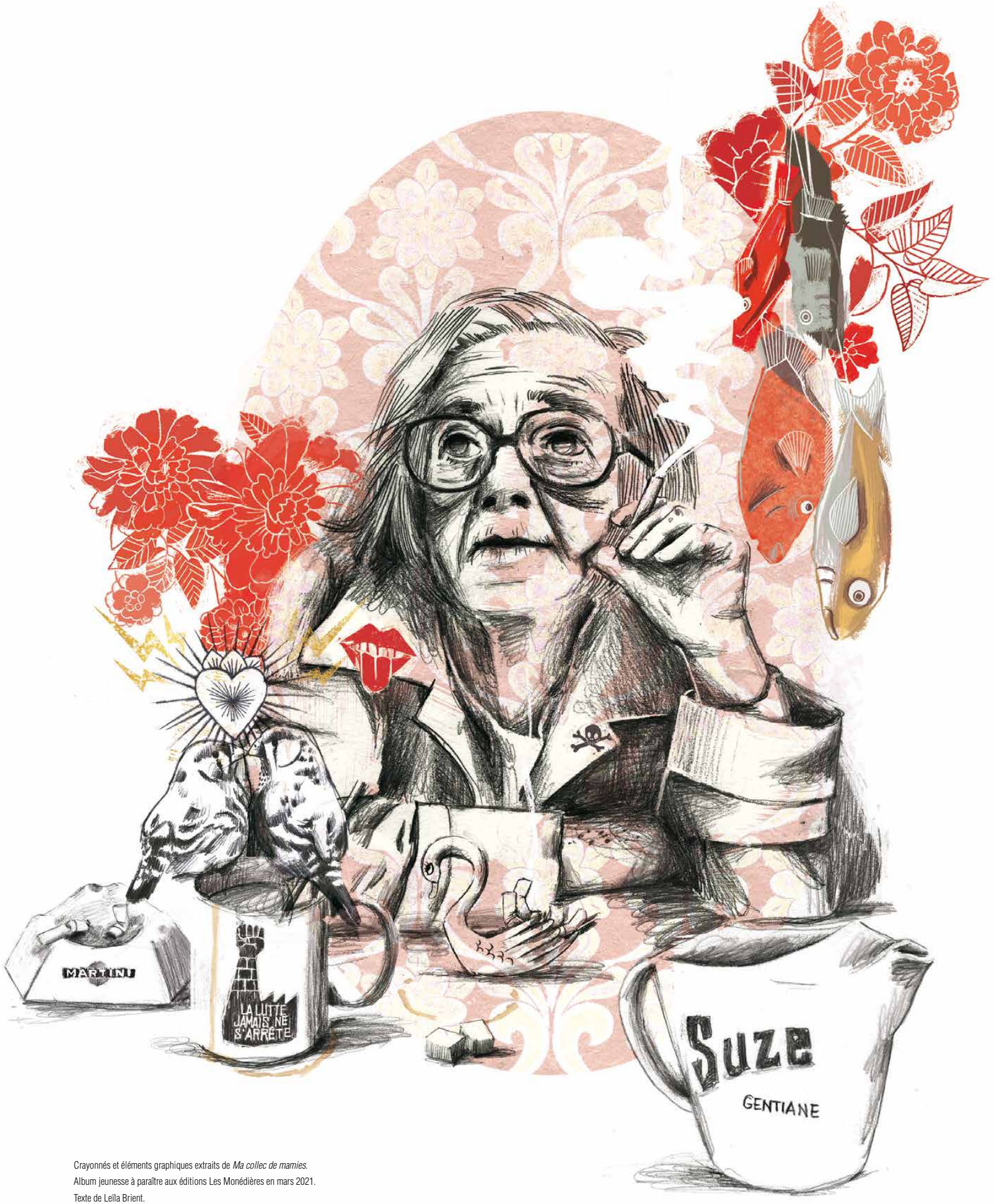

Crayonnés et éléments graphiques extraits de *Ma collec de mamies.*
Album jeunesse à paraître aux éditions Les Monédières en mars 2021.
Texte de Leïla Brient.

CRÉATION, PRODUCTION ET DIFFUSION : QUELS IMPACTS ?

Tourner aux temps de la Covid

Valérie Lépine-Karnik et Stephan Bender / Propos recueillis par Emma Deleva

Valérie Lépine-Karnik, déléguée générale de l'Union des producteurs de cinéma (représentant plus de 240 producteurs de longs métrages et films publicitaires) et Stephan Bender, délégué général de Film France, brossent un état des lieux des tournages après le confinement.

Comment avez-vous vécu l'arrêt des tournages à la mi-mars ?

Stephan Bender : Le 16 mars, tout s'est arrêté. Nous avions été prévenus trois semaines avant par les productions qui évoquaient les difficultés qu'elles rencontraient avec leurs assurances. L'intervention du président de la République annonçant le confinement a fait tomber une chape de plomb. Les décisions se sont prises le vendredi, dès le dimanche on a commencé à lister les tournages arrêtés…

Valérie Lépine-Karnik : Le secteur de la production cinéma, comme l'ensemble des secteurs culturels, a eu un passage à vide. Il a été largement amorti grâce aux mesures de chômage partiel et aux exemptions de cotisations patronales. Il y a eu une majoration des soutiens générés entre juin et août et une possibilité donnée par le CNC d'utiliser une partie du fonds de soutien disponible (30 %), mais les producteurs y ont peu recouru.

« […] nous avons observé une forte reprise des tournages depuis le mois d'août mais, après décembre, rien n'est prévu. »

Tournage en Angleterre (octobre 2020) de *Great Yarmouth* de Marco Martins, Damned Films – Photo : Nuno Lopes

Quel est l'état des lieux dans le secteur de la production cinéma après le confinement, les tournages ont-ils repris ?

V. L.-K. : Les tournages arrêtés ont repris et pour le moment aucun film n'a été annulé pour cause de Covid. Au quotidien, nous sommes confrontés aux difficultés de tournage et aux surcoûts qu'entraînent notamment la mise en place des préconisations sanitaires et les majorations des polices d'assurance.

S. B. : Film France a pour rôle de faire la promotion de la France pour ses décors, ses techniciens et du crédit d'impôt international[1]. Grâce à notre outil de monitoring, qui remonte les informations du terrain en temps réel[2], nous avons observé une forte reprise des tournages depuis le mois d'août mais, après décembre, rien n'est prévu. Beaucoup de productions n'ont pas voulu prendre de risque, peut-être car le fonds assurantiel du CNC se clôt en décembre.

Quel est ce fonds ? Les conséquences de cette crise ont-elles été en partie prises en charge par les assurances ?

V. L.-K. : Les assurances traditionnelles ne couvrent pas le risque de pandémie en France. C'est le fonds d'indemnisation et de garantie (100 millions d'euros) mis en place par le CNC qui a vocation à indemniser les sinistres liés à la Covid. Les coûts de production sont pris en compte, à certaines conditions : les salaires des talents sont couverts dans la limite des plafonds de la convention collective. Ne sont pas éligibles les frais généraux, les imprévus, les frais financiers, les frais d'assurance, les frais de publicité, les frais d'acte et de contentieux. Au moment où nous nous parlons[3], ce fonds n'a pas été sollicité par les producteurs de cinéma, car il n'y a pas eu de cas Covid ayant bloqué un projet sauf *Voltaire Mixte*, une production audiovisuelle américaine (Amazon), non éligible au fonds CNC. C'est un droit à tirer en cas de sinistre, à ne pas confondre avec une aide.

Quelles régions sont actuellement les plus dynamiques ?
S. B. : Cinq régions se détachent en matière d'activité de tournage dont la Nouvelle-Aquitaine, et tous les départements de la région sont concernés. Il faut d'ailleurs souligner que les industries techniques n'ont pas augmenté leurs tarifs et les prestataires n'ont jamais autant travaillé. Cet automne, il va y avoir un embouteillage, nous avons déjà des cas de pénurie de techniciens.

Comment expliquez-vous cela ?
S. B. : Cette tension se fait sentir par exemple sur les postes de chefs opérateurs, qui ne sont pas très nombreux. Ils ont repris leurs tournages arrêtés et avaient déjà des projets calés pour la suite. Quand l'activité a redémarré, les agendas se sont bousculés. Sur les postes moins qualifiés, la qualité du système hexagonal fait que les plus expérimentés travaillent et que des personnes moins aguerries peuvent monter en compétence. Il y a un vrai réservoir de techniciens en France, et leur flexibilité a fait ses preuves.

Quelles sont les recommandations des CCHSCT[4] cinéma et audiovisuel ?
S. B. : Dès le mois de juin, un guide des préconisations de sécurité sanitaire pour les activités de la production audiovisuelle, cinématographique et publicitaire a été rédigé et mis en ligne. Il complète le dispositif du gouvernement et vise à garantir la sécurité et la santé des personnes travaillant sur un tournage. C'est compliqué de respecter les gestes barrières pour les comédiens, notamment pour les scènes d'intimité, de foule, de groupe, de bagarre, mais aussi celles qui impliquent des personnes âgées ou à risque. Et la situation évolue constamment : nous commençons à avoir des questionnements des villes où le masque est obligatoire et où l'on a des tournages avec deux cents figurants, sans masque…

Comment les producteurs gèrent-ils les problématiques liées au test ?
V. L.-K. : C'est une question importante pour les producteurs. Ils n'ont pas le droit d'obliger les personnes participant au tournage à faire des tests, ils ne peuvent pas non plus exiger la communication des résultats de test, ni empêcher l'accès au plateau. C'est une entrave au travail. C'est un vrai casse-tête pour les figurants, puisqu'une convocation est une promesse d'embauche. Les producteurs recommandent aux équipes de pratiquer des tests. Ce qui relève du bon sens. Certains producteurs choisissent d'embaucher 10 % de figurants en plus pour éviter les risques liés à la défection de personnes positives.
S. B. : Nous sommes dans une période où rien n'est encore figé, chacun apprend. Tout le monde réinvente une façon de travailler pour optimiser les surcoûts tout en étant dans les clous. Alors qu'en France, l'activité est très intense, aux États-Unis, Film LA a annoncé n'être qu'à 44 % de son potentiel habituel de tournages à ce jour. Il y a aussi la question de la mobilité, les Américains ont des assurances très onéreuses, notamment pour les indépendants, elles demandent 10 % du budget.

Les adaptations aux normes de sécurité sanitaire pèsent-elles sur le budget des films ?
S. B. : Ces surcoûts ne sont pas immenses, même s'ils ne sont pas indolores, il y a surtout un impact sur le temps de travail qui s'allonge. Il n'y a pas encore de pratique normalisée. Un tournage est par définition un ensemble de problèmes que l'on résout en permanence, cette question n'est qu'une donnée supplémentaire à intégrer. Le nombre d'heures supplémentaires n'a pas explosé. Grâce aux tournages de cet été, tout le monde a beaucoup échangé sur les nouvelles pratiques à appliquer, comme la mise en place de carrioles distribuant masques et gel hydroalcoolique. Les surcoûts correspondent à des postes de costumiers et d'accessoiristes supplémentaires, outre celui du référent Covid. Cela change aussi la logistique, on ne va plus louer un appartement qui servira de loge pour les comédiens pour un jour, puisque le nettoyage et la désinfection seront à la charge de la production. Le choix portera plutôt sur des cars loges. Autre exemple : il faut maintenant prévoir des grands bureaux pour les équipes…

En ce qui concerne les décors et leurs locations, comment font les producteurs ?
S. B. : L'usage actuel est que le nettoyage est pris en charge par la production avant et après tournage, c'est très cadré. On ne tourne plus dans n'importe quel lieu, on anticipe plus, sans que ceci ait pour autant un impact négatif sur le scénario. Pendant le confinement, les producteurs, les réalisateurs et leur équipe ont beaucoup réfléchi et, face à ce qui pouvait sembler devenir une contrainte, ils ont été agiles et ont su s'adapter.

Les producteurs envisagent-ils des adaptations à cette pandémie sur le long terme ?
V. L.-K. : Certains changements dans les pratiques de travail pourraient perdurer tels que la réduction des équipes de tournage, la mise en place de préparations de tournage plus longues, l'adaptation des tables de régies avec des normes d'hygiène plus strictes…

Le 24 septembre 2020, lors du Congrès des exploitants, le plan de relance de 165 millions d'euros a été détaillé : il flèche 12,2 millions d'euros vers la production. Que pensez-vous des mécanismes proposés ?
V. L.-K. : Les professionnels français ne peuvent que saluer le soutien apporté par le gouvernement et le CNC au secteur cinématographique. Dans aucun autre pays européen un tel dispositif n'a été mis en place. Toutefois, le montant alloué à la production risque de ne pas suffire à combler les surcoûts liés à la crise sanitaire et à la baisse systématique des financements constatée depuis les dernières années. Seule une majoration temporaire du crédit d'impôt de 30 % à 40 % pourrait permettre à la production française de franchir le cap des prochains mois en offrant aux spectateurs un panel de films de qualité constante.

□

1. L'objectif du crédit d'impôt international (C2I) est de soutenir la production de films étrangers en France. Il est accordé de façon sélective par le CNC à la société qui assure en France la production exécutive de l'œuvre, sur la base d'un barème de points validant le lien de cette œuvre avec la culture, le patrimoine et le territoire français.
2. Le réseau Film France est composé de trente-quatre commissions du film réparties sur le territoire métropolitain, l'île de La Réunion, la Nouvelle-Calédonie, la Guadeloupe et la Guyane.
3. L'entretien a été réalisé en septembre 2020.
4. Comité central d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail.

Conte post-confinement à Bordeaux

Par Fabrice Marquat

La réalisatrice bordelaise Claire Maugendre a effectué fin juillet le tournage de son court métrage Conte cruel de Bordeaux, *récemment soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, Magnetic Bordeaux, ainsi que par le CNC et France 2. Un sans-faute côté production qui ne garantissait pourtant pas un tournage serein. Une rencontre avec Claire Maugendre et sa productrice Julie Paratian, de Sister Productions, permet d'apporter un éclairage sur ces conditions de tournage post-confinement inédites.*

Le nouveau film de Claire Maugendre[1] est un projet atypique dans sa forme : ciné-roman, sa narration repose sur une succession de photographies, agrémentées d'une voix off, de sons, de musique, et de silences. Elle s'inspire en cela de deux classiques du court métrage : *La Jetée* de Chris Marker et *Vinil Verde* du brésilien Kleber Mendonça Filho. Si le dispositif de tournage d'un tel film ne requiert pas une équipe conséquente, le nombre de techniciens est pourtant passé de six au moment de la prévision, à dix au moment du tournage. Un détail qui a son importance, tant les conditions de préparation de tournage et le tournage lui-même en temps de post-confinement sont compliqués et incertains : fin juillet, *Conte cruel de Bordeaux* était le premier court métrage de fiction en tournage en Gironde après trois mois d'inactivité totale. Dans un état émotionnel partagé par la réalisatrice, la productrice et l'équipe, entre stress et excitation de l'urgence à tourner avec des écueils à surmonter en dernière minute : autorisations de tournage dans des décors très demandés – musée d'Aquitaine – ou complexes – la flèche de Saint-Michel – auxquelles s'ajoutent les désistements de la cheffe-opératrice et de la comédienne principale pour cause de calendrier encombré. La réalisatrice prend son téléphone pour rassurer tout le monde et combler les vides au plus vite et au mieux.

Conte cruel de Bordeaux – © Fanny Mazoyer, Sébastien Jounel

Pour les productions et les agents, l'enfer, c'est le planning !

Le dispositif léger du tournage permet cependant d'obtenir rapidement – et facilement – toutes les autorisations nécessaires. L'équipe investit le musée durant les heures d'ouverture, ce qui permet d'ancrer le récit dans le réel, de le rendre vivant et d'actualité : acteurs et silhouettes des visiteurs sont masqués, ce qui n'était bien entendu pas écrit à l'origine du projet, mais la réalisatrice l'assume complètement. Étrangement, c'est aussi l'actualité internationale, et en particulier celle des États-Unis avec la mort de George Floyd et du mouvement Black Lives Matter, qui fait de la thématique du film[2] une porte d'entrée à France 2. L'équipe et la narration se resserrent autour du sujet, s'agrippent au réel. La productrice voit ce tournage comme une bulle temporelle, une oasis, un petit miracle gonflé de fièvre, d'énergie et d'enthousiasme. Une petite folie de sa part aussi : aucune assurance particulière liée à la Covid n'est souscrite, alors que le tournage aurait pu être annulé au dernier moment ou en cours, avec location de matériel, déplacement de techniciens et comédiens à charge. Mais c'est dans cette ambiance que cette jeune équipe a su casser certains schémas techniques habituels, pour finalement gagner en rapidité et en créativité. Sans compter que travailler de longues journées masqué par temps de canicule relève aussi de la performance, que la crainte de la contamination est bien présente malgré l'ambiance estivale, pour celles et ceux qui ont des enfants en particulier.

Après deux semaines de montage, le projet est sous le coup d'une suspicion Covid mi-septembre… Mais ni Julie Paratian ni Claire Maugendre n'avaient envisagé le report de ce tournage, craignant justement un retour de l'épidémie à l'automne. Depuis, la réalisatrice a rapatrié ses clichés chez elle pour s'isoler à nouveau et prendre le temps de réfléchir, via un immense puzzle, aux multiples solutions de montage son, image et musique à orchestrer pour que les 6 500 photographies argentiques prises durant le tournage aboutissent à un film, d'environ trente minutes.

1. Réalisatrice des courts métrages *Le Cri de Viola* (2014) et *Phallus Malus* (2017).
2. Voir encadré ci-dessous.

Contes cruels de Bordeaux

Genre : fiction
Durée : 25'
Langue : français
Lieu de tournage : Bordeaux (France)
Année de production : 2020

Scénariste / réalisatrice : Claire Maugendre
Scénariste : Claire Maugendre
Directeur artistique : Sébastien Jounel
Directrice de la photographie : Fanny Mazoyer
Montage : Nicolas Desmaison
Acteurs : Cherif Adekambi, Claire Duburcq

Production : Sister Productions - Julie Paratian

Partenaires : Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, Magnétic Bordeaux, préachat de France 2

Synopsis : « Dans le Bordeaux d'aujourd'hui, un garçon noir rencontre une jeune fille blanche qui tombe éperdument amoureuse de lui. Si elle veut le revoir, elle doit lui donner sa parole : ne jamais le toucher, même pas du bout des doigts. Mais la jeune fille ne tient pas sa promesse. »

Coproduire en temps de pandémie : « faire preuve de souplesse et d'adaptabilité »

Louise Bellicaud / Propos recueillis par Cédric Lépine[1]

Fondée par Louise Bellicaud et Claire Charles-Gervais en 2015, In Vivo Films est une société de production installée à La Rochelle, spécialisée dans la coproduction internationale de longs métrages. Leur catalogue comprend déjà plusieurs films réalisés en Amérique latine mais aussi du monde entier. Face à la pandémie internationale de la Covid, quelles sont les répercussions sur les projets de réalisation de films dans un cadre de coproduction internationale ? Voici une étude de cas, avec Dos Estaciones *de Juan Pablo González, coproduit par In Vivo Films en France et tourné au Mexique en novembre 2020.*

Comment en êtes-vous venues à travailler sur des coproductions avec l'Amérique latine ?

Lorsque nous avons créé avec Claire Charles-Gervais In Vivo Films, nous avions la volonté de travailler sur des coproductions internationales. La relation avec un producteur exécutif local est absolument indispensable. En tant que Françaises, nous pouvons certes travailler sur le scénario, structurer la coproduction, chercher des financements en France et en Europe, mais la production exécutive appartient à un producteur local qui connaît les salaires, gère les budgets de tournage, négocie avec les prestataires locaux.

Avant la Covid, nous nous déplacions sur le tournage mais pas pour l'intégralité de celui-ci pour laisser plus de souplesse au réalisateur sur son film. En revanche, du fait de la situation sanitaire, le tournage du film *Dos Estaciones* de Juan Pablo González qui aura lieu dans un petit village au nord du Mexique en novembre 2020 se fera sans notre présence physique.

Avant la crise, nous pouvions envoyer des techniciens français sur le tournage. Actuellement, cela est devenu trop compliqué. Dès lors, ne pouvant participer au tournage, nous récupérons la quasi-intégralité de la post-production réalisée à L'Alhambra studios à Rochefort.

Dos Estaciones – © In Vivo Films

Qu'est-ce qui a changé dans votre manière de travailler sur des projets de coproduction en cette année si particulière ?

En ce qui concerne notre communication, puisque nous étions habituées à travailler à distance, cela n'a rien changé. Les financements publics ont tous été maintenus sur nos différents projets. En revanche, au lieu de faire des réunions en présentiel, comme lors de la commission Nouvelle-Aquitaine, en face-à-face avec un jury, nous avons dû faire des vidéos avec des explications de nos projets que les jurys ont visionné à distance.

Pour la recherche des fonds privés, les conséquences négatives vont commencer à apparaître prochainement, puisqu'avec la crise économique, les distributeurs ne prendront plus de risque avec un spectre aussi large qu'avant.

C'est vrai aussi qu'au bout de six mois d'échanges ainsi à distance, nous découvrons à présent les limites des rencontres virtuelles. Cette communication permet une première rencontre mais n'offre pas la possibilité d'entretenir les liens sur le long terme.

Sur un tournage, la situation sanitaire entraîne des frais supplémentaires conséquents comme le fait qu'il ne peut y avoir qu'une personne par voiture entraînant plusieurs locations, ou de disposer d'une plus grande cantine pour respecter la distance entre chacun. Il faut une personne qui désinfecte tout, un référent Covid, etc. Étant donné que nous travaillons déjà sur des films à économie fragile, l'augmentation du budget de soixante mille euros liée au virus peut devenir handicapante.

« Pour la recherche des fonds privés, les conséquences négatives vont commencer à apparaître prochainement, puisqu'avec la crise économique, les distributeurs ne prendront plus de risque avec un spectre aussi large qu'avant. »

Face à cette conjoncture, nous devons, en tant que producteurs, faire preuve de plus de souplesse et d'adaptabilité. Ainsi, un tournage peut être repoussé.

Pour celui de *Dos estaciones*, le nombre de techniciens a été réduit de manière drastique. Ils vont tous se mettre en confinement durant deux semaines avant de démarrer et la condition est de vivre ensemble en autarcie durant les six semaines de tournage. Il s'agit là d'une initiative propre aux producteurs mexicains plus qu'une application de la réglementation des autorités locales.

Quant aux assurances, les compagnies, en fonction de l'état actuel du pays de tournage, acceptent ou non de couvrir la clause Covid.

1. Entretien réalisé en octobre 2020.

www.invivofilms.com

La neige en été

Christophe Stupar / Propos recueillis par Olivier Daunizeau

Christophe Stupar est directeur de production de la série TV Je te promets, *écrite par Brigitte Bemol et Julien Simonet et produite par Authentic Prod pour TF1. Adaptation de la série américaine* This is Us, *produite par Twentieth Century Fox, cette saga feel good suit le destin de trois personnages nés en 1981. Leur passé revient en flash-back tout au long de la série, éclairant leur présent. Les scènes d'enfance et d'adolescence ont été filmées en Charente-Maritime.*

En quoi consiste votre travail de directeur de production ?

Je suis le représentant de la production sur le terrain, je veille à ce que les ambitions artistiques puissent se réaliser, sans déborder du cadre budgétaire et en assurant de bonnes conditions de travail à tous les salariés : du stagiaire à la comédienne jouant le rôle principal. Si tout se passe au mieux, si l'équipe est heureuse d'être là, ce que le public verra à l'écran s'en ressentira positivement.

Je dois aussi prendre des décisions en cas d'imprévu et il en arrive toujours : le mauvais temps pour les scènes tournées en extérieur, un accident sur le plateau, de la casse de matériel… Mais pour cette série, les plus gros imprévus ont été liés à la Covid-19.

Photo : DR

> « L'équipe s'est facilement disciplinée, dans une solidarité et une volonté commune d'avancer. »

Qu'est-ce qui vous a empêché de travailler normalement ?

Principalement deux imprévus de natures différentes, qui nous ont obligés à changer de décor. Plusieurs scènes se tournaient dans l'aile vide d'une clinique en fonctionnement. Nous avons dû nous arrêter pendant le confinement, mais ensuite, comme la clinique avait été réquisitionnée pour accueillir des malades de la Covid, il était impossible d'y reprendre les tournages. Nous avons trouvé dans le même secteur une maison de retraite fermée, mais nous avons dû reconstruire à l'identique tous les décors !

Dans une autre séquence, une famille tombe en panne dans les bois, en hiver, et doit trouver un abri alors qu'arrive une tempête de neige. Nous devions tourner la scène fin mars, il a fallu la faire en juin, mais la végétation n'était plus celle de la fin de l'hiver. En trouvant un bois de chênes verts et d'espèces persistantes, nous avons pu redonner sa crédibilité au décor, mais la tempête de neige a été plus difficile à mettre en œuvre.

Sinon, les normes sanitaires que nous avons dû respecter pour garantir la sécurité de l'équipe ont ralenti le travail, mais un peu moins qu'on le craignait. L'équipe s'est facilement disciplinée, dans une solidarité et une volonté commune d'avancer. Pour seize jours de tournage initialement prévus, il a fallu en ajouter seulement deux.

Bien sûr, ces imprévus ont eu des conséquences financières…

Oui, le simple fait d'arrêter le tournage puis de le reprendre induit déjà un surcoût – relancer la préparation, changer certains décors – et si on ajoute à cela l'achat de stérilisateurs, gel et masques en quantité, l'allongement du temps de travail, la renégociation des assurances, le coût du chômage partiel sur certains postes, les dépassements budgétaires sont très importants. Nous aurions pu abandonner le projet, mais la production avait trop investi pour faire marche arrière et toute l'équipe tenait à aller au bout, nous avons donc fait le choix de reprendre dès que possible.

Heureusement, TF1 a suivi la production, les assurances ont joué leur rôle et le fonds d'aide de l'État aussi – mais les discussions pour savoir qui prenait quoi à sa charge ont été longues.

Aujourd'hui vous travaillez sur un autre tournage, est-ce que les équipes sont « rodées » ?

Oui, car tout le monde a acquis les nouveaux réflexes. En revanche, comme la situation s'aggrave, l'ambiance est plus délicate. On se sent à la merci d'une menace, donc on fait beaucoup plus attention. Le stress est palpable et mon pire cauchemar est d'apprendre qu'il y a un cas de Covid déclaré à un poste-clé de l'équipe.

Quoi qu'il en soit, je me projette dans l'avenir avec toute l'équipe de *Je te promets*, en espérant qu'il y aura une Saison 2 : cela dépendra, bien sûr, du succès d'audience de la Saison 1.

□

« On s'adapte et on continue »

Benoit Deconchat / Propos recueillis par Cécile-Charlotte Bernet

Benoit Deconchat est machiniste pour le cinéma et la fiction TV. Il est aussi représentant légal et fondateur d'Atana, Association des techniciens de l'audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine. Pour Éclairages, *il fait un point sur la crise sanitaire de la Covid et son impact sur ceux qui font le cinéma et l'audiovisuel.*

Atana est une jeune structure qui a dû faire face à une situation inédite. Qu'avez-vous pu faire pendant cette période de confinement/déconfinement ?

Grâce à notre réseau, nous avons rassemblé les informations sur les arrêts et les reprises des tournages. Il y a eu beaucoup de questionnements sur la méthode de travail. Nous avons tenu à demander aux techniciens ce que ça allait changer dans leur routine, leur avis sur les protocoles à mettre en place pour reprendre le travail sereinement. Nous avons écouté leur parole puis nous l'avons synthétisée pour la confier à ALCA qui a fait la passerelle avec les productions.

Lors du déconfinement, nous avons été inquiets des dérives possibles : reprise de tournage sans référent Covid, sans assurance, avec des contrats à la semaine, pour être sûr que si quelqu'un tombe malade, la production puisse s'en séparer sans indemnité. Pour le moment, on n'a pas observé trop de dérives. On constate sur les tournages que le poste de référent Covid – s'il s'agit d'un poste à part entière et à temps plein – est un vrai atout.

« En tant qu'intermittents, on a l'habitude d'être prévoyants, mais l'année prochaine va nous donner la véritable mesure de la crise. »

Quelles sont les contraintes Covid que vous rencontrez dorénavant dans votre métier ?

Principalement le port du masque, sinon, pour moi, en tant que machiniste, le travail reste le même. Il y a une nouvelle routine de nettoyage du matériel tous les soirs. Il faut désinfecter les objets touchés, tout ce qui est manipulé par nos équipes, par les cadreurs, les opérateurs… De même, l'ensemble du matériel commun : les batteries de talkie-walkie, les oreillettes, les bouteilles d'eau que l'on prend dans les glacières, tout doit être désinfecté. Ce sont de nouvelles habitudes à prendre. Il y a la contrainte, mais elle n'enlève pas le plaisir !

Vous avez constaté que les tournages ont repris de plus belle après le confinement. Quelques mois plus tard, est-ce que la tendance se confirme ?

Lors du déconfinement, la priorité a été donnée à tous les tournages déjà entamés et à ceux qui étaient prévus. Il y a énormément de travail depuis la reprise. La crise est moins visible en ce moment ; elle est là, mais les effets ne se font pas encore sentir. En revanche, beaucoup de fictions ont déjà été annulées pour 2021.

Justement, comment envisagez-vous 2021 ?

En tant qu'intermittents, on a l'habitude d'être prévoyants, mais l'année prochaine va nous donner la véritable mesure de la crise. Nous voulons sensibiliser les techniciens aux risques liés à une chute de l'activité en 2021. Il y a une année blanche pour les intermittents jusqu'en août 2021[1], mais il faut savoir qu'il est possible de demander le recalcul de ses droits à tout moment, si on peut avoir un taux plus avantageux. Pour le moment, on s'adapte et on continue. Pour la culture, le secteur le plus en berne est le spectacle vivant, l'audiovisuel ne se porte pas trop mal, même si l'on redoute l'année prochaine.

1. Décision actée par un arrêté du ministère du Travail publié au *Journal officiel*, dimanche 26 juillet 2020, de reporter l'indemnisation chômage pour les intermittents du spectacle jusqu'au 31 août 2021, avec le report de la date anniversaire ou de la fin de droit à cette date. La prolongation concerne les intermittents arrivants en fin de droit entre le 1er mars 2020 et le 31 août 2021. www.pole-emploi.fr/spectacle/covid-19---mesures-exceptionnell/intermittents-du-spectacle--lall.html

www.facebook.com/atana.asso

Photographie du tournage du court métrage *En Maria*, août 2020 – Photo : Nathalie Brémond

« Faire primer le désir de cinéma sur la peur du virus »

Par Pierre Laurent-Lemur

L'épidémie de Covid-19 a largement impacté le quotidien des sociétés de distribution, obligées de trouver une place dans la chronologie des médias pour les films programmés à l'affiche pendant le confinement et de réorganiser leur planning de sorties et d'investissements pour les semaines suivant la réouverture des salles. Retour avec quatre distributeurs sur six mois d'incertitude et d'adaptation.

Atarrabi et Mikelats, Eugène Green – UFO Distribution – DR

Comment engager des frais de promotion pour un film alors même qu'on ne sait pas quelle va être l'évolution des mesures sanitaires des semaines à venir ? C'est toute la problématique rencontrée par les sociétés de distribution depuis le début de la crise, alors qu'une recrudescence de l'épidémie est constatée sur l'ensemble du territoire national cet automne.

Des sorties annihilées par le confinement et la fermeture des cinémas

Les premiers films qui ont fait les frais de la crise sont logiquement ceux qui étaient à l'affiche lors de la fermeture des cinémas le 15 mars dernier. Étienne Ollagnier, gérant de la société de distribution Jour2Fête qui sortait le film *Un fils* de Mehdi M. Barsaoui le 11 mars, témoigne : « On a été complètement cueillis par la fermeture des salles. Le film avait fait une très bonne sortie, mais il n'a malheureusement eu que quatre jours d'existence en salle avant le début de la crise. » Le film aura finalement droit à une seconde vie après la réouverture des cinémas le 22 juin avec une rentabilité moindre qu'initialement espérée. « On a voulu jouer le jeu des salles en le laissant à l'affiche pour la réouverture mais cette coupure de trois mois a diminué de deux tiers le nombre d'entrées envisagées au regard des chiffres enregistrés sur le premier week-end » (50 000 entrées au final au lieu des 150 000 ou 200 000 espérées).

Cette situation de manque à gagner, beaucoup de distributeurs ayant engagé des dépenses promotionnelles pour des films prévus pour les mois de mars et avril l'ont rencontrée. Le choc de la fermeture a été d'autant plus violent pour les petites structures venant de lancer leur activité. C'est par exemple le cas de la société Les Alchimistes, née au printemps de la fusion entre les sociétés lilloise Ligne 7 et marseillaise Docks 66. « Le lancement a été

contrarié par le confinement, que ce soit en matière de démarches administratives ou même d'exposition. On aurait bien aimé ancrer la fusion avec des événements à Cannes notamment », explique Violaine Harchin, l'une des cogérantes de la société. « Tout a été chamboulé par la crise mais c'est un moindre mal en comparaison avec une jeune structure qui démarrerait de zéro. Et puis, on a pu bénéficier de mesures de soutien pour les films où les investissements étaient déjà avancés », continue son partenaire Timothée Donay, évoquant une aide structurelle de 1 500 euros, la possibilité de mobiliser 30 % de leur fonds de soutien émanant du Centre national du cinéma (CNC) et d'avoir recours au chômage partiel pour les salariés rattachés à la structure.

« Pour le cinéma d'auteur, le vecteur principal reste la salle »

La question s'est également posée pour une partie de la profession de savoir quelle stratégie de repli mener pour les films programmés pendant la fermeture des cinémas, aux mois de mars et avril derniers. Les sortir directement sur les plateformes de vidéo à la demande (VOD) ? Pour Stéphane Auclaire, gérant de la société de distribution UFO et membre du Dire (Distributeurs indépendants réunis européens), cette option n'était pas envisageable au vu de la nature des films distribués par sa structure : « Nos films sont faits pour l'expérience de la salle de cinéma, ils n'ont pas de valeur ou d'intérêt majeur sur un petit écran », explique celui qui sort en salle le 18 novembre prochain le film fantastique *Atarrabi et Mikelats*, d'Eugène Green. Étienne Ollagnier, qui a tenté l'expérience pour un film avec une exposition mineure distribué par sa société Jour2Fête confirme : « On a tenté l'expérience VOD pour le film *Il était une fois dans l'Est*, mais cela n'a pas marché. Les plateformes sont d'une inefficacité totale pour les films à faible notoriété. Pour le cinéma d'auteur, le vecteur principal reste la salle. »

Pour éviter la très faible reprise du marché après la réouverture du 22 juin et l'été compliqué qui a suivi, les distributeurs ont donc privilégié le plus souvent de décaler les sorties de quelques mois, de façon à laisser passer la période anxiogène de reprise et de bien communiquer sur les films en attendant une reprise de fréquentation des salles obscures. C'est notamment le cas de UFO qui devait sortir *Michel Ange* d'Andreï Kontchalovski en juin et qui a finalement opté pour un report avec une sortie effective le 21 octobre dernier, ou des Alchimistes, dont la sortie d'*Antigone* de Sophie Deraspe a été repoussée d'avril à septembre. Au risque de créer un embouteillage de films programmés en salle en cette période automnale ? « Le calendrier est toujours chargé à partir du mois d'octobre, donc le risque d'un manque d'exposition médiatique ne nous fait pas peur. Au contraire, la mise à l'arrêt du marché américain libère de la visibilité et de la place en salle, il y a donc peut-être paradoxalement un bonus à faire avec un marché plus fort qu'au début de l'été et une potentielle multiplication du nombre de copies par film », explique Stéphane Auclaire, qui ne réorientera pas son activité sur la distribution de films patrimoniaux pour combler d'éventuels manques. « Les salles ont recours à une programmation plus importante de films patrimoniaux du fait de la crise, mais il y a des distributeurs patrimoniaux leaders comme Carlotta qui font déjà ça très bien. »

Des mesures de soutien renforcées pour pallier un avenir toujours incertain

Les distributeurs peuvent en tout cas se féliciter de l'esprit de corps qui a animé la profession depuis le début de la crise afin de porter leurs revendications auprès des pouvoirs publics, comme le rapporte Étienne Ollagnier, lui-même coprésident du Syndicat des distributeurs indépendants (SDI). « Dès le mois de mars, les discussions interprofessionnelles ont été très fortes, avec les exploitants notamment, pour échanger sur la survie de nos métiers. Cela nous a permis d'arriver avec des propositions précises à la table des négociations face au CNC et au ministère de la Culture. »

« Les distributeurs peuvent en tout cas se féliciter de l'esprit de corps qui a animé la profession depuis le début de la crise »

Le congrès des exploitants qui se tenait à Deauville à la fin du mois de septembre a été l'occasion pour la ministre de la Culture Roselyne Bachelot de préciser un plan de relance des filières du cinéma incluant les distributeurs. Renfloué à hauteur de 165 millions d'euros, le CNC va affecter 17,7 millions d'euros d'aide à la distribution afin d'encourager la sortie des films pendant cette période de reprise. Ces aides prendront la forme de majoration de soutiens générés sur la période allant du 1er septembre au 31 décembre, en comparaison des mois précédents. Les aides sélectives à la distribution sont également renforcées pour aider au cas par cas la sortie des films les plus fragiles financièrement. De même, une bonification du soutien automatique distributeur est prévue pour chaque sortie en salle d'œuvres nouvelles. Enfin, les péremptions des comptes automatiques de soutien sont repoussées d'un an pour laisser plus de flexibilité aux sociétés de distribution en difficulté de trésorerie.

Des mesures accueillies avec attention et intérêt par Étienne Ollagnier, qui n'enlèvent cependant rien à l'incertitude globale qui règne concernant l'évolution de la pandémie : « On reste malheureusement dans une stratégie de court terme même si les mesures ont pour but de garantir la diversité des films. Nous voulons tous faire en sorte que les films rencontrent leur public, mais est-ce que cela a encore du sens quand on voit les prévisions actuelles du ministère de la Santé ? » Stéphane Auclaire, lui, se refuse à être trop prudent et veut être confiant : « Il faut sortir les films, et non les décaler encore et toujours alors qu'on ne sait pas quand cette crise prendra fin. C'est important psychologiquement pour toute la profession », explique celui qui s'apprête à sortir trois films d'ici la fin de l'année 2020. Avant de conclure : « Si le CNC et le ministère de la Culture continuent de jouer le jeu comme c'est le cas actuellement, et que de notre côté, on arrive à faire primer le désir de cinéma sur la peur du virus, il n'y a pas de raison qu'on ne s'en sorte pas. »

□

Les grands défis à relever de l'exploitation

Par Pierre Laurent-Lemur

Fermées pour la première fois de leur histoire le 16 mars dernier, les salles de cinéma ont rouvert au début de l'été. Un trimestre plus tard, les exploitants dressent un premier bilan de la situation, entre baisse de fréquentation des salles et solutions pour lutter efficacement contre une crise amenée à durer.

L'impatience. Quatre mois après la réouverture des salles le 22 juin dernier, le sentiment reste le même pour Rafael Maestro, président de Cina, l'association des Cinémas indépendants en Nouvelle-Aquitaine. « La fermeture a été un vrai choc psychologique pour la profession, donc on était impatients de la réouverture en juin et maintenant d'un retour à la normale avec des gens qui vont de nouveau voir des films au cinéma. » Car si la quasi-totalité des établissements français (2 000 sur 2 200) ont bien redémarré leur activité au début de l'été, le marché, lui, n'a pas suivi avec une baisse de fréquentation des salles obscures de 65 % en moyenne [à la fin du mois de septembre, ndlr]. La faute à une crise sanitaire qui change profondément les comportements des Français vis-à-vis des lieux publics clos mais aussi à une offre de films en baisse de 25 % sur l'été, du fait notamment du report ou du retrait simple des films américains porteurs sur cette période de l'année. En témoignent notamment le choix fait par Disney d'annuler la sortie en salle du très attendu *Mulan* pour privilégier sa diffusion sur sa plateforme maison Disney+, ou encore le report de sortie de l'autre blockbuster de l'été, *Tenet*, de la mi-juillet à la fin du mois d'août. « On savait que l'offre de films n'était pas forte et que la réouverture était pour nous un pari économique et financier », continue Rafael Maestro.

François Aymé – Dessin : Claire Gaudriot

UNE PROFESSION MOBILISÉE DÈS LA FERMETURE DES CINÉMAS

Pour faire face à cette situation nouvelle, les exploitants n'ont pourtant pas manqué d'idées, et ce, dès la fermeture. Il y a notamment eu le recours aux plateformes La Vingt-Cinquième Heure ou La Toile, permettant aux cinémas de proximité de rester au contact de leur public d'habitués en organisant des séances virtuelles à des horaires précis pendant le confinement. « Grâce à ces initiatives, on a pu garder notre rôle de prescripteur de films. C'était important de maintenir le lien, mais cela doit rester marginal et symbolique. L'enjeu numéro un est bien évidemment que les cinémas restent ouverts, car rien ne remplace l'expérience de la salle », explique François Aymé, président de l'Association française des cinémas d'art et d'essai (Afcae).

De même, les exploitants ont, dès la réouverture, adapté leur programmation aux conséquences de la crise. La pénurie de films en salle cet été a notamment démocratisé l'organisation de cycles thématiques en lien avec l'actualité et la reprogrammation d'anciens films. « Pour les cinémas indépendants, le recours aux films patrimoniaux est quelque chose de régulier. C'est important que les nouvelles générations voient ces films sur grand écran même si cela demande beaucoup plus d'énergie aux exploitants, en matière de promotion notamment », explique Rafael Maestro qui parie sur une progression de l'attribution du label Patrimoine et répertoire[1] pour les cinémas d'art et d'essai du fait de la situation actuelle. À mettre sur le compte des bonnes nouvelles parmi les initiatives lancées pour promouvoir le retour du public dans les salles obscures, les séances « événement » faisant l'objet d'une animation (rencontre-débat avec un acteur, réalisateur, une association) se sont multipliées et ont connu une forte mobilisation. De même, les projections en plein air en Nouvelle-Aquitaine ont réalisé des audiences plus qu'honorables. De quoi donner du baume au cœur à François Aymé pour la suite : « Ces expériences ont permis de vérifier l'attention du public et montrent qu'il y a toujours une volonté de voir des films et de débattre à leur sujet. C'est justement là toute la force des cinémas de proximité qui résistent mieux parce qu'ils font un travail de préparation de ces projections "événement". »

DES AIDES ET DES PROPOSITIONS POUR DES « POLITIQUES CULTURELLES AMBITIEUSES »

Dans l'attente d'un éventuel retour à la normale, Cina et l'Afcae ont travaillé de concert pour alerter les pouvoirs publics sur l'importance de développer et/ou maintenir des aides à l'exploitation. « La première d'entre elle a bien évidemment été le recours au chômage partiel qui a permis de surmonter le coup de la fermeture », affirme Rafael Maestro avant de mettre en avant la collaboration fructueuse avec la Région Nouvelle-Aquitaine :

Rafael Maestro – Dessin : Claire Gaudriot

« Le dialogue est constant depuis le début de la crise. Il a permis, au fil des rencontres, d'aboutir à un accord sur la mise en place d'avances remboursables à se partager collectivement avec d'autres acteurs de la filière. » De même, la mise en place du prêt garanti par l'État a permis aux exploitants en gestion privée (qui payent des loyers) ou ceux ayant des projets de modernisation de leur établissement de pouvoir maintenir leur activité. L'Afcae a également alerté sur l'importance de maintenir les mesures d'urgence à l'exploitation, émanant du Centre national du cinéma (CNC) renfloué à hauteur de 165 millions d'euros pour garantir un accès aux films et surtout créer les conditions favorables à la reconstruction du secteur.

Principale proposition remise dans les mains des pouvoirs publics : l'augmentation de l'enveloppe attribuée chaque année aux cinémas d'art et d'essai pour soutenir l'exploitation et mettre en valeur le travail effectué par chaque structure pour maintenir l'attractivité de leurs salles.
Le repli vers la sphère privée induit par la crise sanitaire et les nouvelles habitudes de consommation de films qui en résultent peuvent-ils causer la fin du rapport à la salle de cinéma tel qu'on le connaît ? François Aymé n'y croit pas une seconde, mais rappelle l'importance de mener des « politiques culturelles ambitieuses » pour contrer cette situation inédite dans l'histoire du cinéma : « L'enjeu principal des prochaines années concerne le renouvellement des publics, avec un renforcement du lien avec les lycées et les universités. » Rafael Maestro, qui a fait de l'éducation aux images son cheval de bataille depuis de nombreuses années, abonde en ce sens : « Avec l'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine, les douze Départements ont chacun en leur sein des dispositifs, École et cinéma et Collège au cinéma, ce qui veut dire que 15 % à 20 % des élèves vont gratuitement au cinéma trois fois par an. Il faut continuer ces politiques et les accompagner de nouveaux dispositifs comme des ateliers de programmation ou des cours d'initiation à l'analyse des images. » En 2018, une vingtaine de postes de médiateurs, financés par le CNC et la Région, a été créée en Nouvelle-Aquitaine afin de mener une réflexion sur la modernisation de la salle de cinéma, sur la création d'outils pour communiquer avec le public et sur le travail avec les partenaires associatifs locaux. « Ces personnes ont apporté une modernité, elles travaillent directement au contact des exploitants et aident au renouvellement du public », continue Rafael Maestro.

Si l'horizon semble encore loin d'être dégagé, la profession espère une éclaircie prochaine, causée d'ores et déjà par une baisse des températures à l'approche de l'hiver. Elle croit surtout à l'arrivée en salle d'une programmation de qualité comme l'ont laissé entrevoir les Rencontres nationales art et essai de La Rochelle qui se sont tenues à la fin de l'été. Les exploitants ont pu se retrouver, échanger et surtout voir les douze films du Festival de Cannes qu'ils auront à porter cet automne et cet hiver. « Psychologiquement, c'était très fort et ça a permis de remobiliser tout le monde, de voir qu'il y a de très bons films à venir qui ne vont pas laisser le public indifférent », conclut François Aymé, optimiste. « Au gouvernement de faire des gestes forts pour maintenir la culture et le cinéma dans le quotidien des gens malgré l'épidémie, et aux Régions et aux communes de prendre le relais. » Il faut croire que les appels du pied aux pouvoirs publics ne sont pas restés sans écho. Présente à Deauville le 23 septembre dernier au congrès annuel des exploitants de salles de cinémas, la ministre de la Culture Roselyne Bachelot s'est engagée à aider la filière Cinéma avec une aide de trente-quatre millions d'euros supplémentaires accordée à l'exploitation. Les soutiens automatiques ainsi que les avances à l'exploitation *ad hoc* pour couvrir les besoins de trésorerie sont ainsi renforcés à hauteur de trente millions d'euros, tout comme l'aide sélective aux cinémas d'art et d'essai (deux millions d'euros). Enfin, sur la base des recommandations de Cina et de l'Afcae, un million d'euros seront consacrés au développement de l'éducation à l'image, par la multiplication des séances pédagogiques, participant ainsi à la reconquête du jeune public.

1. Ce label certifie une présentation régulière à l'affiche de films de vingt ans et plus et d'œuvres de répertoire.

www.cinemas-na.fr
www.art-et-essai.org

À lire aussi sur *prologue-alca.fr* : « Réouverture des cinémas en Nouvelle-Aquitaine : entre impatience et vigilance de la profession », par Pierre Laurent-Lemur, juin 2020.

La crise sanitaire a-t-elle favorisé l'essor du livre audio ?

Par Nathalie Jaulain

L'un enregistre des textes déjà édités et les rend disponibles en téléchargement, l'autre s'inscrit dans la création de livres-CD pour les plus jeunes. Deux structures néo-aquitaines à taille humaine, SonoBook et Le Label dans la forêt, racontent leurs enjeux.

Issue d'une enquête menée en janvier 2020, la dixième édition du baromètre des usages du livre numérique[1], publiée en mai, confirme que les pratiques de lecture audio progressaient déjà avant que la crise provoque une explosion des ventes et de tous les compteurs. Une dynamique de fond existe, qui concerne de plus en plus de lecteurs et de lectrices. Le baromètre indique aussi que le support matériel – à ce jour, le CD plutôt que l'USB – est plébiscité pour les livres jeunesse. Et que les cadres supérieurs d'âge moyen utilisent massivement le format numérique. En France, il s'agit d'un marché relativement récent. La jeune commission Livre audio du SNE, qui fête ses cinq ans, le prouve. Afin de scruter les réalités à taille humaine d'une ébullition en cours, deux structures éditoriales installées en Nouvelle-Aquitaine racontent ce que le confinement a changé pour elles. Est-ce un hasard ? Le Label dans la forêt et SonoBook sont en plein mouvement de restructuration, juridique pour l'un et physique pour l'autre.

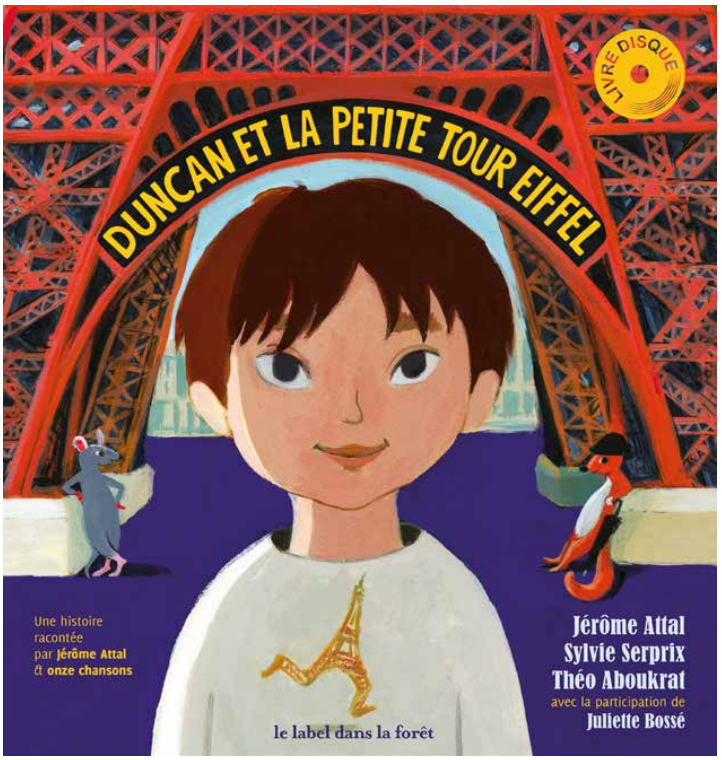

Duncan et la petite tour Eiffel, Jérôme Attal, Sylvie Serprix, Théo Aboukrat, Juliette Bossé, Le Label dans la forêt, 2020

Au moment de l'entretien, Patrick Meadeb explique qu'il est dans les cartons afin de préparer la rénovation du studio d'enregistrement. Mais rien à voir avec la Covid, ces travaux étaient prévus. Les éditions SonoBook existent depuis 2006 et sont composées de lui-même, le patron, d'une personne salariée et de comédiens intermittents. Installées à Bordeaux, elles possèdent leur propre studio. Elles publient majoritairement de la science-fiction classique et de la fantasy. « Ces genres se prêtent bien à l'audio », explique Patrick Meadeb, « le livre audio doit être soit distrayant, soit instructif ». De fait, les documents constituent l'autre ligne forte du catalogue. Ainsi, la prochaine parution d'un essai de Alexis de Tocqueville côtoie celle d'un roman de Robert A. Heinlein.

Principalement disponibles en téléchargement, certaines œuvres le sont aussi sous clé USB insérée dans un format carte Vitale, une proposition non développée pour le moment, n'ayant convaincu ni les bibliothécaires ni les libraires. Pourtant, il existe un créneau selon l'éditeur, qui se niche dans le plaisir de posséder ou d'offrir un objet, un geste symbolique et saisonnier.

Il est vrai que le spectre des possibilités de développement du livre audio reste large. En France, celui-ci représente environ 1 % du marché du livre. « On vise les 5 % comme les Allemands ; on n'aura pas les 20 % des États-Unis. »

SonoBook se situe dans la tranche des éditeurs indépendants ayant une bonne visibilité sur les plateformes de téléchargement, comme Thélème ou Sixtrid. Il est aussi présent sur le marché mondial, ses ventes internationales comptent pour 20 % de son chiffre d'affaires. Constatant lui aussi une légère augmentation du chiffre global ces derniers mois, Patrick Meadeb n'a pas la possibilité pour le moment de déterminer la part qui revient aux conséquences de la crise sanitaire.

Le confinement n'a rien bouleversé. Les enregistrements ont continué, en mettant en place les mesures nécessaires. En mars, la décision était déjà prise d'augmenter la production pour répondre

à une demande croissante. Pour autant, Patrick Meadeb voit bien un changement à l'œuvre. La clientèle classique – quelques adolescents mais surtout des adultes possédant le pouvoir d'achat, actifs et retraités – a sans doute acheté davantage. Mais une telle augmentation, même qualifiée de « légère », des abonnements et des achats uniques signifie aussi un nouveau public. Et « une indéniable sortie de niche ».
Parmi les projets, outre la rénovation du studio, il y a celui de développer la série, un format qui rencontre toujours plus de succès, à l'instar de l'audiovisuel.
Le véritable enjeu pour Patrick Meadeb, c'est la « bagarre » à livrer pour rester visible sur les grandes plateformes, en restant très actif sur les réseaux sociaux et en misant sur la qualité de l'offre éditoriale.

En 2017, lorsqu'ils créent Le Label dans la forêt, Éric Debègue et Delphine Lagache se croisent et travaillent depuis longtemps sur la scène musicale rochelaise. Delphine Lagache, en charge de la jeunesse, a tissé un réseau solide et partage avec Éric Debègue le projet de créer des livres-disques. Sensibles à la dimension esthétique de la création artistique, ils s'entourent de créateurs et créatrices venant aussi de l'illustration et de la littérature pour concevoir des albums.
Trois ans plus tard, ils ont publié douze titres et creusent leur sillon éditorial : adossé au départ à la société Cristal groupe (labels, enregistrements, diffusion…), le label déménage en janvier 2020 chez Longue Distance éditions. La société est créée sur mesure pour répondre aux spécificités des livres-disques. Et l'effondrement du marché du CD a renforcé le choix de faire des objets « chiadés ».
Tout est en place, la parution annuelle augmente, six titres jeune public sont prévus pour l'année. Ils s'apprêtent aussi à lancer un catalogue pour le public adulte. Et puis, patatras.

En terre étrangère, Robert A. Heinlein, SonoBook, 2020

« il faut un million de vues sur YouTube pour mille euros de chiffre d'affaires. »

« C'est la catastrophe, en pleine création d'activité. » La crise sanitaire est une crise économique. La parution de *Tous des chats* en janvier est coupée dans son élan, avec un réassort réduit de moitié sur une prévision de 1 500 livres. Les sorties du printemps sont annulées, décalées à l'automne ou en 2021. Trois livres-disques ne sortiront pas cette année, contredisant la dynamique économique qu'ils avaient établie, à savoir une parution de huit ou neuf titres par an pour atteindre l'équilibre.
Malgré le pan musical essentiel – ce sont des livres-disques de chansons et non de contes ou d'histoires lues –, ce ne sont pas les plateformes de streaming qui ont pu limiter la fragilisation économique. Éric Debègue rappelle qu'il faut un million de vues sur YouTube pour mille euros de chiffre d'affaires. Même *Le Goéland qui fait miaou* (leur meilleure vente) n'a pas la couverture médiatique ou la visibilité requise. Rien à voir avec la collection « Écouter lire » de Gallimard qui a bénéficié de façon phénoménale des changements de comportements pendant le confinement.

« À l'instar de nombreux éditeurs, c'est la réouverture des librairies le 11 mai qui a eu un impact positif. »

À l'instar de nombreux éditeurs, c'est la réouverture des librairies le 11 mai qui a eu un impact positif. Et qui leur permet d'envisager avec le sourire la sortie de *Duncan et la petite tour Eiffel*. « Les chansons sont magnifiques, c'est joyeux, ça fait du bien au cœur, à l'âme, à l'esprit. »
Le chemin a aussi été « long et difficile » en l'absence de soutien du CNL ou de la Région. Si cette dernière s'explique par des critères qui excluent les trop petites structures, la raison du CNL semble résulter d'une décision administrative : l'activité principale du Label dans la forêt ne serait pas l'édition de livres. Tout jeune dans le métier, Éric Debègue fulmine malgré tout contre ce qu'il nomme une « ségrégation malhonnête ». Un combat à mener et une affaire à suivre…

Haut les cœurs, en ce début septembre, les possibilités sont enthousiasmantes. Le souci d'une empreinte écologique réduite, déjà au cœur de leur sensibilité, prend une tournure plus affirmée. Souhaitant se détacher d'Amazon, ils envisagent de développer leur propre boutique en ligne, continuant à s'inscrire dans un processus à taille humaine.
La prise de conscience générale d'une attention aux services de proximité est bénéfique pour Le label dans la forêt qui inscrit dans son ADN l'accompagnement au long cours des artistes de leur catalogue. Ainsi la création de spectacles tirés des livres devrait avoir de beaux jours devant elle, peut-être aussi pour une pure raison pragmatique : il va être plus facile d'assister à un spectacle assis que debout, favorisant par ricochet le jeune public, pense intimement Éric Debègue.

Soit les affaires n'ont jamais cessé, soit elles reprennent. Pour SonoBook comme pour Le label dans la forêt, l'avenir se dessine avec des projets de développement et de création. À l'écoute de ces deux éditeurs très différents, il semble que deux besoins se côtoient sans s'exclure. Oui, les lecteurs choisissent le livre audio numérique car ce support s'inscrit dans la mobilité et le rythme de leurs jours. Oui, ils sont concernés par l'empreinte écologique et la proximité, le local. Et oui, les deux témoignent d'une envie renforcée de lectures, de musique, d'histoires et de savoirs.

□

1. www.sne.fr/document/10eme-barometre-sur-les-usages-du-livre-numerique-2020/ SonoBook.com/boutique

www.le-label-dans-la-foret.com
www.sonobook.com

CONSOMMATION, VENTE ET TRANSMISSION : QUELLES PERSPECTIVES ?

Dessin : Claire Gaudriot

Livre et vidéo à la demande : l'essor des plateformes et services en ligne

Par Olivier Thuillas

Le confinement a renforcé la place des plateformes numériques d'accès aux contenus culturels. Si les plateformes de librairies indépendantes ont pâti des limites du système du click and collect, *les plateformes alternatives aux géants étasuniens de cinéma à la demande par abonnement ont largement profité de cette période.*

La période inédite de confinement que nous avons vécue du 17 mars au 11 mai 2020 a marqué un coup d'arrêt brutal pour une bonne partie des professionnels de la culture. La fermeture complète des librairies a privé à la fois ces commerces de près de 95 % de leur chiffre d'affaires habituel et leur clientèle d'un approvisionnement régulier en livres. Mais cette étrange parenthèse a aussi accentué deux tendances déjà à l'œuvre depuis plusieurs années : d'une part le développement d'une consommation engagée pour des produits de qualité, distribués en circuits courts dans des magasins de proximité, et d'autre part une forte augmentation de l'utilisation des plateformes de librairie en ligne. Pour ces dernières, le confinement a cristallisé les positionnements différents que nous avons analysés par ailleurs[1]. D'un côté les plateformes *store centric* (centrées sur le magasin) proposent un service de réservation en ligne : le client réserve en ligne et vient retirer et payer ensuite ses ouvrages en magasin, ce que l'on appelle le *click and collect*. De l'autre, un positionnement *user centric* (centré sur l'utilisateur) qui propose au client de choisir entre le *click and collect* et la livraison à domicile avec paiement en ligne.

Pendant le confinement, les plateformes de *click and collect* ont suspendu leur activité, comme celle portée par l'association Librairies indépendantes en Nouvelle-Aquitaine (Lina). Contestant ce choix de l'association, plusieurs des adhérents à ce service ont préféré développer leur propre site Internet afin de permettre le paiement en ligne facilitant le retrait sécurisé des ouvrages devant le magasin ou dans un point relais, souvent un commerce de bouche, c'est le cas d'Amandine Barrascut aux Oiseaux Livres à Saint-Yrieix-la-Perche (87). Le confinement a montré ainsi la limite de ce système de *click and collect* dans une période où le

paiement en ligne et la livraison à domicile ont été favorisés. Véronique Gauduchon, vice-présidente de Lina et propriétaire de la librairie La Bruyère Vagabonde à Poitiers (86), défend néanmoins ce système de réservation : « Le paiement en ligne aurait probablement été utile pendant la période de confinement, mais aujourd'hui la clientèle revient massivement en magasin et montre que la librairie reste un commerce de proximité essentiel pour maintenir le lien social. Mes clients plébiscitent ce système de réservation en ligne qui leur permet de voir à l'avance ce qu'il y a en magasin : c'est déjà un premier pas pour franchir la porte de ma boutique. » Ce retour des consommateurs vers les commerces locaux, analysé par le sociologue Vincent Chabaud dans son *Éloge du magasin : contre l'amazonisation* (Gallimard, 2020), est finalement l'une des conséquences heureuses de la crise sanitaire et économique que nous traversons. De leur côté, les plateformes proposant le paiement en ligne et l'envoi des livres à domicile comme leslibraires.fr, qui regroupe plus de trois cents librairies indépendantes, ont continué à vendre exclusivement des livres numériques pendant le confinement. Son directeur Thomas Le Bras précise : « Sur mars et avril, le chiffre d'affaires du livre numérique a été multiplié par six, le nombre de livres vendus par dix (les éditeurs avaient baissé les prix). Depuis mai, le numérique redescend mais on a un chiffre d'affaires multiplié par un et demi par rapport à l'année dernière, donc c'est mieux mais les gens sont revenus au papier dès que possible, et accessoirement, les éditeurs ont arrêté les petits prix ! » Ainsi la plateforme a recommencé dès la fin avril la vente et l'expédition de livre papier. Les ventes ont alors explosé puisque les mois d'avril et mai ont vu le chiffre d'affaires multiplié par six par rapport à la même période en 2019. Plus globalement, cette crise montre probablement la nécessité, voire l'urgence, pour les libraires indépendants de travailler ensemble pour proposer une alternative collective unique. En effet, la domination écrasante d'Amazon et de Fnac.com ne laisse que des miettes aux autres plateformes.

Le secteur du cinéma, quant à lui, traverse d'une manière très contrastée cette période inédite : d'un côté, l'arrêt des tournages durant le confinement, la fermeture des salles de cinéma et l'annulation de la plupart des festivals ont mis à mal des milliers de professionnels du secteur. Mais dans le même temps, la fréquentation et les revenus des plateformes de cinéma à la demande par abonnement (SVOD) ont explosé. Là encore, si cette ruée vers le cinéma à la demande a avant tout bénéficié aux géants comme Netflix ou Amazon Prime Video, les services alternatifs tels que Univers Ciné, Mubi ou la Cinétek en ont également profité. Pierre Mathéus, le directeur général de Tënk, la plateforme dédiée au documentaire d'auteur, confirme : « Pendant le confinement nous sommes passés de 8 000 à 10 000 abonnés individuels. Nous avons aussi répondu à de nombreuses demandes d'écoles et de bibliothèques pour mettre en place des abonnements institutionnels. En matière d'usage, nous avons eu une audience multipliée par cinq. Près de quatre mois après le déconfinement, nous sommes toujours autour de 10 000 abonnés, ce qui montre que cette période a permis à de nouvelles personnes de découvrir Tënk… et de l'apprécier ! »

En Nouvelle-Aquitaine, le confinement a donné naissance à des collaborations originales et profitant à tous. La revue en ligne *Far Ouest* s'est ainsi associée à vingt producteurs et productrices de films de la région pour mettre en ligne sur leur site Internet une vingtaine de films qui seraient susceptibles d'aider les gens à s'évader. Gratuite, sans abonnement mais limitée à la période du confinement, cette opération baptisée « La grande évasion » a permis aux internautes de découvrir la diversité et la richesse des productions néo-aquitaines. Documentaire, fiction, art, sport en court, moyen et long métrage, l'opération a connu un grand succès auprès des internautes. Florian Laval, initiateur du projet, se félicite que « tous les producteurs que nous avons contactés ont accepté de participer à ce qui était avant tout pour nous un élan de solidarité. Nous avons eu plus de 20 000 chargements de films sur la période. Cela nous a donné aussi envie de développer un espace de VOD sur notre nouveau site Internet pour conserver un lien fort avec les producteurs de notre région et fédérer une communauté d'internautes cinéphiles ».

« EN NOUVELLE-AQUITAINE, LE CONFINEMENT A DONNÉ NAISSANCE À DES COLLABORATIONS ORIGINALES ET PROFITANT À TOUS. »

Quelle leçon pouvons-nous finalement tirer de cette étrange période pour les professionnels de la culture et en particulier ceux du livre, du cinéma et de l'audiovisuel ? La publication en juillet 2020 de la sixième enquête sur les pratiques culturelles des Français réalisée en 2018 par le ministère de la Culture auprès d'environ 10 000 personnes apporte probablement un début de réponse. Elle montre une fracture générationnelle entre des jeunes qui accèdent avant tout à la culture par le biais des plateformes numériques et font une consommation intensive de musiques, de films, de séries et de jeux vidéo et la génération des *baby-boomers* qui ont gardé, depuis les années 1970, une pratique importante de culture dite « patrimoniale » avec les sorties dans les musées, à l'opéra, au théâtre, au concert et au cinéma. Également gros lecteurs de livres et de presse, cette génération vieillissante n'est donc que partiellement remplacée, remettant également en question les politiques culturelles nationales et locales qui ont toujours fait la part belle à cette culture patrimoniale. La période du confinement ouvre peut-être un espoir d'hybridation de cette fracture générationnelle : les pratiques culturelles des plus âgés se sont tournées largement vers le numérique avec la réservation de livres en ligne ou l'abonnement à des plateformes de cinéphilie, pour compenser la fermeture des lieux de culture. D'un autre côté, on a assisté à une prise de conscience des plus jeunes de l'importance quasi vitale des commerces de proximité et d'une offre culturelle différente. Espérons que cette période difficile aura permis aux générations parfois regroupées malgré elles sous le même toit pendant plusieurs semaines de partager et de mieux comprendre les pratiques culturelles différentes des uns et des autres.

□

1. Olivier Thuillas et Louis Wiart, « Amazon, w*hat else* ? État des lieux des plateformes alternatives de librairie en ligne », *in Études digitales* n°8, éditions Classiques Garnier, 2019, p.105-120.

À lire aussi, sur *prologue-alca.fr* : « Confinés mais créatifs ! » et « Le site des Librairies indépendantes en Nouvelle-Aquitaine, plateforme d'une consommation engagée », par Nicolas Rinaldi, mars et juin 2020.

Du confinement au déconfinement : itinéraires de libraires

Par Aline Chambras

Considérées comme des « commerces non essentiels », les librairies ont dû fermer leurs portes du 16 mars au 11 mai 2020. Sans que cessent pour autant totalement leurs activités. Aujourd'hui, de nouveau sur le pont, quatre libraires de Nouvelle-Aquitaine nous racontent ces huit semaines de confinement. Et les leçons qu'ils en ont tirées.

« Cher(e)s client(e)s, ami(e)s fidèles, après concertation et pour se conformer aux directives du gouvernement, la librairie est fermée jusqu'à nouvel ordre. Pour éviter au maximum la propagation du virus, nous choisissons de ne pas mettre en place de système de *drive*, de livraison, d'expédition. Aucune commande, que ce soit par mail ou sur notre site Internet ne sera traitée durant cette période de fermeture. Nous comptons sur votre compréhension [...]. » Voilà ce que publiait le 16 mars 2020 l'équipe de la librairie limougeaude Page et Plume. « Au début, c'était le choc, donc oui, nous n'avons rien fait », confirme Baptiste Gros, propriétaire de La Colline aux Livres, à Bergerac, lauréate du Grand Prix *Livres Hebdo* des librairies 2020.

Mais le temps de la sidération est de courte durée. Dès le 19 mars, Baptiste Gros lance le groupe Facebook « Les lectures de confinement ». L'idée et le principe sont simples : « Avant la crise sanitaire, nous organisions tous les mercredis une lecture pour les enfants dans la librairie, j'ai voulu continuer à faire vivre ça : je me suis filmé en train de lire une histoire à ma fille et je l'ai posté sur Facebook », explique-t-il. L'initiative est un succès et début avril, le groupe atteint 2 000 membres. À Brive-la-Gaillarde, Laurence Guillemot, la gérante de la librairie La Baignoire d'Archimède, reconnaît avoir alimenté le site et la page Facebook beaucoup plus régulièrement que d'ordinaire : « Je publiais un coup de cœur par jour, et je relayais tout ce qui valorisait le livre et la lecture, comme les offres de téléchargement gratuit proposées sur le site des éditions Gallimard ou l'École des Loisirs, par exemple. » À Limoges, Sébastien Lavy, de Page et Plume, tient un « journal de confinement » sur le site Facebook de la librairie.

En investissant ainsi massivement les réseaux sociaux, tous se rendent compte que les clients-lecteurs sont là. « En voyant le nombre de messages, de *likes*, etc. que je recevais sur Instagram ou Facebook, j'ai pris conscience que ma toute jeune librairie avait déjà sa place », confie Célia Prot, la gérante de L'Ombre du vent, une librairie-café installée à Niort depuis mai 2018. Rassurée, la jeune femme décide alors, dès le 24 mars, de mettre en place un système de cartes-cadeaux afin « d'assurer » sa trésorerie et, dans le même temps, « d'anticiper et de fidéliser » en vue du déconfinement. « C'était très artisanal puisque je ne propose pas de vente en ligne, les clients devaient m'appeler ou m'écrire, je leur communiquais le RIB de la librairie et ils me versaient une somme d'argent que je notais dans un tableau Excel », détaille-t-elle. Au final, elle récolte 7 000 euros de cartes-cadeaux et se crée même une nouvelle clientèle : « J'ai été contactée par des personnes qui me suivaient sur les réseaux sociaux depuis mon installation, sans jamais être venues dans ma librairie. »

Courant avril, les alternatives 2.0 laissent la place à des expériences « de terrain ». « Nous étions sollicités en permanence par nos clients, le besoin de livres était clair », se souvient Laurence Guillemot qui décide, après réflexion, de s'essayer au *drive* : « Nos clients pouvaient commander sur notre site où ils avaient accès à notre stock. À eux ensuite de venir retirer leurs livres à l'épicerie de vrac Day by Day avec laquelle nous nous sommes associés. » Un choix dicté par la configuration de sa librairie située au premier étage : « Nous ne disposions pas d'un extérieur où accueillir le public. » L'opération est une belle réussite : « Les paniers moyens étaient de 60 euros et en nous installant dans une boutique alimentaire, nous avons pu capter une nouvelle clientèle, de même que certains de nos clients ont découvert Day by Day. Un bel échange de bons procédés », conclut Laurence Guillemot.

À Bergerac, Baptiste Gros s'embarque lui aussi dans le *click and collect* dès la mi-avril. Les clients peuvent réserver leur(s) livre(s) par mail ou par téléphone. « Le premier jour, nous avons été complètement débordés : nous avons reçu près de deux cent cinquante mails ! » Baptiste Gros prend aussi le parti de remettre en selle son livreur à vélo, Sylvain, qui assurait déjà, avant la crise de la Covid-19, des livraisons de livres dans Bergerac intra-muros, moyennant trois euros la course. « Cela a plutôt bien marché », indique-t-il. Mais ce sont surtout les livraisons en voiture qui remportent un franc succès. Baptiste Gros les assure en personne, une fois par semaine, dans un rayon de cinquante kilomètres autour de Bergerac. « Je livrais de très gros paniers, de cent euros en moyenne. » Grâce à ces initiatives, il estime avoir réussi à toucher 50 % de clients en plus. Et cela, espère-t-il, de manière pérenne.

La librairie La Colline aux livres – Photo : La Colline aux livres

Un constat partagé par tous les libraires interrogés : depuis le 11 mai, la clientèle est plus nombreuse et, surtout, s'est diversifiée. « Nous devons satisfaire ces nouveaux clients », prévient Laurence Guillemot. « Ce sont des personnes qui, je pense, allaient d'habitude à la Fnac, voire ne lisaient pas », analyse Baptiste Gros, « nous devons les garder, notre but n'est pas d'être élitistes ». Dans sa librairie, une table « meilleures ventes » a ainsi été ajoutée, à côté de celle consacrée aux « coups de cœur ». À Limoges, Sébastien Lavy a remarqué lui aussi une mue de sa clientèle : « On nous demande davantage de conseils, nous nous devons d'être prescripteurs, pour trouver LE livre qui comblera leurs attentes. » Cette évolution nécessite, selon lui, d'accorder une attention plus fine au fonds : « Il doit être varié, bien sûr, mais nous devons veiller à ne pas céder à toutes les nouveautés. Est-ce utile d'avoir dix-huit livres sur la cuisine italienne ? Mieux vaut n'avoir qu'un seul livre qui fait référence ! », estime-t-il.

« […] en nous installant dans une boutique alimentaire, nous avons pu capter une nouvelle clientèle […] »

Depuis le déconfinement, et en accord avec tous ses confrères limougeauds, Sébastien Lavy a également pris le parti de faire appel au soutien des clients : « Nous les invitons à renoncer aux 5 % de remise que leur offre leur carte fidélité. Au final, 98 % de nos clients le font sans rechigner », note-t-il. Il espère d'ailleurs que les quarante ans de la loi Lang en 2021 seront l'occasion de rappeler que les livres sont un des rares produits de consommation soumis à un prix unique. « Les librairies indépendantes existent grâce à cet outil. C'est important de le répéter. »

□

À lire également sur *prologue-alca.fr* : « Confinés mais créatifs ! », par Nicolas Rinaldi, mars 2020, et « Dans les coulisses du grand chelem néo-aquitain au Grand Prix *Livres Hebdo* des librairies 2020 », par Aline Chambras, octobre 2020.

Trois questions aux députés Yannick Kerlogot et Michel Larive[1]

LA RÉDACTION

Ne considérez-vous pas qu'il existe une contradiction entre la loi Lang sur le prix unique du livre et la possibilité d'une décote de 5 % lorsque le livre est retiré en magasin ? En cette période de crise, où les modalités de vente ont été bouleversées et où certains libraires ont pris l'initiative commune de supprimer cette remise de 5 %, pensez-vous qu'il faille supprimer législativement cette possibilité de décote – ou même, pour aller plus loin, la décote spécifique de 9 % applicable aux achats de livres réalisés notamment par les collectivités territoriales – et que cette (ou ces) mesure(s) contribuerai(en)t à aider la filière dans ce contexte difficile ?

Il faut laisser au monde des libraires certaines souplesses et juger au cas par cas la pertinence de la suppression de la remise de 5 %. Lors de nos auditions, plusieurs professionnels ont rappelé que cela constituait un élément d'attractivité, notamment en direction des étudiants. D'autres ont jugé la réduction trop faible et pas intéressante pour leurs clients. Ils l'ont donc supprimée. Concernant la remise de 9 % accordée aux collectivités territoriales, le libraire est théoriquement libre mais les bibliothèques choisissent toujours les librairies proposant l'offre la moins chère. Cela systématise ces remises, qui représentent un manque à gagner de plus de dix millions d'euros par an. Un retrait peut être envisagé, mais cela représente des coûts pour les collectivités.

Plutôt que de tels ajustements, la relance et le plan de commande publique doivent permettre de remplir les carnets de commandes des librairies.

Pensez-vous qu'il faille désormais inscrire dans la loi une nouvelle obligation de service public pour La Poste qui permettrait de mettre en place un tarif postal limité pour le livre, comme c'est le cas pour la presse ? Et y aurait-il dans ce cas un engagement financier de l'État pour soutenir cette mesure[2] ?

C'est une demande ancienne qui redevient d'actualité et prend encore plus de sens dans le contexte actuel. Alors que le tarif du Colissimo augmente chaque année, cela aiderait toute la chaîne du livre. Il s'agit aussi de permettre aux librairies de résister face à la concurrence déloyale des plateformes de vente à distance. Cette mesure suppose un effort financier conséquent de l'État, ce qui explique, les gouvernements se succédant, une non-prise de décision. Mais dans le cadre du plan de relance, nous savons que le ministère revient sur cette réflexion. Nous ne pouvons que l'encourager.

En 2021, nous célébrerons le quarantenaire de la loi Lang : qu'est-il envisagé, au niveau des pouvoirs publics, pour continuer de faire connaître cette loi et sa portée auprès du grand public ? Selon vous, quelles pourraient être les pistes de réflexion pour faire évoluer cette loi dans les années à venir ?

La loi du prix unique du livre est une initiative qui relève de l'exception culturelle française, enviée et reprise par plusieurs pays européens. Elle conserve toute sa pertinence aujourd'hui et n'a pas lieu d'être revue mais d'être pérennisée.

Enfin, plutôt que de communiquer sur le prix unique du livre, il est préférable aujourd'hui de promouvoir la chaîne du livre et de rappeler combien cet objet culturel résiste face aux offres de lecture dématérialisée (tablettes, liseuses).

1. MM. Yannick Kerlogot et Michel Larive sont les auteurs du rapport d'information sur l'évaluation de la loi n° 2014-779 du 8 juillet 2014 encadrant notamment les conditions de la vente à distance des livres : www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-cedu/l15b0862_rapport-information#
2. Le 5 novembre 2020, le gouvernement a annoncé la prise en charge par l'État des frais d'envoi des livres tout au long du confinement.

La salle de cinéma : le lieu d'une transmission efficiente et sensible

Par Émilie Escourido

La fermeture des cinémas le 14 mars 2020 marque un coup dur pour les salles et la diffusion des films. Est aussitôt suspendue l'une des plus grosses opérations d'EAC[1] : l'éducation aux images, ancrée dans les pratiques grâce à des dispositifs nationaux historiques tels qu'École et cinéma, Collèges au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma et Passeurs d'images en hors temps scolaire. En découlent une perte économique importante pour les salles et un déficit dans l'accès à des propositions culturelles pour le public. Parallèlement, le petit écran gagne du terrain avec le télétravail (quand cela est possible), la continuité pédagogique pour les enfants et les loisirs accessibles confinés. L'inquiétude grandit chez des exploitants qui redoutent le non-retour des spectateurs. L'occasion d'interroger l'avenir de la transmission du cinéma dans les salles avec Alexandre Anton, directeur du cinéma L'Utopie de Sainte-Livrade-sur-Lot, dans le Lot-et-Garonne.

L'Utopie, salle gérée par l'association L'Écran livradais, est classée art et essai et labélisée (jeune public, patrimoine, recherche et découverte). Pendant le confinement, Alexandre Anton a essayé de maintenir le lien avec son public grâce aux plateformes de VOD La Toile[2] et La Vingt-Cinquième heure[3] et en a profité pour remobiliser ses partenaires, notamment les collectivités territoriales. Le 22 juin 2020, L'Utopie rouvre ses portes en ne réduisant que faiblement son activité (dix séances par semaine en moyenne contre douze habituellement). Si la fréquentation du cinéma est décevante, L'Utopie a pu s'assurer une trésorerie avec des projections commerciales en plein air tout l'été. Un projet soutenu à l'échelle départementale par Écrans 47, groupement des cinémas associatifs. Carton plein pour ces projections où étaient proposés des films grand public et art et essai qui ont réuni jusqu'à deux cents spectateurs.

Animation musicale après la projection de *So british* dans le cadre de Ciné-Mômes – Photo : Alexandre Anton

La rentrée sonne le retour des séances scolaires. Celles-ci « font partie de l'ADN de notre activité, de notre programmation et de ce qu'on veut défendre dans notre salle », explique Alexandre Anton. Qu'elles s'inscrivent dans le cadre de dispositifs ou plus largement dans des projets avec les établissements, elles représentent un quart de la fréquentation totale de L'Utopie et sont essentielles à son équilibre économique. À L'Utopie, mille quatre cent cinquante élèves environ du Grand Villeneuvois participent aux dispositifs qui permettent de découvrir trois films en salle par an et de bénéficier d'actions d'accompagnement. Pour chaque édition d'École et cinéma, L'Utopie accueille une formation des enseignants afin de créer du lien avec ces derniers et d'encourager leur cinéphilie. Par ailleurs, les collectivités territoriales soutiennent les dispositifs en prenant en charge la billetterie (et parfois le transport) pour les écoles et collèges publics du Lot-et-Garonne. Mais cette année, la mise en œuvre des dispositifs est floue, notamment sur les

conditions de sortie et de transport, et le nombre de participants pourrait en pâtir. Alexandre Anton se dit actuellement peu inquiet car « les premiers retours sont bons et les enseignants motivés ». Il se dit prêt aussi à s'adapter à la situation sanitaire, en regroupant par exemple des séances sur un même jour, mais « il faut que cela reste pertinent avec des conditions d'accueil et de projection optimales », affirme Alexandre Anton. Pas question d'enchaîner les films sans préserver la dimension humaine : « Il est essentiel de garder du temps pour présenter chaque film et recueillir les avis des jeunes car c'est aussi pour ça qu'ils viennent en salle. » Hors dispositifs, les établissements peuvent solliciter L'Utopie pour une projection « à la carte ». De plus, le cinéma se mobilise particulièrement dans le cadre de son festival De l'utopie dans les toiles en accueillant des classes venant de la plupart des établissements du Grand Villeneuvois pour visionner des films art et essai. Les frais de transport des élèves sont pris en charge par L'Écran livradais grâce notamment à une subvention du Département dédiée et couvrant près d'un tiers des dépenses.

Le cinéma L'Utopie, Sainte-Livrade-sur-Lot – Photo : Alexandre Anton

L'Utopie s'attache aussi à développer le « faire », soit la pratique du cinéma, un complément indéniable de l'accès à des propositions culturelles et artistiques. Il y a trois ans, l'établissement s'est associé à la Ligue de l'enseignement 47 et au collège Paul-Froment, situé près du cinéma dans un quartier prioritaire de la ville, pour un projet de résidence d'artiste. Pendant un an, le réalisateur Antoine Boutet a mené des ateliers avec quatre classes de cinquième qui ont abouti à la réalisation du film *Après nous, le déluge*. Fort de cette première expérience, ce partenariat s'est pérennisé avec la création d'un atelier hebdomadaire sur le hors temps scolaire qui réunit une quinzaine d'élèves souhaitant découvrir des œuvres, s'initier à la fabrication d'un film et réaliser leur propre court métrage. Cette année, l'atelier s'inscrira dans le cadre de Cent ans de jeunesse, un programme international d'éducation aux images, en partenariat avec ALCA, qui propose un cadre et des exercices « clés en main » autour d'une thématique annuelle (« Le Temps », pour cette édition). Les exercices réalisés alimenteront une plateforme où les participants du monde entier échangeront. L'Utopie sera alors force de proposition sur des films que les jeunes visionneront au cinéma et organisera la journée de restitution du projet. Aujourd'hui, le cinéma souhaite aussi se rapprocher du dispositif Passeurs d'images qui s'adresse aux jeunes de moins de 25 ans ayant des difficultés d'accès à des propositions culturelles. L'ambition est de collaborer avec une classe allophone du collège Paul-Froment dont la particularité est d'accueillir aussi les parents en classe. Selon les envies des participants, un atelier de programmation ou de réalisation sera proposé. Ce projet pourrait alors essaimer dans un quartier dit prioritaire de la ville voisine, Villeneuve-sur-Lot, dans un souci de maillage du territoire.

L'Utopie, soucieuse de l'inclusion, porte des actions volontaristes envers les publics. Le cinéma participe à Ciné-Mômes, un dispositif d'Écrans 47 qui propose aux familles un film art et essai à un tarif préférentiel (3,50 euros la séance) chaque mois. Durant les vacances, les projections sont couplées à des ateliers (ciné-contes, ciné-concerts…) conduits par des professionnels du territoire. Par ailleurs, le cinéma s'attache à faire du lien avec les structures locales. Il y a six ans, un partenariat est né avec une enseignante de l'IME[4] de Casseneuil qui souhaitait amener en salle des jeunes de 6 à 12 ans. Certains d'entre eux n'y avaient jamais mis les pieds. Une projection a donc été organisée dans des conditions adaptées (volume sonore abaissé, lumière tamisée, diffusion de courts métrages). L'année suivante, les élèves, mieux habitués, ont bénéficié de conditions de projection plus ordinaires en expérimentant des séances École et cinéma. Aujourd'hui, ils sont inscrits et participent pleinement au dispositif : un partenariat fort pour la salle et pour l'IME qui a inscrit ces projections dans son travail pédagogique.

Selon Alexandre Anton, le cinéma peut aussi contribuer à l'éducation aux médias, enjeu particulièrement important aujourd'hui, car il « donne des outils pour analyser des images, qu'elles proviennent d'un ordinateur, de la télé ou d'un smartphone. Les images, mêmes journalistiques, se nourrissent du 7e art, et les références y sont évidentes ; et si les auteurs de ces images journalistiques s'inspirent du cinéma, il faut aussi partir de celui-ci pour les décrypter ».

La salle est le lieu privilégié entre l'œuvre et le public car elle offre la « transmission la plus efficiente et la plus sensible. Bien sûr qu'on peut transmettre hors de la salle, mais on ne le fait pas entièrement. L'émotion, on ne la vit pas complètement si on ne la vit pas ensemble ».

1. Éducation artistique et culturelle.
2. www.la-toile-vod.com
3. www.25eheure.com
4. Institut médico-éducatif.

Le Bureau d'accueil des tournages 47 et la Ligue de l'enseignement développent actuellement une plateforme de territoire dont l'ambition est de promouvoir les courts métrages tournés localement et d'accompagner les enseignants et médiateurs participant à des actions d'éducation aux images. Ces derniers auront donc accès à ces films tournés dans le département ainsi qu'à des ressources (critiques, entretiens…) et des contenus pédagogiques. Il ne s'agit pas simplement de proposer une nouvelle forme de visionnage sur petit écran mais de créer de réels ponts avec la salle à travers un festival de courts métrages, des ateliers de programmation qui mèneront à un visionnage en salle et de valoriser un format souvent moins vu par le public. Le lancement est prévu pour 2021.

Les bibliothèques vivantes à travers la crise sanitaire

Par Florence Delaporte

Les bibliothèques françaises ont été fortement impactées par le brusque confinement et l'éloignement des publics. Grâce aux préconisations émises le 29 avril 2020 par un comité interassociatif représentant les organisations professionnelles (ABF, ABD, ABDGV[1], BiblioPat et Acim[2]), suivies intégralement par le gouvernement, elles ont pu s'organiser de façon homogène et surtout, mettre en œuvre une reprise progressive des services en concertation avec leur tutelle.

« Alors que tout était calé pour la biennale de la Petit Enfance, avec une illustratrice qui devait venir d'Angleterre, l'arrêt du 16 mars a été brutal pour les bibliothécaires. Brutal aussi l'arrêt des préparations de la fête prévue pour les dix ans de la bibliothèque. Les premiers jours furent des jours de sidération, dans une ambiance surréaliste », dit Christiane Mery, directrice de la médiathèque Éric-Rohmer de Tulle.

Les bibliothécaires se sont tournés immédiatement vers leurs outils en ligne et se sont emparés de toutes les technologies pour garder le contact entre les agents et avec le public. Avec plus ou moins de facilité selon l'équipement informatique dont chacun disposait chez soi et celui de la structure. Motiver les équipes a été une préoccupation majeure des responsables, car tous les agents ne pouvaient pas télétravailler.

« Le management à distance, c'est très particulier sur le plan humain », dit Anne Courcoux, directrice de la médiathèque de La Rochelle. Le souci pour la santé des équipes est beaucoup plus fort. Ils travaillent, donc le manager en est responsable mais ils ne sont pas forcément joignables : la situation est unique. Pendant trois semaines, l'effort a porté sur la consolidation des liaisons entre les collègues : expliquer par téléphone comment se connecter au serveur à distance. Notre logiciel n'est pas adapté au réseau Internet, le catalogage à distance n'est pas possible. »

Sur leur site et sur Facebook, Instagram et YouTube, les propositions ont fleuri partout pour offrir distractions et accès aux ressources numériques à la population confinée. À La Rochelle, les lectures à voix haute filmées ont interpellé l'éditeur Albin Michel, qui compte les valoriser sur son propre site. On peut citer l'action « Révise tranquille… à la maison ! » à Mont-de-Marsan : la transposition en ligne de l'offre de services à destination du public des adolescents. Mais au bout de trois mois, coupés du lieu physique, les lecteurs ne suivent plus les propositions des bibliothécaires.

Les ressources en ligne mutualisées entre la Bibliothèque départementale de la Corrèze et les médiathèques de Tulle, Brive-la-Gaillarde et Ussel (une réussite de collaboration entre institutions qui mérite d'être saluée) venaient juste d'être mises en place : cinéma en ligne, tutoriels, documents pour la jeunesse. Bien tombé par rapport au calendrier, ce dispositif a rencontré un vif succès.

Cependant, la Corrèze, comme d'autres départements ruraux, souffre d'un manque d'accessibilité numérique : il n'y a pas la 4G ou la fibre partout, nombre de lecteurs sont restés isolés.

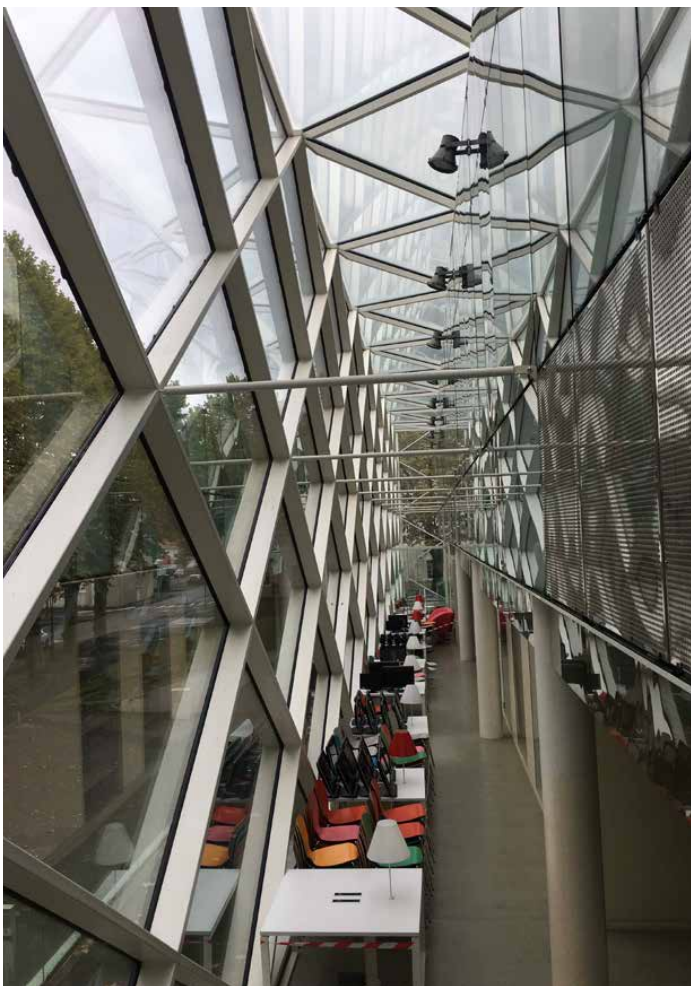

Médiathèque du Marsan, Mont-de-Marsan – Possibilités et capacités amoindries dans les espaces publics : zone condamnée, mobilier stocké – Photo : Médiathèque du Marsan

La collectivité rochelaise a transformé les cartes de lecteur pour permettre l'accès aux ressources numériques à tous. « Sur le plan budgétaire, les quotas ont été augmentés auprès des fournisseurs d'accès : dix films par mois et par carte, un coût financier élevé qui va grever les budgets, dit Anne Courcoux. L'État avait annoncé qu'il accompagnerait, mais il ne le fait pas. »

Les abonnements et les documents ont été prolongés gratuitement jusqu'à la fin août, comme dans beaucoup d'autres collectivités.

Le délai de quarantaine des documents rendus par les lecteurs a

été allégé au fur et à mesure des préconisations : de dix à trois jours, notamment pour le plastique. Cela pose souvent des problèmes de stockage, particulièrement dans les petites structures. À La Rochelle, le prêt restera illimité jusqu'à la fin de la quarantaine des documents dont la date reste encore indéterminée. Descendre le délai à un jour ? Les associations professionnelles préconisent de l'aménager selon la couleur de classement du département.
La réouverture s'est faite par étapes depuis le 11 mai, jusqu'à une reprise des animations en septembre-octobre avec une programmation culturelle adaptée, sans pot aux vernissages. L'accès aux espaces documentaires s'est fait également sous contraintes sanitaires strictes. Les usagers respectent le port du masque, la distanciation, les jauges réduites, l'absence d'assise, de stationnement. Un accueil téléphonique de conseil et de prise de rendez-vous individuel avec réservation de livres disponibles est souvent mis en place. Tout est désinfecté dans les bibliothèques : surfaces, automates, écrans tactiles, souris, claviers…
Les professionnels étaient heureux de voir le public revenir. C'est un lieu qui joue un rôle social fort, surtout pour les publics fragiles, isolés.
L'usage des ressources numériques s'est stabilisé après la réouverture en faveur d'un retour au support physique, mais leur fréquentation reste plus élevée. Les gens mêlent les différents supports.

« Ce qu'il restera de la période ou ce que la période va générer dans la durée dépendra des établissements, mais une chose est sûre : les lignes ont bougé, les professionnels ont évolué. »

La Médiathèque du Marsan, à Mont-de-Marsan, a rouvert début juin pour les retours et pour du « prêt à emporter » avec « passage minute » (le mot de *drive* ne plaît pas, trop lié à la consommation rapide de mauvaise qualité et à l'usage de la voiture), service qui est appelé à durer. De nouvelles fonctions d'accueil ont été installées : des postes de « patrouilleur » tiennent le rôle de conseil et d'assistance, et veillent au respect des règles sanitaires.
« Le lieu portera longtemps les stigmates de sa reconfiguration, dit Laurent Dierckens, directeur de la Médiathèque du Marsan. Par nécessité et par prudence. La bibliothèque physique ne repose plus complètement sur les principes-clés qui ont prévalu à sa création, qui sont aujourd'hui très amoindris : le décloisonnement, l'unification des publics et le mélange des pratiques, les circulations libres, les passages sans transition entre les âges, les croisements, les proximités directes, la convivialité et la sociabilité… »
La fréquentation, très faible au début, a augmenté progressivement sur le territoire jusqu'à une affluence presque habituelle en septembre. « Mais comment gérer les bandes d'ados sans masque et agglutinés ? », demande Christiane Méry.
La reprise des animations a ramené beaucoup d'usagers dans les bâtiments. La bibliothèque de La Rochelle, par exemple, est partenaire de plusieurs festivals. Terre et Lettres, Écran Vert, Fête de la Science, La Rochelle Jazz Festival, Escales documentaires : il existe un public spécifique lié aux animations.

Ce qu'il restera de la période ou ce que la période va générer dans la durée dépendra des établissements, mais une chose est sûre : les lignes ont bougé, les professionnels ont évolué.
Des expérimentations plutôt réussies en matière de production de contenus numériques ont démontré la capacité des équipes à se saisir de nouveaux terrains dans l'exercice du métier.

« On s'est aperçu que deux choses comptent vraiment : les gens qui travaillent et le service public à l'usager, affirme Anne Courcoux. En matière de management, cela a créé une forme de proximité entre collaborateurs et avec la direction. On est rentré dans l'intimité des collègues. "Prenez soin de vous" n'était pas seulement une formule, de manière collective, c'était un vrai souci de l'autre. La priorité était de rester étroitement en lien. »

Plusieurs bibliothèques ont reparamétré leur politique de prêt au plus simple : par exemple, à Mont-de-Marsan, jusqu'à dix documents par carte, quels qu'ils soient (pour deux parents avec deux enfants, possiblement quarante albums…). « Nous ne reviendrons pas en arrière, dit Laurent Dierckens, nous resterons dans une politique de prêt émancipée, délibérément plus ouverte, plus malléable et moins bordée. »
Les usagers aiment le conseil téléphonique : c'est un service à pérenniser. Cela demande de la part des agents d'être à l'aise avec le contact téléphonique et pose la contrainte des plages horaires.

« Peut-être une nouvelle forme de "contractualisation" entre l'individu et sa bibliothèque ? », interroge Laurent Dierckens. « Pour l'usager, c'est l'adhésion nécessaire à un nouveau système de valeurs : les pratiques sont plus contraintes. Avec comme contrepartie davantage de souplesse à l'avenir dans les délais d'emprunt, voire l'abandon des systèmes traditionnels de pénalités. »

Dans quelques minutes, la médiathèque de La Rochelle rouvre ses portes en grand. Toute l'équipe est prête et ravie de vous accueillir – Photo : Médiathèque d'agglomération Michel-Crépeau

Les bibliothécaires ont pris conscience, pendant le confinement, parfois avec difficulté, que les pouvoirs publics considéraient leur rôle dans la communauté, à l'échelle d'un territoire, comme non vital, non indispensable.
Mais, souligne Anne Courcoux : « Ce qui a changé, c'est notre capacité à oser, à essayer, à tenter et à travailler malgré tout, même si ça doit être annulé plus tard… Si on n'est pas indispensables, on reste essentiels ! »

□

1. Association des bibliothécaires de France, Association des bibliothécaires départementaux, Association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France.
2. L'Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale (Acim) est une association française qui regroupe des bibliothécaires musicaux et des discothécaires.

Voir le *Catalogue des projets inventifs dans les bibliothèques de Nouvelle-Aquitaine 2015-2019* téléchargeable sur le site *alca-nouvelle-aquitaine.fr* (onglet « Livre », « Bibliothèques », « Journées régionales de l'inventivité en bibliothèque »).

Les manifestations littéraires face à la pandémie : dangers ou nouvelles possibilités de rencontre ?

Par Claire Géhin

Depuis la survenue du nouveau coronavirus, le risque d'annulation reste suspendu comme une épée de Damoclès au-dessus de l'ensemble des manifestations littéraires. Face à cette menace, tous les organisateurs font mention d'une rencontre à préserver à tout prix : celle des auteurs avec leur public. Alors comment permettre aux écrivains et illustrateurs de (sur)vivre en attendant des jours meilleurs ? Et quelle place pour le numérique dans le maintien de ces moments de partage ? Tour d'horizon des pistes explorées par quatre manifestations littéraires néo-aquitaines en temps de pandémie.

Faites des livres à Saint-Junien – Photo : Hervé Chantegros

Faites des livres (Saint-Junien, 87)

« Tout était calé », annonce Gérard Halimi, le président de Faites des livres, festival de littérature jeunesse. La décision d'annuler l'édition 2020, initialement prévue les 5 et 6 juin, est prise par l'association avant même le mois de mars, au risque de s'éloigner du public pendant près de deux ans. Il faut se rappeler l'angoisse ambiante peu avant le confinement, c'est donc un soulagement pour l'équipe et les auteurs invités. Pour ces derniers, le soulagement est double : leur santé sera préservée – à court terme au moins –, ainsi que leurs finances. Le festival décide en effet de maintenir leur rémunération, en accord avec les treize partenaires publics et privés de l'événement – de La Sofia aux mairies de Saint-Junien et de Rochechouart, en passant par la Région, le Département de la Haute-Vienne ou encore l'imprimerie Maqprint qui, comme chaque année, a imprimé un recueil des textes produits par les élèves lors de la préparation des rencontres. Les deux mille exemplaires tirés du livre de 354 pages ont été distribués aux élèves à la rentrée 2020. En réalité, ce sont les librairies du territoire qui sont les plus impactées par l'annulation. Elles seront présentes l'année prochaine, tout comme – Gérard Halimi l'espère – les auteurs d'ores et déjà réinvités pour 2021. Car ce qui l'emporte sur tout le reste, ce sont les rencontres dans les classes. Entendez, le virtuel n'est pas une option. « L'écran n'a pas sa place dans la manière dont nous concevons la rencontre entre un enfant, un auteur et un livre. » D'ici la prochaine édition prévue les 21 et 22 mai 2021, et afin d'éviter un trop long silence, toute l'équipe a organisé une semaine culturelle au mois de septembre, à l'occasion des journées de lutte contre l'illettrisme. Et Gérard Halimi de commenter : « Nous pensons aux enfants : ils sont privés de spectacles, de cinéma… Nous voulons leur permettre de garder le plaisir de la culture. »

Proclamation du prix Renaudot des benjamins au musée Renaudot (Loudun) – Photo : CCPL

Festival du livre jeunesse en Loudunais (Loudun, 86)

Lucile Pain, coordinatrice du Festival du livre jeunesse en Loudunais, porte aussi ce regret de n'avoir pu créer ce lien fort avec les élèves, les auteures, les illustratrices et la maison d'édition invitées pour la deuxième édition de ce jeune festival. C'est la communauté de commune, porteuse du projet, qui décide d'annuler la dernière édition, initialement prévue du 13 au 16 mai 2020. Organisée en deux temps forts – les rencontres en médiathèque et le prix Renaudot des benjamins –, la moitié du programme est maintenue grâce aux outils numériques. Ainsi, quatre des cinq œuvres en lice pour le prix Renaudot des benjamins ont pu être envoyées aux élèves au format numérique ; la cinquième a été lue par l'auteure dans des vidéos. La lauréate Sophie de Müllenheim, entre autres, a même tenu des visioconférences avec certaines classes des écoles

primaires pendant le confinement. Cela reste néanmoins un outil à utiliser avec parcimonie, rappelle Lucile Pain : « On peut se servir de ce média, mais pas remplacer les rencontres, parce qu'il y a une vraie fracture numérique sur notre territoire. » D'autre part, s'il est possible d'imaginer des visioconférences avec des primaires, c'est impossible avec des maternelles, également engagées dans cet événement. Malgré tout, c'est environ un quart des enfants qui a pu maintenir un lien avec le festival grâce à ce média. En Loudunais aussi, que la rencontre ait été transformée ou non, les organisatrices ont fait le choix de rémunérer les intervenants grâce au maintien des subventions. L'espoir, aujourd'hui, c'est de pouvoir mettre en place le programme 2021, notamment une exposition prévue à la collégiale Sainte-Croix de Loudun : « Pour l'instant, les protocoles prévus par l'Éducation nationale nous permettent d'imaginer les rencontres telles qu'elles se sont déroulées en 2019 mais, s'il le faut, on fera des choses dans des espaces plus grands ou en extérieur. » La capacité d'adaptation du festival et de l'équipe éprouvée cette année a permis de sauver la moitié du festival. Alors, à Loudun, la confiance l'emporte.

Les Rencontres de Chaminadour – Photo : Isabelle Delatouche

Les Rencontres de Chaminadour (Guéret, 23)

Pour Hugues Bachelot, coorganisateur des Rencontres de Chaminadour, la lecture apparaît comme une des réponses nécessaires à la crise sanitaire actuelle. Les Rencontres ont donc bien eu lieu du 17 au 20 septembre 2020. Quelques mois de recul ont permis à l'équipe de s'adapter pour convoquer, dans les circonstances actuelles, Virginia Woolf à travers le regard de Geneviève Brisac. Si l'organisation a été compliquée – en cause, l'éloignement des invités, qui résident souvent à Paris, et les décisions qui engendrent le flou : quand tenir les rencontres ? les tenir, seulement ? dans quelles conditions ? « À un moment, on nous a même demandé de décaler en décembre, puis en février… Il fallait jongler avec les disponibilités des intervenants. Tout était chamboulé. » Finalement, c'est le maintien aux dates prévues, dans un format conforme aux règles de distanciations sociales qui est retenu : les rencontres avec un public masqué ont lieu avec « le cérémonial de la gouttelette dans le creux de la main », mais la partie destinée aux étudiants et aux lycéens, qui se déroule en amont des rencontres, elle, est annulée. Au total, ce sont pas moins de trois mille cinq cents entrées qui sont comptabilisées contre cinq mille deux cents l'année dernière, et il faut ajouter à ce chiffre un nouveau public : les personnes qui ont suivi les rencontres en *Facebook live* ou qui ont assisté aux rediffusions dans les bibliothèques, soit plus de six mille deux cents personnes. Cette décision de diffuser en *live* a été prise au dernier moment. « C'était sans enthousiasme. Chez nous, il y a une vraie dimension de partage quasi physique du savoir entre les auteurs et le public. Avec le numérique, cela s'estompe. » Hugues Bachelot imagine que ces rencontres diffusées en bibliothèques pourraient être modérées par un animateur lors des prochaines éditions – une manière de préserver le précieux partage.

Un aller-retour dans le noir – Photo : Mathieu Lamarque

Un aller-retour dans le noir (Pau, 64)

À Pau, enfin, ce n'est pas une, mais deux crises qu'il faut affronter du 2 au 4 octobre 2020. Invitée surprise, la tempête Alex oblige l'ensemble du festival à se réfugier dans les halles et à la médiathèque, déplaçant toutes les rencontres au dernier moment. L'enthousiasme et la détermination règnent pourtant, avant le lancement des festivités : « Il faut que le salon ait lieu, d'après Stéphane Laborde, coorganisateur du festival. C'est une nécessité pour nous et c'est un acte militant. » Les difficultés des auteurs sont également au centre des préoccupations : « Le Centre national du livre a augmenté sa subvention, tenant compte du fait que les auteurs ont moins de salons et donc moins de moyens de subsistance. » La vingtaine d'auteurs invités cette année – contre trente habituellement – ont pu, notamment grâce à l'allongement de cette subvention, créer illustrations et textes sur le thème de « Je vous écris du monde d'après », rémunérés en droits d'auteur. Quand on évoque le numérique, Stéphane Laborde répond : « On privilégie le maintien de la rencontre jusqu'au bout. » À l'heure du bilan, malgré une logistique très lourde (combien d'achats et d'annulations de billets pour assurer la venue des auteurs étrangers, avec les restrictions tombant en cascades des différents pays du monde ?), des imprévus d'ampleur et une pression énorme, c'est la satisfaction qui l'emporte : « On ne s'attendait pas du tout à ça. Les libraires ont vendu pour 70 % du chiffre qu'ils faisaient les années précédentes, malgré Alex, malgré le coronavirus […]. On a atteint les jauges maximales pour toutes les rencontres. On a même refusé du monde pour des débats avec Nicolas Mathieu ou Laurent Petitmangin. » Une preuve, peut-être, de la soif de rencontre.
La rencontre, encore. La rencontre *en vrai*, autant que faire se peut, mais la rencontre avant tout. Foi d'organisateurs et d'organisatrices passionnés.

À lire également sur *prologue-alca.fr* : « Les quinzièmes Rencontres de Chaminadour : "partageons nos lectures" autour de Geneviève Brisac et Virginia Woolf », par Nicolas Rinaldi, septembre 2020, et « Un aller-retour dans le noir, vaille que vaille ! », par Claire Géhin, septembre 2020.

Publications d'ALCA

Annuaire des manifestations littéraires et cinématographiques

Tous les ans, ALCA publie un calendrier des manifestations littéraires en Nouvelle-Aquitaine. L'édition 2021 aura sans doute pour particularité de se présenter sous forme d'annuaire compte tenu des aléas calendaires à prévoir en cette période de crise sanitaire. Illustré par Mai Li Bernard. Parution : janvier 2021.

Bande dessinée en Nouvelle-Aquitaine

Un guide organisé en deux parties : la première présente les auteur(e)s de bande dessinée comptant une publication à compte d'éditeur dans les cinq dernières années et résidant dans la région, qu'ils soient scénaristes, dessinateurs, coloristes ou bien tout cela à la fois. La seconde regroupe les maisons d'édition, librairies, festivals et associations qui se consacrent à la bande dessinée dans notre région.

Version numérique disponible en consultation ou téléchargeable sur le site *alca-nouvelle-aquitaine.fr* ou version papier disponible sur demande auprès d'ALCA. Parution : janvier 2021.

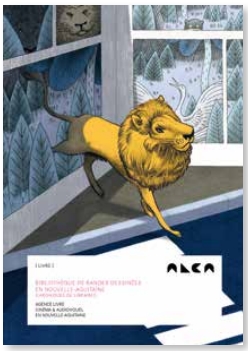

Bibliothèque de bandes dessinées en Nouvelle-Aquitaine – Chroniques de libraires

À l'occasion de l'année de la bande dessinée, ALCA publie une bibliothèque « idéale » grâce à des libraires néo-aquitains qui conseillent et chroniquent des BD éditées en région. Un choix pour petits et grands, amateurs de ligne claire ou adeptes du manga et pour tous les budgets. Les ouvrages sélectionnés sont en vente dans les librairies indépendantes de Nouvelle-Aquitaine et sur le site de Lina (www.librairies-nouvelleaquitaine.com).

Ce guide est disponible dans les librairies et les bibliothèques de la région, sur demande auprès d'ALCA ou téléchargeable sur le site *alca-nouvelle-aquitaine.fr*

Catalogue des projets inventifs dans les bibliothèques de Nouvelle-Aquitaine 2015-2019

Recension des projets inventifs présentés lors des cinq dernières éditions des Journées de l'inventivité.

Document numérique disponible en consultation ou téléchargeable sur le site *alca-nouvelle-aquitaine.fr*

Décors en Nouvelle-Aquitaine : studios de tournage, locaux industriels et décors de substitution

Le réseau des bureaux d'accueil des tournages départementaux de Nouvelle-Aquitaine et ALCA présentent une sélection de décors industriels à travers une nouvelle collection pour promouvoir la grande variété de décors naturels et bâtis de la région. Dans ce premier volet, vous trouverez des studios, des sites industriels ou encore des décors de substitution en capacité d'accueillir les projets cinématographiques et audiovisuels les plus ambitieux.

Document numérique disponible en consultation ou téléchargeable sur le site *alca-nouvelle-aquitaine.fr* – Un deuxième volume à paraître prochainement sur les bâtiments originaux et monumentaux.

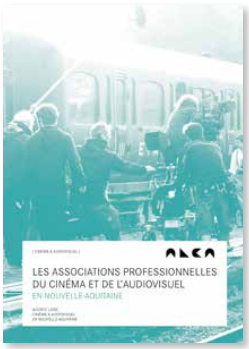

Les associations professionnelles du cinéma et de l'audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine

Tous les champs de la filière cinéma et audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine sont désormais fédérés en associations. Ce livret recense et présente ainsi les neuf collectifs existants : Atana, Calippso, Cina, Collectif des festivals de cinéma et d'audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine, Groupe Fiction, Itena cinéma et audiovisuel, Fede-Rec, Naais, Peña.

Version numérique disponible en consultation ou téléchargeable sur le site *alca-nouvelle-aquitaine.fr*

Nouvelle édition du guide des éditeurs en Nouvelle-Aquitaine

Un annuaire des presque deux cents maisons d'édition installées en Nouvelle-Aquitaine classées par genre et avec un index alphabétique. Illustré par Yvan Alagbé. Parution : janvier 2021.

Parutions d'auteurs néo-aquitains – premier semestre 2020

ALCA a recensé, de manière non exhaustive et non définitive, les publications (hors scientifiques) des auteurs résidant en Nouvelle-Aquitaine, parues pendant le premier semestre 2020. Elles sont classées thématiquement.

Document numérique disponible en consultation ou téléchargeable sur le site *alca-nouvelle-aquitaine.fr*

Un autre document (en préparation) recensera les publications des auteurs néo-aquitains du second semestre. Il sera disponible avant Noël en version numérique sur le site *alca-nouvelle-aquitaine.fr*

À découvrir dans les salles. Les dates de sortie indiquées sont susceptibles d'être modifiées en raison de la crise sanitaire et de la fermeture des salles de cinéma.

Tous ces films ont reçu le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le CNC et ont été accompagnés par ALCA.

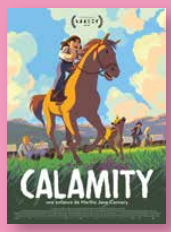

ANIMATION

Calamity, une enfance de Martha Jane Cannary

Rémi Chayé

Maybe Movies
1 h 22 ; France ; 2020
Avec le soutien du Département de la Charente

Cristal du long métrage au festival d'Annecy 2020

1863, États-Unis d'Amérique. Dans un convoi qui progresse vers l'ouest avec l'espoir d'une vie meilleure, le père de Martha Jane se blesse. C'est elle qui doit conduire le chariot familial et soigner les chevaux. L'apprentissage est rude et pourtant Martha Jane ne s'est jamais sentie aussi libre. Et comme c'est plus pratique pour faire du cheval, elle n'hésite pas à passer un pantalon. C'est l'audace de trop pour Abraham, le chef du convoi. Accusée de vol, Martha est obligée de fuir. Habillée en garçon, à la recherche des preuves de son innocence, elle découvre un monde en construction où sa personnalité unique va s'affirmer. Une aventure pleine de dangers et riche en rencontres qui, étape par étape, révélera la mythique Calamity Jane.

SORTIE : 14 OCTOBRE 2020

FICTION

Garçon Chiffon

Nicolas Maury

CG Cinéma
1 h 48 ; France ; 2020

Sélection Officielle Cannes 2020

Jérémie, la trentaine, peine à faire décoller sa carrière de comédien. Sa vie sentimentale est mise à mal par ses crises de jalousie à répétition et son couple bat de l'aile. Il décide alors de quitter Paris et de se rendre sur sa terre d'origine, le Limousin, où il va tenter de se réparer auprès de sa mère…

SORTIE : 28 OCTOBRE 2020

FICTION

La Nuée

Just Philippot

Capricci
1 h 41 ; France ; 2020
Avec le soutien du Département du Lot-et-Garonne

Sélection Semaine de la Critique Cannes 2020

Difficile pour Virginie de concilier sa vie d'agricultrice avec celle de mère célibataire. Pour sauver sa ferme de la faillite, elle se lance à corps perdu dans le business des sauterelles comestibles. Mais peu à peu, ses enfants ne la reconnaissent plus : Virginie semble développer un étrange lien obsessionnel avec ses sauterelles…

SORTIE : PROCHAINEMENT
(INITIALEMENT 4 NOVEMBRE 2020)

FICTION

Si le vent tombe

Nora Martirosyan

Sister Productions
1 h 40 ; Arménie, Belgique, France ; 2020

Sélection officielle Cannes 2020 et Sélection ACID Cannes 2020

Alain, un auditeur international, vient expertiser l'aéroport d'une petite république autoproclamée du Caucase afin de donner le feu vert à sa réouverture. Edgar, un garçon du coin, se livre à un étrange commerce autour de l'aéroport. Au contact de l'enfant et des habitants, Alain découvre cette terre isolée et risque tout pour permettre au pays de s'ouvrir.

SORTIE : 20 JANVIER 2021
(INITIALEMENT 18 NOVEMBRE 2020)

FICTION

De l'or pour les chiens

Anna Cazenave Cambet

CG Cinéma
1 h 39 ; France ; 2021
Avec le soutien du Département des Landes

Sélection Semaine de la Critique Cannes 2020

Fin de l'été, Esther, 17 ans, termine sa saison dans les Landes. Transie d'amour pour un garçon déjà reparti, elle décide de prendre la route pour le retrouver à Paris. Des plages du Sud aux murs d'une cellule religieuse, le cheminement intérieur d'une jeune fille d'aujourd'hui.

SORTIE : PROCHAINEMENT
(INITIALEMENT 25 NOVEMBRE 2020)

FICTION

Atarrabi & Mikelats

Eugène Green

Noodles Production, Les Films du Fleuve, Kafard Films
2 h 03 ; Belgique, France ; 2020

La déesse Mari confie au Diable ses deux fils, nés d'un père mortel, pour leur éducation. Lorsqu'ils atteignent leur majorité, l'un, Mikelats, décide de rester auprès du maître, tandis que l'autre, Atarrabi, s'enfuit. Mais le Diable réussit à retenir son ombre.

SORTIE : 2 DÉCEMBRE 2020

FICTION

Les Sorcières d'Akelarre

Pablo Aguero

La Fidèle Productions
1 h 31 ; Argentine, Espagne, France ; 2021

Pays Basque français, 1609. Les hommes de la région sont partis loin en mer. Ana, 17 ans, participe pour la première fois à une fête dans les bois, la nuit, avec d'autres filles du village. À l'aube, elles sont arrêtées.
Le juge Rosteguy De Lancre, missionné par le Roi pour purifier la région, les accuse de sorcellerie. Certain d'avoir trouvé là sa plus belle affaire, il décide de tout entreprendre pour leur faire avouer ce qu'elles savent sur le Sabbat, cette cérémonie magique au cours de laquelle le Diable est censé adouber ses servantes et s'accoupler avec elles.

SORTIE : PROCHAINEMENT

FICTION

Vaurien

Peter Dourountzis

10:15! Productions
1 h 36 ; France ; 2020

Sélection officielle Cannes 2020

Djé débarque en ville sans un sou, avec pour seule arme son charme. Il saisit chaque opportunité pour travailler, aimer, dormir. Et tuer.

SORTIE : 13 JANVIER 2021

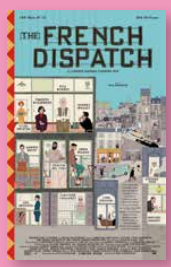

FICTION

The French Dispatch

Wes Aderson

TFD Production SAS
1 h 43 ; France, États-Unis ; 2020
Avec le soutien du Département de la Charente

Sélection officielle Cannes 2020

The French Dispatch met en scène un recueil d'histoires tirées du dernier numéro d'un magazine américain publié dans une ville française fictive du XX[e] siècle.

SORTIE : PROCHAINEMENT

À DÉCOUVRIR, LORS DE LA SORTIE EN SALLE, LES ENTRETIENS AVEC LES RÉALISATEURS ET PRODUCTEURS DE CES FILMS SUR PROLOGUE-ALCA.FR

Claire Gaudriot - Photo : Martha Taverna

Illustration de couverture :
« Allégorie des initiatives mises en place pendant le confinement. L'équilibre y est précaire mais joyeux. N'attendons pas. Ensemble essayons quelque chose, même au risque de tomber. »

Une artiste à l'œuvre :

Claire Gaudriot

Ce quatorzième numéro d'*Éclairages* se veut un point d'étape en plein cœur d'une crise sanitaire, sociale et économique dont nous n'entrevoyons pas encore l'issue.
Si les lignes ne cessent de se déplacer au gré des incertitudes, les réflexions livrées dans ces pages, tout en laissant transparaître une forte inquiétude quant à l'avenir, incitent aussi à garder espoir par ce qu'elles laissent percer d'opiniâtreté, d'inventivité, de confraternité…
C'est cet élan courageux et solidaire que Claire Gaudriot, illustratrice invitée de ce numéro, a choisi de représenter dans sa création inédite en couverture ainsi que dans les dessins disséminés à l'intérieur. Un souffle de gaieté à la fois sensible et espiègle parcourt ainsi ces pages comme l'ensemble de son travail empreint d'exigence et d'une qualité graphique remarquable.

ALCA
AGENCE LIVRE CINÉMA & AUDIOVISUEL EN NOUVELLE-AQUITAINE
Région Nouvelle-Aquitaine
PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité